



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement



**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30
ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 15**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC RELATIVES À
L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

295663



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
22^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1



**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30
ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 15**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC RELATIVES À
L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

DOR-CEN-MON

CANQ
TR
GE
CA
182

Juillet 1992

Cette étude a été réalisée par le personnel du Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec, sous la responsabilité de M. Claude Girard, économiste-urbaniste.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

MAURICE, Louise	Urbaniste Chargée de projet jusqu'au 1 ^{er} juillet 1992
PONTBRIAND, Pierre	Biologiste Chargé de projet depuis le 1 ^{er} juillet 1992
BERNIER, Roxanne	Stagiaire en géographie
GAMACHE, Line	Ingénieure
GUIMOND, Lucie	Architecte paysagiste

Avec la participation du Service des projets Ouest

LAVALLÉE, Maryse	Urbaniste
------------------	-----------

Traitement de texte

LACHARITÉ, Carmen	Agente de secrétariat
-------------------	-----------------------

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
Liste des annexes	iv
RÉPONSES AUX QUESTIONS	1

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Complément d'étude d'impact sonore, janvier 1991
- ANNEXE 2 : Étude d'impact sur les puits et les sources d'eau potable
- ANNEXE 3 : Programme de suivi environnemental des puits et des sources d'eau potable
- ANNEXE 4 : Plans d'urgence des municipalités de Candiac et La Prairie
-

PREMIÈRE PARTIE : Questions concernant l'étude de justification «Prolongement de l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 à Brossard et 20 dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges»

QUESTIONS DE FOND

Question 1 : Option d'une autoroute

L'étude de justification n'identifie pas, dès le départ, les raisons qui ont amené le promoteur à privilégier l'option d'une autoroute. Est-il possible d'exposer les motifs qui ont conduit à privilégier ce choix plutôt qu'un autre?

Avant d'en arriver à privilégier un type de projet, plusieurs points ont été examinés tout au long du cheminement de l'étude. D'une part, les problèmes identifiés sur la route 132, les prévisions de circulation pour les années futures, les objectifs fixés par le milieu (municipalités régionales de comté, municipalités) ont amené le ministère des Transports du Québec à considérer un axe autoroutier.

D'autre part, entre l'autoroute 10 et Châteauguay, la configuration du réseau et la problématique ne se prête pas à ce que l'on considère un scénario autre que celui de prolonger l'autoroute. En effet, d'est en ouest, on a d'abord l'autoroute 30 qui s'arrête brusquement à l'autoroute 10 à Brossard, ce qui oblige la circulation régionale à un détour vers le nord via l'autoroute 10 (et cet axe est surchargé à l'approche du pont Champlain), puis à emprunter l'autoroute 15 qui est jumelée avec la route 132 jusqu'à Delson.

De Delson à Sainte-Catherine, la route 132 est à cinq voies et devrait éventuellement devenir l'autoroute 30 avec l'ajout d'une voie supplémentaire et de voies de service. Plus à l'ouest, de Sainte-Catherine à la route 138 à Châteauguay, on se situe en bordure de la réserve indienne de Kanawake, qui est un cas particulier. On sait que la construction de l'autoroute 30 en contournement de la Réserve (donc de Sainte-Catherine à la route 138 à Châteauguay) a été décidée à la suite de la «crise amérindienne» de 1990, et les travaux devraient être terminés cet été.

Par contre, pour toute la partie à l'ouest de Châteauguay et jusqu'à Vaudreuil-Soulanges, une «étude de corridor» a été faite, dans laquelle on examine la possibilité de réaménager ou d'améliorer la route 132, tout comme différents corridors autoroutiers, afin de trouver la meilleure façon de solutionner les problèmes et de répondre aux objectifs identifiés dans la première partie de l'étude (étude de justification). Cette étude sera déposée au ministère de l'Environnement du Québec lors de la demande d'autorisation pour cette partie...

Q. 2 Arguments de justification

L'analyse des données de cette partie de l'étude vise à établir la nécessité d'une autoroute. Trois arguments sont invoqués pour appuyer la justification du projet :

- stimuler le développement économique du territoire;*
- améliorer l'autonomie régionale;*
- améliorer les échanges interrives et le désengorgement du réseau routier métropolitain.*

Le rapport fait état de résultats d'études qui indiquent que la relation entre la construction d'une autoroute et ses effets sur le développement économique régional n'est pas facile à établir. On peut donc se demander si la construction de l'autoroute 30 permettra véritablement de stimuler l'économie régionale du territoire.

Le deuxième argument invoqué donne lieu à beaucoup d'incertitudes. Ainsi, les données présentées au tableau 2.12 du rapport montrent que les municipalités régionales de comté à l'étude les mieux desservies par le réseau autoroutier de la rive sud, ont les taux d'autonomie les plus faibles (dans tous les cas inférieurs à 40 %). Par contre, le taux d'autonomie de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry qui n'est pas reliée au réseau d'autoroute de la zone métropolitaine (1981) présente un taux d'autonomie de 79 %. À la lumière de ces résultats et dans l'hypothèse où le réseau autoroutier influence le taux d'autonomie, on serait porté à conclure que ce taux sera affecté à la baisse si l'autoroute 30 est réalisée.

Quant au dernier argument concernant l'amélioration des échanges interrives et le désengorgement du réseau routier métropolitain, la construction de l'autoroute 30 améliorera probablement les liaisons interrives. La section de l'étude sur les données de circulation indique toutefois que, de façon générale, les niveaux de service sont encore à des seuils acceptables, exception faite de quelques problèmes de congestion ponctuels. Dans ces circonstances, on ne peut parler d'engorgement du lien principal de la rive sud.

Comment, en tenant compte des arguments précités, le projet demeure-t-il justifié?

Les trois «arguments» cités dans la question numéro 2 font partie de la «synthèse des arguments retenus par les représentants locaux» (chapitre 2.8.3, page 2-61). Ils représentent des arguments développés par différents groupes socio-économiques de la région ou de leurs points de vue exprimés à différentes occasions, comme lors de la Commission parlementaire en janvier 1989, et non la «justification» du projet retenue par le Ministère.

Le ministère des Transports a défini au chapitre 4 les objectifs spécifiques auxquels le projet devrait répondre, objectifs établis d'après le bilan des besoins identifiés.

Ces objectifs sont :

- appuyer le développement économique de la municipalité de Valleyfield et l'agglomération Melocheville-Beauharnois en brisant l'isolement relatif de ces communautés;
- améliorer la liaison entre les municipalités de la rive sud de façon à consolider leurs activités économiques;
- favoriser l'accessibilité aux services administratifs et aux infrastructures hospitalières, scolaires et commerciales dispersées sur la rive sud;
- faciliter l'accès direct au réseau autoroutier;
- desservir les pôles générateurs de trafic;
- améliorer l'adéquation entre la vocation des liens routiers et le type de trafic qui y circule;
- améliorer la sécurité des usagers;
- fournir une alternative à la traversée de l'île de Montréal pour le trafic de transit.

Q.3 Problèmes de sécurité

En ce qui a trait à l'analyse des accidents qui se sont produits à l'intérieur de la zone d'étude, il y aurait lieu d'établir une relation avec le taux d'accidents qui existe à l'échelle du Québec. À titre indicatif, nous avons effectué cet exercice. Nous constatons que pour la section comprise entre Châteauguay et Valleyfield, le taux d'accidents est dans presque tous les cas équivalents à la moyenne de ce taux pour l'ensemble du Québec, exception faite de Beauharnois. Ce secteur constitue toutefois un cas particulier, la route étant située en territoire fortement urbanisé où, conséquemment, les risques d'accidents sont plus élevés. Beauharnois n'est donc pas nécessairement représentatif de l'ensemble du lien routier entre Châteauguay et Valleyfield. En quoi la route 132 actuelle présente-t-elle des problèmes de sécurité particuliers par rapport à des routes de même nature pour l'ensemble du Québec?

Le taux moyen d'accidents pour le Québec (basé sur un échantillon d'une dizaine de routes principales en milieu rural) est donné dans l'étude aux pages 3-33 et 3-34. Pour l'année analysée au tableau 3.6, soit 1986, il est estimé à 1,32 accident/10⁶ véhicules-kilomètre.

On constate donc que sur une douzaine d'endroits analysés sur la route 132, on retrouve sept municipalités au-dessus du taux moyen du Québec, dont Beauharnois avec un taux de 6,52 ainsi que les villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine qui ont un taux de 2,55 et Châteauguay avec un taux de 2.

De plus, il y a un autre élément important à tenir compte dans l'aspect sécurité. Au chapitre 3.4.3, on précise que même si le nombre des accidents a diminué en 1987 par rapport à 1985 dans certaines municipalités telles Saint-Timothée, Léry, Brossard et Melocheville, l'indice de gravité des accidents a augmenté. De même, on remarque dans quelques municipalités une diminution du nombre de victimes, mais aussi une augmentation de l'indice de gravité des blessures.

Une des caractéristiques de la route 132 est son manque d'homogénéité, ce qui explique en partie les accidents. Dans le secteur à l'étude, les automobilistes circulent à des vitesses variables et sont en présence de conditions qui changent rapidement en termes de vitesse affichée, de densité de circulation, du nombre de voies et de géométrie de la route. La coexistence des fonctions d'accès aux propriétés riveraines et de circulation sont une autre source d'insécurité. (Donc, toutes ces caractéristiques font de la route 132 une route peu sécuritaire dans certains secteurs.)

La réalisation d'un nouveau lien rapide (autoroute) aurait le grand avantage d'éliminer le trafic de transit sur la route 132.

Rappelons que le taux d'accidents en 1988 sur une route principale est de 1,38 accident par million de véhicules-kilomètre, alors qu'il n'est que de 0,8 sur une autoroute. De même, le taux d'accidents mortels qui est de 3,07 par cent millions de véhicules-kilomètre sur une route principale chute à 0,59 sur une autoroute.

Q. 4 Niveau de service

Un élément important dans l'évaluation de la capacité d'une route est le niveau de service. Le rapport signale que, dans l'ensemble, les niveaux de service sont bons ou acceptables. Certains problèmes de fluidité existent, mais principalement à certaines intersections ou encore à certains feux de circulation. Certains problèmes liés à la capacité pourraient être réglés grâce à des interventions ponctuelles, ce qui constitue une alternative au projet. Expliquez comment de telles interventions pourraient apporter des solutions aux problèmes de fluidité?

Dans l'étude, on a analysé les niveaux de service aux principales intersections, au pont M^{gr} Langlois et aussi sur certains tronçons-sections de l'autoroute 30 et de la route 132.

Comme résultats, nous retrouvons des niveaux de service variant de «B» à «F» pour les intersections et de «B» à «E» pour les tronçons-sections analysés.

Donc, si pour ces dernières, un peu plus de la moitié ont des niveaux de service qui sont jugés bons ou acceptables, les autres sont de «D» ou de «E». Ceci correspond, selon la définition des normes du ministère des Transports du Québec, à :

Niveau de service «D»

Ce niveau de service représente un écoulement à haute densité mais encore stable. Il y a d'importantes restrictions à la vitesse et à la liberté de manoeuvre. Le confort et l'aisance de la conduite sont médiocres. À ce niveau de service, il ne suffit généralement que d'une légère augmentation de trafic pour créer des problèmes opérationnels;

Niveau de service «E»

Ce niveau de service représente les conditions d'opération qui prévalent près de la capacité et à la capacité. La vitesse est généralement basse mais uniforme. La liberté de manoeuvrer est tellement restreinte dans le courant de circulation que les autres véhicules sont généralement forcés de céder le passage au véhicule qui accomplit la manoeuvre. Le confort et l'aisance de la conduite sont à toutes fins pratiques nuls. Le degré de frustration des usagers est généralement élevé. L'opération est habituellement instable et il ne suffit que d'une petite perturbation dans le courant de circulation pour causer la congestion.

Quant aux intersections, on mentionne (page 3-59) qu'il est possible d'améliorer pour quelques-unes le niveau de service, en réduisant la longueur du cycle des feux de circulation, mais on ne dit jamais (tel qu'écrit dans la question) que «cela réglerait les problèmes liés à la capacité»...

On précise plutôt que des améliorations apportées aux feux de circulation de quelques intersections pourraient satisfaire le trafic local, mais les niveaux de service sur la route 132 demeureraient non satisfaisants pour le trafic de transit. Ces améliorations ponctuelles n'amélioreraient pas l'ensemble du fonctionnement de la route 132 pour le trafic de transit puisque le trafic local demeurerait présent, et, donc par le fait même, les nombreux facteurs de ralentissement s'y rattachant.

DEUXIÈME PARTIE : Questions et commentaires concernant l'étude d'impact «Prolongement de l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 et 15»

QUESTIONS DE FOND

Q. 5 Grandes affectations (p. 49)

Il serait souhaitable de considérer les impacts prévisibles de l'implantation de l'autoroute au regard des grandes affectations du territoire, tels que présentés à la carte 6. En fonction des impacts anticipés, quelles mesures d'atténuation le ministère des Transports du Québec entend-il proposer aux municipalités concernées afin d'atténuer les impacts possibles du projet?

L'étude n'a pas identifié d'impact en ce qui concerne les grandes affectations du territoire prévues aux schémas d'aménagement. En effet, une affectation constitue une prévision d'utilisation pour laquelle tous les détails réglementaires n'ont souvent pas été élaborés. Pour cette raison et parce qu'il s'agit de prévisions pouvant faire place à diverses adaptations ou changements, nous sommes d'avis qu'il n'est pas possible d'y caractériser suffisamment les impacts potentiels, d'autant plus qu'on ne se retrouve pas dans un contexte de rareté d'espace, les périmètres d'urbanisation englobant de vastes superficies vouées au développement urbain. Par contre, les impacts susceptibles d'affecter des composantes existantes ou prévues à court terme, pour lesquelles des plans d'aménagement ont été élaborés dans le milieu urbain, ont fait l'objet d'une appréciation et, le cas échéant, des mesures d'atténuation ont été identifiées.

Q. 6 Étalement urbain

Étant donné la qualité des sols de la région et leur potentiel agricole (classe 1 à 3), il serait souhaitable que l'étude examine davantage l'impact d'une infrastructure telle qu'une autoroute sur le démembrement de la zone agricole au profit du développement urbain. Cet examen est d'autant plus nécessaire qu'il est demandé dans la directive (page 6, 1.2) : «lors de l'évaluation de la nécessité de construire une nouvelle route, l'initiateur doit examiner comment cette solution peut s'intégrer aux récentes décisions gouvernementales visant à freiner l'étalement urbain en banlieue métropolitaine...». Dans cette optique, comment les pondérations relatives accordées au potentiel des terres agricoles et au dynamisme des exploitations sont-elles attribuées en regard des tendances à l'urbanisation dans le calcul des résistances du milieu agricole? Est-ce que cette pondération tient compte de l'importance de ces pertes dans un contexte d'urbanisation croissante de la banlieue métropolitaine?

Suite à la décision gouvernementale d'opter pour le contrôle de l'étalement urbain au début des années quatre-vingt, quelques

actions ont été prises à l'époque en ce sens, dont la suspension de plusieurs projets autoroutiers.

Malgré ce moratoire, la croissance démographique sur la rive sud, comme l'indique le tableau 2.2 du rapport portant sur la justification du projet (page 2-8), n'a cessé de croître à un rythme très soutenu, notamment dans les municipalités régionales de comté de Champlain et Roussillon. En fait, c'est un ensemble de facteurs qui explique cette croissance et non seulement le seul fait d'un réseau autoroutier réalisé ou à construire. Notons, entre autres, le coût des habitations, les programmes d'accès à la propriété, la recherche d'une forme de qualité de vie, etc.

Par ailleurs, la question du démembrement de la zone agricole n'est pas uniquement liée au développement urbain puisqu'il est possible d'imaginer une croissance des banlieues tout en assurant la protection des terres agricoles. Tout est dans la manière de planifier et d'orienter la croissance. Le Québec a subi pendant de nombreuses années les conséquences d'un certain retard à mettre sur pied l'encadrement nécessaire à une saine gestion du territoire à développer. Sans prétendre que la question est aujourd'hui entièrement réglée, les moyens existent pour que les «dégâts» en zone agricole soient grandement réduits si pas éliminés.

Il est certain que la rive sud est dotée de sols à fort potentiel pour l'agriculture. Est-ce que pour cette raison, elle doit se limiter à cette seule activité? Plusieurs questions peuvent être posées. Les réponses appellent la participation d'une multitude d'intervenants et peuvent difficilement être colligées à l'intérieur d'une étude d'impact pour un tronçon d'autoroute.

Les résistances du milieu agricole ont donc été établies à partir de critères propres au milieu agricole dont le dynamisme des exploitations et le potentiel des sols.

Q.7 Détermination des zones de résistance

L'envergure des impacts prévisibles est réduite aux impacts locaux directs du projet. La carte intitulée «Localisation des impacts et mesures d'atténuation» est très significative à ce sujet alors qu'il est spécifiquement demandé dans la directive (chapitre 2, 2.4) d'analyser :

- . «l'augmentation des pressions de développement en bordure des routes d'accès à la future autoroute et sur le territoire des municipalités desservies...»;*
- . «l'augmentation du niveau sonore perçu pour certains secteurs moins touchés actuellement, particulièrement en ce qui a trait aux voies d'accès de la future autoroute 30».*

L'étude d'impact doit développer ces deux points conformément à la directive en ce qui concerne les voies d'accès et plus particulièrement la construction du boulevard Municipal à La Prairie, dont le tracé apparaît sur les cartes, et du boulevard Rome pour lequel des voies d'accès à l'autoroute 30 sont déjà prévues?

L'augmentation des pressions de développement comme telles ne génère pas en soi des impacts. Ce sont les transformations résultant de ces pressions qui ont des effets. Toutefois, si ces pressions font place à des réalisations bien orchestrées, allant dans le sens des orientations des schémas, l'impact nous apparaît positif d'autant plus que ces réalisations permettent d'atteindre un des objectifs du projet consistant à appuyer le développement économique de la région. Si les pressions vont à l'encontre des orientations des schémas et tendent, par exemple, à affecter la viabilité de l'agriculture dans la zone agricole protégée, des moyens existent pour contrôler ces pressions de façon à éviter les impacts négatifs potentiels, et réorienter ces pressions vers des secteurs désignés pour le développement.

Il n'est pas possible de prévoir quelle serait la décision des instances responsables de ce contrôle, qu'il s'agisse des municipalités régionales de comté, des municipalités ou de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, advenant une telle situation. Il n'est pas plus possible, par conséquent, d'évaluer les impacts qui résulteraient de ces décisions.

Pour ce qui est des impacts sonores générés par le projet le long des voies d'accès, les résultats de l'étude réalisée (annexe 1), présentés à la page 170, indiquent qu'il n'y aura aucun impact pour les résidents des boulevards Jean-Leman et Montcalm ainsi que pour ceux du rang Saint-Joseph; quelques résidences du chemin Saint-Jean (route 104) et du boulevard des Prairies subiront un impact faible.

En ce qui concerne les voies d'accès à venir, soit le boulevard Municipal à La Prairie et le boulevard Rome à Brossard, des études d'impact ont été ou seront déposées par les municipalités auprès du ministère de l'Environnement du Québec.

Q. 8 Identification des variantes de tracé (p. 111 et suivantes)

Dans l'identification des axes de moindre résistance, les résistances des milieux physique, biologique, humain, agricole et forestier sont intégrées. Pourquoi les milieux visuel et sonore ne sont-ils pas pris en compte dans cet exercice, bien que ceux-ci comportent également des éléments sensibles?

Il aurait été valable d'intégrer les résistances des milieux visuel et sonore à l'étape de l'identification des variantes de tracé. Toutefois, compte tenu que les zones de résistance pour ces deux milieux se confondent beaucoup avec celles identifiées pour le milieu humain, en ce sens que les zones résidentielles denses sont dans les trois cas les plus sensibles, et que, par ailleurs, la

plupart des impacts se rattachant à ces deux milieux sont généralement atténuables, il n'a pas été jugé nécessaire d'ajouter ces paramètres lors de l'exercice d'intégration, la carte synthèse des résistances étant déjà fort chargée.

Q. 9 Critères d'élaboration des impacts (p. 117)

Certains critères d'appréciation des impacts auraient permis de mettre un peu plus en évidence des enjeux tels que la rivière Saint-Jacques et le ruisseau Saint-Claude, les projets domiciliaires prévus, l'ensemble de maisons d'intérêt patrimonial et la perte de terres agricoles d'excellent potentiel. Pourquoi ne pas avoir utilisé, comme il est demandé dans la directive (chapitre 1, 2.4), la valorisation de l'élément touché, le potentiel intrinsèque de la composante, sa sensibilité et sa rareté comme descripteur pour l'appréciation de l'impact?

Les critères ayant servi à apprécier les impacts se retrouvent davantage élaborés au chapitre 7.2 pour l'évaluation comparative des tracés, et, au chapitre 8.3, pour les impacts détaillés du tracé retenu. On y fait mention, le cas échéant, de qualité, de rareté, de sensibilité, etc.

L'utilisation de tous ces critères à la fois ne peut se faire d'une façon systématique pour tous les impacts, sans alourdir considérablement l'étude. C'est pourquoi, il a été choisi d'expliquer les critères d'appréciation dans les chapitres où l'on a procédé à la description des impacts potentiels.

QUESTIONS D'INFORMATION

Présentation des résultats

Q. 10

Afin d'être en mesure de considérer globalement les impacts énumérés et de faciliter leur évaluation, est-il possible :

- *d'identifier les tracés étudiés sur les cartes thématiques et de synthèse?*
- *d'inscrire sur la carte intitulée «Localisation des impacts et des mesures d'atténuation», les impacts sonores prévisibles et les mesures d'atténuation prévues?*
- *de regrouper les composantes des milieux considérés en début d'étude dans les «tableaux d'identification et de localisation des impacts» afin d'être mieux en mesure d'évaluer le degré de perturbation de certaines zones?*
- *de présenter une carte thématique sur le milieu agricole à plus grande échelle afin d'être mieux en mesure de visualiser les impacts directs de l'autoroute 30 sur l'usage des superficies agricoles et des effets découlant de leur fragmentation?*
- *de fournir une carte d'utilisation du sol de la zone d'étude comprenant la mise à jour effectuée en septembre 1991?*
- *de fournir les cartes au 1 : 5000 avec les options de tracé A et B?*

L'identification des tracés sur les cartes se conforme à la méthodologie de l'étude conduisant à l'élaboration des variantes de tracé. Avant que celles-ci ne soient élaborées, la zone d'étude fait l'objet d'un inventaire complet par thème qui permet, à son tour, l'identification des résistances. Ce n'est qu'à la phase de la synthèse des résistances que les variantes de tracé sont élaborées et présentées sur les cartes. La carte 16 présente la synthèse des résistances, les milieux associés à la résistance ainsi que les tracés proposés. La présentation des tracés sur les cartes thématiques précédant la carte synthèse constituerait une incohérence sur le plan méthodologique.

Les zones affectées par un impact sonore ne sont pas représentées sur les cartes intitulées «localisation des impacts et mesures d'atténuation» à cause du fait que ces cartes constituent une réduction du plan d'avant-projet fait à une très grande échelle. Les zones susceptibles d'être affectées par le bruit étant dans certains cas relativement éloignées du projet autoroutier, il n'est pas possible de les représenter toutes en conservant l'échelle au 1 : 10 000 qui permet, par ailleurs, de bien visualiser les autres impacts. De plus, l'ajout de ces impacts sur les 2 feuillets de la carte 18 aurait pu surcharger la carte. Nous croyons que la localisation des impacts sonores est facile à vérifier sur la carte 19, qui est spécifiquement consacrée à cet aspect.

Les tableaux d'identification et de localisation des impacts sont présentés par thème de manière à suivre la même séquence logique que celle adoptée en début d'étude pour présenter les diverses composantes du milieu. Cependant, le regroupement des impacts est fait sur les cartes de localisation des impacts et des mesures d'atténuation.

La carte 8 portant sur le milieu agricole détaille bien les superficies agricoles qu'elles soient en location (le cas de la majorité) ou qu'elles soient en propriété de l'exploitant. La localisation des impacts sur ces superficies est présentée sur les feuillets 1 et 2 de la carte 18 sous la rubrique «milieu agricole», tandis que le texte commençant à la page 163 complète l'information relative à cet aspect.

La mise à jour effectuée en septembre 1991 en ce qui a trait à l'utilisation du sol a révélé, comme on peut le constater à la page 151, très peu de changement significatif. C'est pourquoi il n'a pas été jugé nécessaire de produire une nouvelle carte d'utilisation du sol.

Les tracés A et B dont il est question n'étant pas réalisables pour les raisons exposées à la page 112, il était logique de ne pas les retenir parmi les variantes faisant l'objet de l'étude comparative. En ne les représentant pas sur les cartes, on évite de les surcharger d'informations inutiles et de confondre le lecteur.

Milieu humain

Évaluation des impacts

Q. 11 (p. 129, tableau 38)

Le critère utilisé pour évaluer quantitativement les impacts sur le milieu humain, soit le nombre d'éléments touchés, est inadéquat car il peut engendrer des conclusions erronées. L'utilisation de critères tels que la valeur foncière des propriétés, le coût de réaménagement des accès, les longueurs ou les superficies des projets touchés par la mise en place de l'autoroute ne serait-elle pas plus probante?

Toute méthode d'évaluation des impacts sur l'environnement ne peut se passer du jugement du professionnel, et les résultats comportent toujours un certain degré de subjectivité. Ceci étant dit, lors de l'évaluation quantitative des impacts, des critères d'évaluation bien définis sont appliqués de façon à ce que l'appréciation finale

de l'impact, quel qu'il soit, corresponde le plus possible aux définitions fournies à la page 116. C'est ainsi qu'un impact fort affectant un type de milieu ou élément de l'environnement est normalement comparable à un autre impact fort affectant un autre type de milieu ou élément de l'environnement. Compte tenu de ce qui précède, nous ne croyons pas que l'addition des impacts pour comparer les variantes entre elles conduise à des conclusions erronées. Par contre, c'est ce qui peut se produire si on utilise des critères tels que la valeur foncière des propriétés ou le coût de réaménagement des accès.

Dans le premier cas, il est vrai qu'une intervention sur l'environnement peut entraîner une modification de la valeur foncière d'une propriété, mais celle-ci ne constituera pas nécessairement le meilleur indicateur de l'impact environnemental compte tenu que la valeur foncière dépend d'une multitude de facteurs dont plusieurs n'ont pas de lien avec l'impact évalué. Ainsi, à titre d'exemple, une propriété pourrait subir un impact sonore important qui, en principe, pourrait diminuer sa valeur. Toutefois, une amélioration de l'accessibilité à la propriété par exemple ou sa plus grande visibilité peuvent également faire fluctuer sa valeur, sans que l'impact sonore ait été modifié.

Dans le second cas, il n'y a aucune corrélation possible entre le coût du réaménagement des accès et l'importance de l'impact.

Enfin, les longueurs ou les superficies touchées se prêtent bien à l'évaluation quantitative lorsqu'il s'agit d'un impact qui s'évalue en termes de superficie ou longueur telle que la perte de terre agricole par exemple. Les éléments du milieu humain affectés par le présent projet ne peuvent être évalués de cette façon sur le plan quantitatif.

Q. 12 (p. 161, tableau 45)

Selon l'étude, l'impact résiduel de la construction de la route sur le projet domiciliaire Candiack-sur-le-golf est nul. Pourtant, à la page 120, lors de l'évaluation environnementale des éléments du milieu humain, cet impact résiduel est jugé fort à moyen. Comment s'explique cette modification? Ce type d'erreur a déjà été remarqué auparavant au tableau 35, p. 123 de l'étude, et cette constatation soulève une question importante : est-ce que le choix de la variante de tracé «Z» pourrait avoir été biaisé par des erreurs dans l'attribution des valeurs d'impact résiduel?

La nature de l'impact potentiel décrit à la page 120 pouvant affecter les projets domiciliaires à court terme n'est pas la même que celle décrite à la page 160. Dans le premier cas, il est question de déstructuration du concept d'aménagement et de diminution du potentiel d'utilisation résidentielle et de perte de superficie, tandis que dans le second il s'agit d'une perte de superficie minime en périphérie n'engendrant pas de déstructuration ni de baisse de potentiel. Dans ce dernier cas, en fait, il s'agit d'un impact qui n'est apparu qu'à l'étape du choix du tracé (pages 139 à 142) où des efforts ont été faits pour minimiser le plus possible les impacts évalués plus grossièrement à l'étape antérieure. Cette opération a permis d'éviter un empiétement de 860 mètres dans la rivière Saint-Jacques des chaînages 8+110 à 8+350 et qui constituait l'impact le plus significatif de la variante Z, grâce à une légère modification du tracé, qui, par ailleurs, ne causait pas d'impact important sur le plan humain au niveau du projet Candiack-sur-le-golf, la perte de superficie correspondant à une superficie de moins de 1 % du total. Il n'y a donc pas eu d'erreur et le choix de la variante de tracé «Z» n'a donc pas été biaisé.

Impacts sonores

Q. 13 (p. 84)

Afin de mieux apprécier les résultats des simulations du climat sonore, il serait très intéressant que l'étude d'impact présente plus d'information sur la méthodologie employée, sur les raisons des choix des mois et des moments d'enregistrement (vent, température, humidité) et sur les distances entre les routes et les microphones. Ces informations peuvent-elles être fournies?

La méthodologie employée est décrite aux pages 84 et 85. Le choix de la période d'échantillonnage sonore dépend des restrictions d'utilisation des appareils de mesure reliées aux conditions météorologiques ainsi que de l'état du sol. Règle générale, les relevés sonores ne doivent pas être effectués par temps de pluie ou de neige accumulées au sol. La chaussée doit être sèche et les vents ne doivent pas dépasser 20 km/h. La température doit être entre -10°C et 50°C et l'humidité relative doit se situer entre 5 % et 90 %.

Dans le cadre de la présente étude, il n'y a pas de raisons particulières autres que des conditions météorologiques favorables pour le choix des mois d'enregistrement sonore.

Q. 14 (p. 87)

Concernant le tableau 23, pourquoi les mesures de bruit (dB(A)) pour les différents points de mesure ne sont-elles pas toutes exprimées en Leq (h) ou Leq (15 m)? Ces informations peuvent-elles être

corrigées de sorte que les niveaux de bruit puissent être comparés aux différents points de mesure?

Les mesures de bruit sont exprimées selon leur durée d'échantillonnage. Il est généralement reconnu qu'un relevé sonore de 15 minutes est représentatif de l'heure, les événements sonores se produisant pendant le reste de l'heure ne modifient pas de façon notable (sauf exception) le niveau équivalent (Leq) mesuré.

Les relevés sonores de 15 minutes effectués dans le cadre de cette étude sont localisés à l'intérieur de zones résidentielles ou loin des routes principales. Il est donc peu probable que des événements sonores importants viennent modifier de façon notable les niveaux équivalents mesurés. Ces niveaux équivalents (Leq (15 min)) peuvent donc être considérés représentatifs de l'heure et comparés aux relevés d'une durée d'une heure. Il est toutefois impossible d'extrapoler une valeur Leq (1 h) à partir des valeurs Leq (15 min) des relevés 8 à 15, faute de données suffisantes sur le comportement du Leq (1 h) dans les secteurs des points de relevés.

Q. 15 (p. 87)

Comment les heures auxquelles devaient être prises les mesures de bruit ont-elles été déterminées? Est-ce que 13:00, 14:00 et 15:00 sont des heures représentatives des périodes de pointe?

Les relevés sonores numéros 6 à 15 ont été effectués entre 11:00 et 15:00. Cette période correspond à un moment où la circulation s'effectue sans congestion. Dans l'ensemble, ces relevés ont été effectués loin des routes principales et sont donc peu sensibles aux fluctuations de circulation. Ces relevés permettent surtout d'évaluer le bruit ambiant. Les relevés sonores d'une durée de 24

heures permettent d'évaluer l'effet de la fluctuation des débits de circulation sur les routes principales.

Q. 16 (p. 88)

Figure 3 : Les Leq indiqués sont-ils calculés à partir d'une période d'une heure ou une période de vingt-quatre heures? Le cas échéant, quelles sont les courbes obtenues en Leq (24 h)?

Les Leq indiqués aux figures 3, 4, 5, 6 et 7 sont calculés à partir d'une période d'une heure (Leq (1 h)). Un Leq (24 h) serait représenté sur ces figures par une ligne horizontale puisque sa valeur représente le niveau de bruit constant qui aurait été produit avec la même énergie que le bruit fluctuant perçu pendant cette période.

Les valeurs du Leq (24 h) aux points des relevés 1 à 5 sont les suivantes :

Relevés #	Leq (24 h) dB(A)
1	48,8
2	49,3
3	63,7
4	48,3
5	49,2

Q. 17 (p. 89, figure 5)

Pourquoi y a-t-il des données manquantes pour certaines heures?

Pour le relevé numéro 3, une valeur Leq (1 h) de 23:00 à 00:00 est manquante. Le relevé sonore a pu être interrompu suite à une panne de l'appareil ou à cause de la pluie. Toutefois, cette donnée manquante n'influence pas la valeur du Leq (24 h) à ce point de relevé.

Q. 18 (p. 94)

...«certaines mesures (points de mesure 8 à 15) étaient de courte durée (15 minutes) et peuvent être moins représentatives.» Quel est le niveau de fiabilité de ces mesures?

Cette question a été répondue en partie à la question numéro 14. De plus, puisque les points de mesure 8 à 15 sont situés à l'intérieur de zones résidentielles ou loin des routes principales, il est raisonnable de supposer que les niveaux mesurés sur 15 minutes représentent le bruit ambiant existant actuellement, du moins le jour. Il est toutefois impossible de déterminer à quel pourcentage ces mesures sont fiables.

Q. 19 (p. 94)

Le modèle utilisé a tendance à sous-estimer les niveaux de bruit réels. Ce biais a-t-il été pris en compte lors de la simulation du climat sonore de la zone d'étude?

Le modèle de simulation utilisé, Stamina 2.0, ne tient pas compte des sources de bruit autres que la circulation routière. De plus, les rues des quartiers résidentiels ont été exclues des simulations sonores, faute de données de circulation suffisamment fiables. Ceci explique en grande partie les écarts entre les niveaux sonores calculés et mesurés. La simulation sonore de points situés près de routes principales est généralement comparable à la valeur mesurée sur une période de 24 heures. Le but de l'étude sonore est de déterminer qu'elle sera l'intrusion de l'autoroute 30 dans le milieu sonore existant. La simulation du climat sonore projeté présente un coefficient d'incertitude plus élevé puisqu'elle dépend de débits de circulation hypothétiques; ces débits sont toutefois la meilleure approximation disponible.

Q. 20 (p. 86)

En ce qui a trait à l'utilisation du modèle Stamina 2.0 de modélisation du climat sonore actuel, quel est le niveau de précision des mesures?

En champ libre, l'erreur moyenne du modèle de simulation est de ± 2 dB(A).

Q. 21 (p. 168 et suivantes)

Une carte du climat sonore projeté dans la zone d'étude n'a pas été fournie. Est-il possible de fournir un tel document? Cela permettrait de visualiser l'impact de la mise en place et de l'utilisation de l'autoroute sur le climat sonore de la zone d'étude. En ce qui a trait aux valeurs des isophones à partir du centre de l'emprise, est-ce que ceux-ci rendent compte des effets d'addition aux niveaux de bruit ambiant de la zone d'étude?

Plutôt que de fournir une carte représentant le climat sonore projeté, nous avons choisi de représenter sur la carte 19 la localisation des zones d'impact, celles-ci correspondant davantage à l'objectif de l'étude. Toutefois, il est possible, à partir du tableau 49, donnant la distance des isophones par rapport au centre de l'emprise, de se représenter la localisation des isophones projetés. Pour permettre une visualisation cartographique, l'échelle recommandée devrait être au moins de 1 : 5000, sans quoi le public n'obtient pas la précision recherchée. Nous étudions la possibilité de produire de telles cartes qui, le cas échéant, pourraient être disponibles en septembre.

Enfin, la valeur des isophones à partir du centre de l'emprise ne tient compte que du bruit provenant de l'autoroute 30 projeté.

Q. 22 (p. 171, tableau 50)

Les niveaux de bruit prévus pour les résidences sur Édouard VII et les maisons historiques sont élevés (63 et 65 dB(A), respectivement). Pourquoi des mesures d'atténuation n'ont-elles pas été prévues pour ces impacts, alors qu'un écran acoustique pour le parc de maisons mobiles de Saint-Philippe dont le niveau de bruit est équivalent (65 dB(A)) est prévu?

Les mesures d'atténuation possibles pour les deux secteurs mentionnés seraient de type écran antibruit. Toutefois, due à la faible densité de population, cette mesure d'atténuation n'a pas été jugée rentable. En effet, le rapport efficacité-coût de ces mesures d'atténuation étant faible, l'investissement nécessaire est disproportionné compte tenu du nombre de résidents touchés.

Impacts visuels

Q. 23 (p. 172)

L'aménagement d'écrans visuels aux chaînages 14+750 à 15+400 (côté droit) et 8+360 à 9+400 (côté droit) est recommandé à titre de mesures d'atténuation. S'agit-il simplement d'une recommandation ou bien de mesures qui seront effectivement appliquées? Par ailleurs, comme il s'agit de mesures qui font principalement appel à la plantation de feuillus, qu'elle est l'efficacité de telles mesures en saisons automnale, hivernale et printanière?

Les mesures d'atténuation concernant l'aménagement d'écrans visuels recommandent l'utilisation d'arbres feuillus par souci d'intégration au milieu composé de zones boisées plutôt éparées... constituées essentiellement d'arbres à feuilles caduques relativement jeunes (voir p. 25). Ce choix n'est toutefois pas exclusif, il est dominant et n'interdit pas l'emploi d'arbres à feuilles persistantes.

La forte densité de plantation recommandée, quant à elle, permettra à la végétation même dénuée de son feuillage de jouer son rôle d'écran; bien que l'efficacité de l'écran en soit réduite, son intégration au milieu s'en trouve, en revanche, assurée.

À noter que le ministère des Transports s'est engagé à appliquer toutes les mesures d'atténuation lors du dépôt officiel de l'étude d'impact le 7 novembre 1991.

Contamination des puits

Q. 24 (p. 159)

L'épandage de fondants, lors de l'entretien de l'autoroute l'hiver, pourrait résulter en une contamination des puits artésiens par les chlorures. Cela constitue une problématique non négligeable, particulièrement pour la municipalité de Saint-Philippe, où l'ensemble des résidents sont alimentés par le réseau souterrain. Les impacts de l'épandage de fondants peuvent-ils être évalués? Un plan détaillé du suivi de la qualité de l'eau souterraine devrait également être fourni.

Les impacts de l'épandage de fondants ont été évalués. Nous joignons (annexe 2) le rapport préparé à cet effet. On constate qu'il n'y a pas d'impact appréhendé à ce sujet, sauf dans le cas d'un puits situé au chaînage 14+950 environ (voir carte 18 de l'étude d'impact, feuillet 2).

L'annexe 3 constitue le programme de suivi environnemental des puits et des sources d'eau potable.

Risques d'accidents

Q. 25

Les véhicules lourds transportant des matières dangereuses sont susceptibles d'être impliqués dans des accidents routiers et constituer un risque pour la sécurité des résidents domiciliés à proximité de ce prolongement d'autoroute ainsi que pour les usagers du réseau routier. À cet effet, des informations concernant les plans d'urgence des municipalités traversées devraient être fournies?

Nous avons communiqué avec les différentes municipalités impliquées dans le projet, afin d'obtenir de plus amples informations sur les plans d'urgence.

Les municipalités de La Prairie et Candiac nous ont fait parvenir une copie de leur plan d'urgence en cas d'accidents ferroviaires et routiers (annexe 4).

La municipalité de Saint-Philippe nous a affirmé avoir également un plan d'urgence. Nous n'avons toutefois pas reçu copie de ce plan.

Enfin, M. Marc Laroche de la municipalité de Brossard nous a communiqué les informations suivantes : bien qu'un document écrit ne soit pas disponible, il existe un plan d'urgence qui relève du Service des pompiers. Ceux-ci seraient équipés de façon à répondre adéquatement à d'éventuels déversements de matières dangereuses sur leur territoire (équipement autonome appartenant à la municipalité). Ils font parfois appel à des compagnies privées pour nettoyer le déversement quand celui-ci est trop important. Le ministère des Transports intervient s'il y a un besoin de signalisation.

Q. 26

Est-il possible d'évaluer les endroits du parcours susceptibles d'entraîner des collisions entre les véhicules moteurs?

Les caractéristiques du projet se conforment à des normes conçues pour assurer un maximum de sécurité aux usagers de la route. Aucun endroit du parcours n'est susceptible d'entraîner des collisions entre les véhicules moteurs.

Milieu biophysique

Milieu agro-forestier

Q. 27 (p. 25)

La présence d'érable à sucre (Acer saccharum) n'est pas mentionnée dans l'inventaire. Est-ce que cette espèce est totalement absente de la zone d'étude?

Loin d'être absent de la région, l'érable à sucre est l'espèce dominante à la fois de l'érablière à caryer et de l'érablière à tilleul qui caractérisent la région à l'étude, tel que spécifié au premier paragraphe.

Q. 28 (p. 27)

Qu'entendez-vous par « valeur écologique » d'un peuplement? Pouvez-vous nous expliquer comment une perturbation telle qu'un chablis ou un feu peut diminuer la valeur écologique d'un peuplement? Ne s'agirait-il pas plutôt de la valeur en termes de foresterie?

La valeur écologique d'un peuplement est une expression dont l'acception ne se mesure pas quantitativement. Elle repose donc sur un jugement de valeur. De façon empirique, l'on s'entend souvent pour l'utiliser quand il est question d'évaluer qualitativement la richesse et la diversité écologiques d'un milieu, en espèces végétales et animales.

Ainsi, un feu ou un chablis réduit évidemment l'abondance ou même la présence des espèces animales et végétales, selon l'ampleur de leur étendue. Cette situation peut, cependant, être passagère lorsque la portion du peuplement affectée est restreinte.

La valeur en termes de foresterie ne correspond pas nécessairement à la valeur écologique d'un peuplement.

Q. 29 (p. 28)

Selon la méthode utilisée, la « valeur écologique » des peuplements est proportionnelle à l'âge. Pourtant, il est bien connu que les peuplements en régénération constituent très souvent des milieux propices à l'alimentation des oiseaux et des mammifères. Si ces peuplements n'ont que peu de « valeur écologique », leur haute productivité leur confère-t-elle un autre type de valeur?

Il est effectivement risqué d'associer directement la valeur écologique d'un peuplement forestier à son âge ou à son stade d'évolution. Plusieurs autres critères pourraient entrer en ligne de compte dans l'établissement de la valeur écologique d'un peuplement forestier. Par exemple, la nature des peuplements voisins, la zone climatique dans laquelle est situé un peuplement et la superficie de ce même peuplement pourraient entrer en ligne de compte. Ainsi, une érablière à caryer de 2 km carrés dans la Vallée du Richelieu pourrait être évaluée différemment d'une autre érablière de 10 km carrés dans la péninsule du Niagara ou d'une autre de 50 km carrés dans le Piémont en Virginie. On voit qu'une pareille évaluation prend une ampleur que n'a pas voulu aborder l'étude.

Dans les faits, suite à des visites de terrain effectuées au printemps 1992, il s'est avéré que certains milieux, classés comme régénération, présentaient une utilisation faunique relativement élevée.

De plus, suite à ces vérifications sur le terrain, il s'est avéré que les cartes forestières de 1984 ne peuvent plus être utilisées en 1992 pour déterminer la valeur écologique de la zone d'étude avec un degré de précision élevé.

Q. 30 (p. 135)

La disparition des espaces boisés qu'implique le projet est considérée comme ayant un impact initial et résiduel de faible à nul et ne nécessitant aucune mesure d'atténuation. Il semble donc que l'étude ne considère que la valeur économique exploitable de ces espaces boisés. Ces espaces ayant déjà fait l'objet de coupes, les espaces boisés toujours existants ne devraient-ils pas être considérés comme des espaces résiduels et donc de grande importance? Dans le cas où la coupe du bois est nécessaire, est-ce que des mesures d'atténuation seront proposées?

La section 7.2.4 évalue effectivement la disparition d'espaces boisés sous l'aspect de leur exploitation commerciale. En ce qui concerne d'autres aspects de la perte d'espaces boisés, il faut se référer aux différentes sections de l'étude concernant ces autres aspects.

En regard de la valeur économique d'un bois exploitable, il ne nous paraît pas évident que le fait, que des espaces boisés adjacents aient été coupés, accroisse la valeur des bois résiduels, comme ce pourrait peut-être être le cas de leur valeur récréative.

Dans le cas où des bois seront coupés, aucune mesure d'atténuation ne viendra compenser cette perte de superficie exploitable commercialement, sauf les compensations financières aux propriétaires.

Q. 31 (p. 123, tableau 35)

Selon la méthode d'appréciation des impacts utilisée, il y aurait des corrections à apporter au tableau 35, car la diminution de la superficie boisée et du potentiel d'exploitation d'une érablière à potentiel acéricole moyen constituent un impact d'intensité forte à moyenne. En effet, cet impact amène, au minimum, une altération modérée de la composante et réduit quelque peu la qualité de son utilisation (voir p. 116). Selon la matrice présentée à la page 117, on obtient alors un impact initial moyen et non un impact faible, comme il est indiqué au tableau 35. Comment s'explique ce glissement?

En suivant la méthodologie d'appréciation des impacts décrite dans l'étude, la perte de 6,9 hectares d'érablière à potentiel acéricole moyen devrait effectivement amener à juger cet impact au niveau moyen.

Cependant, pour cet élément particulier, l'étude a ajouté une dimension additionnelle pour évaluer cet impact, à savoir la vocation du milieu. Jugeant fort probable que ces érablières ne soient pas exploitées (p. 135), l'impact a été reclassé au niveau faible.

Q. 32 (p. 147)

Les mesures pour prévenir l'érosion des sols ainsi que leur localisation peuvent-elles être fournies?

À ce stade-ci de l'étude, les mesures pour prévenir l'érosion des sols ne peuvent être fournies parce que les plans ne sont pas encore rendus à un niveau de détail suffisant pour les déterminer. Cependant, les mesures déjà prévues au Cahier des charges et devis généraux (C.C.D.G.) du ministère des Transports constituent déjà une excellente base pour la prévention des problèmes d'érosion.

Q. 33 (p. 158)

Le projet fera disparaître 40 % (10,9 ha sur 27 ha) des boisés possédant la plus haute valeur écologique de la zone d'étude. S'agit-il d'un impact moyen?

Selon la grille établie dans cette étude (p. 117) pour évaluer les impacts, l'élimination de ces 10,9 hectares de bois créerait un impact moyen si l'on accepte que la durée est permanente, que

l'étendue est ponctuelle et que l'intensité est forte. La question 33 semble discuter du bien-fondé d'avoir établi que l'étendue est ponctuelle dans le cas de 10,9 hectares. Ce n'est que dans le cas où l'on jugerait que cette superficie mérite d'être classée locale ou régionale que l'impact devrait alors être catalogué fort. Rappelons ici que l'évaluation des impacts ne peut être considérée comme le fruit d'une mathématique rigoureuse. Dans ce sens, la définition des termes ponctuelle, locale ou régionale (p. 115) laisse sûrement place à l'interprétation et aussi à la discussion.

Nous voulons toutefois apporter ici une précision majeure à la formulation de la question : le projet ne touchera pas 40 % des boisés possédant la plus haute valeur écologique de la zone d'étude, mais bien 40 % des peuplements forestiers à valeur écologique moyenne et faible affectés à la récréation dans le schéma d'aménagement.

Milieu aquatique

Q. 34

La construction d'un échangeur à la jonction du boulevard des Prairies et de l'autoroute 30 est prévue. Comment est justifiée la construction d'un échangeur à cet endroit étant donné :

- *la proximité d'un site patrimonial (maisons Deschamps et Sénécal) d'importance?*
- *que la construction du boulevard Municipal de La Prairie impliquera la construction d'un échangeur additionnel à proximité de celui prévu?*

Par ailleurs, comment justifie-t-on la construction de trois échangeurs pour la construction de ce tronçon de route étant donné la fonction qui lui est attribuée, soit celle de voie de contournement et non de desserte régionale? De plus, est-il possible d'évaluer les impacts sur la rivière Saint-Jacques de la construction d'un échangeur additionnel pour le raccordement du boulevard Municipal à La Prairie à l'autoroute 30?

La construction de l'autoroute 30 n'aura pas comme seule fonction de servir de voie de contournement à l'île de Montréal. Plusieurs autres objectifs sont visés par ce projet, tels que présentés dans l'étude de justification et dans la réponse à la question 2. Parmi ces objectifs, mentionnons ceux d'améliorer la liaison entre les municipalités, favoriser l'accessibilité aux services administratifs et autres, faciliter l'accès direct au réseau autoroutier et desservir les pôles générateurs de trafic. L'atteinte de ces objectifs implique la construction d'échangeurs là où existent ou sont prévues des voies collectrices importantes. L'échangeur du boulevard des Prairies était au moment de la première conception du projet le seul échangeur prévu entre la route 104 et l'autoroute 10. Depuis, de manière à tenir compte des projets des municipalités, un échangeur a été rajouté, et celui du boulevard des Prairies a été modifié. Le premier desservira à la fois le futur prolongement du boulevard Matte et, le futur boulevard Municipal à La Prairie (ce projet comprenant la construction d'un tronçon de route parallèle à l'autoroute, jusqu'à l'échangeur), tandis que le second est maintenant conçu pour orienter la circulation sur le futur prolongement du boulevard Rome qui constituera une artère collectrice importante de la municipalité de Brossard. Le boulevard des Prairies sera donc segmenté au passage de l'autoroute où des culs de sac seront aménagés, mais servira tout de même de collecteur en attendant que ne soit construit par la municipalité le boulevard Rome. En effet, deux bretelles de raccordement permettront au boulevard des Prairies de remplir temporairement cette fonction.

Par rapport au premier concept d'échangeur qui prévoyait un viaduc surélevé pour le boulevard des Prairies, le projet modifié diminue considérablement l'impact sur le site patrimonial composé par les maisons Deschamps et Sénécal, puisque ces maisons n'auront pas en façade la vue de remblais d'approches imposants, et la circulation empruntant l'échangeur sera détournée de ce site.

Enfin, mentionnons qu'il n'y a pas de troisième échangeur prévu pour le boulevard Municipal de La Prairie qui sera raccordé à l'échangeur du boulevard Matte.

Q. 35 (p. 118)

Concernant la traversée de la rivière Saint-Jacques, les deux options engendreraient des impacts résiduels moyens. Dans le cas de l'option «Z», il y aura du remblayage sur 860 mètres alors que dans le cas de l'option «C», il y aura du remblayage sur 360 mètres. Comment les impacts résiduels dus au remblayage peuvent-ils être moyens pour chacune des options? Si les impacts sont moyens sur 360 mètres, ne sont-ils pas forts lorsqu'on multiplie le nombre d'habitats détruits, qu'on augmente la zone déboisée, qu'on augmente la perte de couvert végétal et qu'on augmente les risques d'érosion?

Il est bien évident qu'au niveau biophysique, il est plus dommageable d'affecter 860 mètres d'un cours d'eau que de n'en affecter que 360 mètres de ce même cours d'eau. On voit donc que dans le même créneau d'impact résiduel moyen, il y a des différences. Toutefois, ces différences n'ont pas été jugées suffisantes, dans le cas présent, pour que l'on utilise des classes d'impact résiduel différentes pour les options «C» et «Z». Notons, enfin, qu'il s'agit dans le cas de ces impacts de longueurs de rivière affectées et non pas nécessairement «d'habitats détruits», comme le suppose la question 35.

En somme, il est sûrement préférable de n'affecter que 360 mètres plutôt que 860 mètres de la rivière, mais ces impacts résiduels demeurent moyens, et il ne faut pas oublier de prendre en considération les autres éléments du milieu biophysique.

Q. 36 (p. 118)

Selon la méthode d'appréciation des impacts, la traversée de la rivière Saint-Jacques par l'autoroute 30 n'implique que des impacts résiduels moyens. En tenant compte des différentes routes projetées dans le secteur à l'étude (autoroute 30, route 104, boulevard Municipal à La Prairie et boulevard Lepage à Brossard), qui impliquent plusieurs traversées de cette rivière, est-il possible d'évaluer les impacts globaux engendrés par de telles infrastructures?

Le ministère des Transports du Québec est loin d'être le principal intervenant dont les actions sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la rivière Saint-Jacques. Il y a un certain nombre d'autres projets routiers locaux mais aussi tous les autres projets d'aménagement des abords de la rivière prévus, le cas échéant, par les municipalités. Il n'est pas du ressort du Ministère de faire un suivi de l'ensemble de ces projets, ce qui rend impossible la tâche d'évaluer les impacts globaux des actions pouvant affecter la rivière Saint-Jacques.

Q. 37

Concernant la traversée du ruisseau Saint-Claude, pourquoi prévoyez-vous installer plusieurs ponceaux plutôt qu'un pont? À cet effet, des informations supplémentaires sur le nombre de ponceaux et leur installation seraient requises.

Le ruisseau Saint-Claude est un cours d'eau dont l'importance biophysique est assez considérable pour ce secteur, vu son utilisation faunique élevée (sauvagine, poissons, mammifères). De plus, son lit est suffisamment large pour justifier la construction d'un pont. Si jamais il est décidé d'y installer des ponceaux, ce

sera avant tout pour des raisons d'ordres technique et économique. À cet égard, les études sont en cours.

Q. 38 (pp. 127-128)

Selon l'étude d'impact, le milieu biophysique n'est pas un facteur discriminant dans le choix des deux options. Il apparaît que cette conclusion procède du fait qu'une importance égale est donnée aux peuplements forestiers et aux cours d'eau de la zone d'étude. Pourtant, le fort potentiel faunique des milieux aquatiques, le meilleur du secteur selon les termes de l'étude (p. 27), l'intérêt qui leur est apporté par certains groupes, les projets de mise en valeur prévus et la réglementation relative à la protection des zones riveraines dans les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté concernées indiquent clairement que les cours d'eau touchés par le projet sont très valorisés par le milieu. L'importance des impacts prévus sur ces cours d'eau n'en fait-il pas un enjeu important et discriminant?

Il est vrai que les milieux aquatiques sont très valorisés par le milieu. La région à l'étude est un exemple particulièrement révélateur de l'importance très grande que l'on accorde aux milieux aquatiques, souvent même au détriment des milieux forestiers que plusieurs organismes, même gouvernementaux, ont généralement moins protégés. C'est ainsi que l'on en arrive à ce que les territoires semi-urbains ou ruraux n'ont plus que des lambeaux de couverture forestière, même si les milieux boisés sont aussi riches ou importants, toutes proportions gardées, que les forêts tropicales où tout le monde s'entend pour déplorer leur disparition.

Nous croyons donc que l'enjeu des milieux forestiers est un enjeu aussi important et aussi discriminant que les cours d'eau du territoire d'étude.

Q. 39 (p. 152)

Les mesures de stabilisation qui devront être appliquées pour prévenir l'érosion et l'affouillement du lit de la rivière Saint-Jacques et du ruisseau Saint-Claude peuvent-elles être décrites?

Les mesures de stabilisation ne pourront être précisées que lorsque les détails techniques (emprises, profils, remblais, nature des matériaux) seront exactement connus. Cela fera partie de la phase de confection des plans et devis.

Q. 40 (p. 156, tableau 44)

Que signifient les termes «ruisseau de qualité inférieure» utilisés dans l'étude?

Le terme «ruisseau de qualité inférieure» s'applique aux ruisseaux dont le débit est très faible, voire intermittent.

Habitats fauniques

Q. 41 (p. 31)

À la section description du milieu, plus particulièrement en ce qui a trait à la faune avienne, on mentionne que la rivière Saint-Jacques offre un certain potentiel d'habitats pour la sauvagine. On décrit notamment qu'une section de cette rivière, située près de sa jonction avec le ruisseau Saint-Claude, comprend une zone marécageuse utilisée par certaines espèces de canards comme aire d'élevage, halte migratoire et aussi (bien qu'à un niveau limité) comme site de nidification. Pourquoi le chapitre relatif à l'estimation des impacts ne fait-il aucune référence aux effets possibles des travaux de prolongement de la route sur cette composante biophysique et, par conséquent, des répercussions potentielles sur les espèces aviennes utilisatrices?

Une grande partie des terrains situés entre la route 104 et l'autoroute 10 est composée de terres basses, souvent incultes, où se forment de nombreuses marelles au printemps. Ces facteurs, combinés à la présence de deux cours d'eau importants (rivières Saint-Jacques et Saint-Claude) et à la proximité du bassin de La Prairie confèrent à ce secteur un potentiel élevé pour la sauvagine, que l'on y retrouve d'ailleurs en abondance en période de migration et de nidification. On y retrouve aussi plusieurs autres groupes d'oiseaux dépendant des milieux humides, tels les hérons (butors et bihoreaux), bruants des marais et troglodytes des marais entre autres. De plus, au printemps 1992, au moins un râle jaune a été identifié sur le site de l'emprise projetée. Cette espèce est considérée comme très rare au Québec et menacée dans l'ensemble de son habitat.

Il est donc certain que les superficies nécessaires à la réalisation de l'autoroute 30, des échangeurs et des routes qui la desserviront doivent être considérées comme des superficies qui seront inutilisables pour les espèces aviennes. Dans certains secteurs, comme celui de la rivière Saint-Jacques et du ruisseau Saint-Claude, ces pertes peuvent être significatives.

Q. 42 (p. 38)

Selon l'étude, la rivière Saint-Jacques constitue probablement la meilleure frayère à perchaude de la région de Montréal. C'est aussi un habitat utilisé par la sauvagine, le rat musqué et d'autres mammifères, les reptiles et les amphibiens. Pourquoi ne pas lui avoir attribué une valeur faunique exceptionnelle?

Malgré la détérioration marquée des habitats bordant la rivière Saint-Jacques, en raison des pratiques agricoles et du lotissement pour des résidences unifamiliales, ce secteur demeure encore très utilisé par l'ichtyofaune, l'avifaune et les mammifères. Cependant, ni le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ni le ministère de l'Environnement du Québec n'ont décidé de lui accorder une forme quelconque de statut ou de protection et il n'entre donc pas dans le cadre des secteurs de valeur exceptionnelle, tels que définis à la page 37 de l'étude d'impact.

Q. 43 (p. 38)

Une valeur faunique «bonne» est accordée au ravage de cerfs de Virginie de la zone d'étude. La présence de cet habitat n'est-elle pas cruciale pour la survie de cette espèce dans la zone d'étude?

La présence du ravage de cerfs de Virginie est évidemment très importante pour cette espèce dans la zone d'étude. En ce qui concerne le degré d'importance, jusqu'au point d'être possiblement cruciale, il semble que les organismes responsables de la faune - dont le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche - ne le jugent pas essentiel à la survie de l'espèce dans la zone d'étude. En effet, une foule d'activités incompatibles peuvent y être observées : véhicules tout terrain d'Hydro-Québec, coupe des arbres, enlèvement de la terre de surface, etc. Notons, toutefois, que

l'étude d'impact attribue à cet élément un niveau de résistance fort.

Q. 44 (p. 153)

Une description plus précise du milieu perturbé, des modifications ponctuelles suite à l'intervention et de leurs conséquences sur les populations de poissons et leurs habitats auraient grandement amélioré la compréhension des impacts. Par exemple, au tableau 44, «modification possible de la section d'écoulement et de la nature du lit», de quelle façon les conditions du milieu seront-elles modifiées et quelles seront les conséquences sur la qualité de l'habitat et des populations de poissons du cours d'eau?

Pour faire une demande de certificat d'autorisation de relocalisation, l'étude d'impact doit se situer suffisamment en amont d'un projet pour qu'il reste une certaine latitude pour permettre d'éventuelles modifications. Pour cette raison, les plans ne sont généralement pas rendus à un stade définitif.

Toutefois, dans le cas présent, il peut être établi que la rivière Saint-Jacques ne subira que des modifications ponctuelles que l'on ne peut qualifier de majeures. Il n'y aura pas de modification de sa section d'écoulement et ses rives ne seront touchées significativement qu'en un endroit, soit au niveau des deux ponts de l'autoroute. Par conséquent, on peut prévoir que les populations de poissons subiront peu de conséquences si les travaux sont effectués en conformité avec les recommandations de l'étude et le Cahier des normes du ministère des Transports du Québec.

Par contre, le ruisseau Saint-Claude sera davantage affecté parce qu'en plus du passage des deux chaussées de l'autoroute, il sera affecté par la construction d'une bretelle d'échangeur.

Classes de résistance

Q. 45 Classes de résistance (p. 17)

Première partie

En vertu des critères énoncés pour distinguer les classes de résistance, la bande de protection des cours d'eau de la rivière Saint-Jacques de même que la zone agricole permanente ne devraient-elles pas être classées zone incompatible et non de forte et faible résistances, telle que spécifiée à la carte 16?

Deuxième partie

La distinction des classes de résistance dans les secteurs traversés par les routes 104 et 217 passent (notamment pour la route 104) de zone incompatible à zone de moyenne résistance. Votre critère pour établir le niveau de résistance est-il uniquement lié au nombre d'habitation?

Première partie

Bien que l'interprétation du texte de la page 17 décrivant ce qu'est une zone incompatible puisse être discutable, il faut le comprendre de la façon suivante :

Sont incompatibles les zones regroupant des éléments environnementaux protégés par des lois ou règlements qui risquent en tout ou en partie d'être détruits par le projet. Il faut donc considérer l'élément potentiellement affecté de même que la nature du projet, avant de procéder à la détermination de la classe de résistance. Bien que le territoire faisant partie de la zone agricole de même que la bande de protection des cours d'eau soient protégées par des lois et règlements, le projet n'est pas susceptible d'entraîner une destruction complète ou significative de ces deux entités. Par conséquent, d'autres critères ont été considérés pour la classification de ces deux éléments (pages 39 et 68).

Deuxième partie

Les critères ou éléments de justification pour établir le niveau de résistance sont fournis par type de milieu à la fin de chaque sous-chapitre décrivant chacun des milieux.

Pour le milieu humain, le niveau de résistance n'est pas uniquement lié au nombre d'habitation. Il tient compte du type de développement existant ou prévu (résidentiel, commercial, industriel, etc.), des caractéristiques d'implantation (structurées, dispersées, etc.), des difficultés de relocalisation de certains équipements, etc.

Q. 46 (p. 57)

Comment est établie la résistance d'un golf au passage d'une route par rapport à un centre de ski de fond pour que la première soit qualifiée forte et la seconde moyenne? La relocalisation du centre de ski de fond est-elle prévue?

Les centres de ski de fond de la zone d'étude ont été classés parmi les résistances moyennes en raison de l'absence d'équipements majeurs qui leur sont rattachés et du peu d'aménagement nécessaire à la relocalisation des sentiers, ce qui n'est pas le cas pour les terrains de golf de la zone d'étude.

La relocalisation de certaines pistes du centre de ski de la municipalité de La Prairie affecté à sa périphérie pourra être nécessaire. Il est à remarquer, tel que mentionné à la page 42, que l'expansion future du développement domiciliaire situé à l'autre extrémité du réseau de pistes compromet l'existence du centre de ski de fond. Selon l'information reçue de la ville, on envisage leur relocalisation dans un secteur toujours indéterminé du territoire de la municipalité.

Évaluation des impacts

Q. 47 (pp. 114-116)

Les descripteurs «durée et étendue» sont qualifiés selon trois niveaux, tandis que l'intensité a été divisée en quatre niveaux. Pourquoi adopter une résolution plus fine? Comment distinguer un impact de forte intensité d'un impact de très forte intensité sans avoir recours à des données quantitatives? Cette distinction n'amène, à notre avis, qu'une dilution de la signification des impacts de forte intensité dans la matrice d'appréciation initiale du niveau de l'impact présentée à la page 117.

Du point de vue méthodologique, l'utilisation de quatre niveaux d'intensité ne pose aucun problème à notre avis. Il n'est pas plus difficile de distinguer les impacts de très forte et forte intensités qu'il est difficile de distinguer ceux de forte et moyenne intensités. Plus la résolution est fine, plus elle permet la justesse de l'évaluation. Les données quantitatives peuvent

parfois constituer un outil avantageux pour l'évaluation de l'intensité de l'impact, mais jamais elles ne peuvent se substituer au jugement de l'équipe de professionnels chargée de l'évaluation .

Ceci dit, plusieurs méthodes d'évaluation des résistances et des impacts coexistent et, pour chaque projet, il y a lieu de sélectionner celles qui conviennent en fonction du nombre de variables à intégrer dans l'étude. C'est ainsi qu'il a été utile de recourir à une formule quantitative pour un projet pour lequel 14 tracés avaient été élaborés.

Les méthodes qui ont été choisies pour ce tronçon de l'autoroute 30 peuvent comporter certaines lacunes sur le plan scientifique. Toutefois, compte tenu de la problématique rencontrée et à la lumière des résultats obtenus, nous croyons qu'elles se sont avérées efficaces et justes.

Par ailleurs, le Ministère a pris note des commentaires faits concernant les mesures d'atténuation relatives à la stabilisation des berges des cours d'eau et au maintien de la température de l'eau.

Concernant le patrimoine bâti, comme il a été mentionné en réponse à la question 34, le raccordement du projet au futur boulevard Rome a déjà fait l'objet d'une modification pour diminuer l'impact sur les bâtiments patrimoniaux situés en bordure du boulevard des Prairies.

Enfin, avant le début des travaux, il sera précisé au responsable du chantier qu'il se doit d'aviser le ministère des Transports lors de la découverte fortuite d'artefacts ou de vestiges archéologiques.

ANNEXE 1

**COMPLÉMENT D'ÉTUDE D'IMPACT SONORE,
JANVIER 1991**



PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30
DE L'AUTOROUTE 10 À L'AUTOROUTE 15
CANDIAC, LAPRAIRIE ET BROSSARD
COMPLÈMENT D'ÉTUDE D'IMPACT SONORE

Janvier 1991

Cette étude a été exécuté par le personnel du Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec, sous la responsabilité de monsieur Claude Girard, économiste-urbaniste.

EQUIPE DE TRAVAIL

Linda Jasmin agronome, chargée de projet
Division des études
environnementales Ouest

Martin Deshaies stagiaire, rédacteur
Division du contrôle de la
pollution et recherche

Line Gamache ingénieure
Division du contrôle de la
pollution et recherche

Sous la supervision de:

Claude Girard économiste-urbaniste
chef de la Division du
contrôle de la pollution
et recherche

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
FIGURE ET LISTE DES ANNEXES	v
INTRODUCTION	1
1. DESCRIPTION DU MILIEU	2
1.1 OCCUPATION DU SOL	2
1.2 CIRCULATION	2
1.2.1 Débits de circulation	2
2. CLIMAT SONORE ACTUEL	5
2.1 PRÉDICTION DU NIVEAU SONORE	5
2.2 MÉTHODOLOGIE	5
2.3 RÉSULTATS DES SIMULATIONS	5
3. CLIMAT SONORE PROJETÉ	7
4. MESURE D'ATTÉNUATION	9

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1: Pourcentages de camions (intermédiaires et lourds)
- Tableau 2: Climat sonore actuel (1^{ière} rangée de maison)
- Tableau 3: Climat sonore projeté (1^{ière} rangée de maison)
- Tableau 4: Distribution des courbes isophones

FIGURE ET LISTE DES ANNEXES

FIGURE

Figure 1: Débits journaliers moyens d'été (DJME) de 1990 et 2010 - Autoroute 30 - entre autoroute 10 et autoroute 15

ANNEXES

Annexe 1: Résultats des relevés sonores

Annexe 2: Grille d'évaluation d'impact sonore

INTRODUCTION

Suite à une étude d'impact sonore effectuée par Hamel Beaulieu et Associés sur le prolongement de l'autoroute 30, entre l'autoroute 10 et l'autoroute 15, voici une étude complémentaire produite par le Service de l'environnement du ministère des Transports.

1. DESCRIPTION DU MILIEU

1.1 OCCUPATION DU SOL

La zone d'étude établie située entre l'autoroute 10 et l'autoroute 15 englobera ces artères:

boulevard Jean-Leman
boulevard Montcalm
rang Saint-Joseph
chemin Saint-Jean
boulevard des Prairies

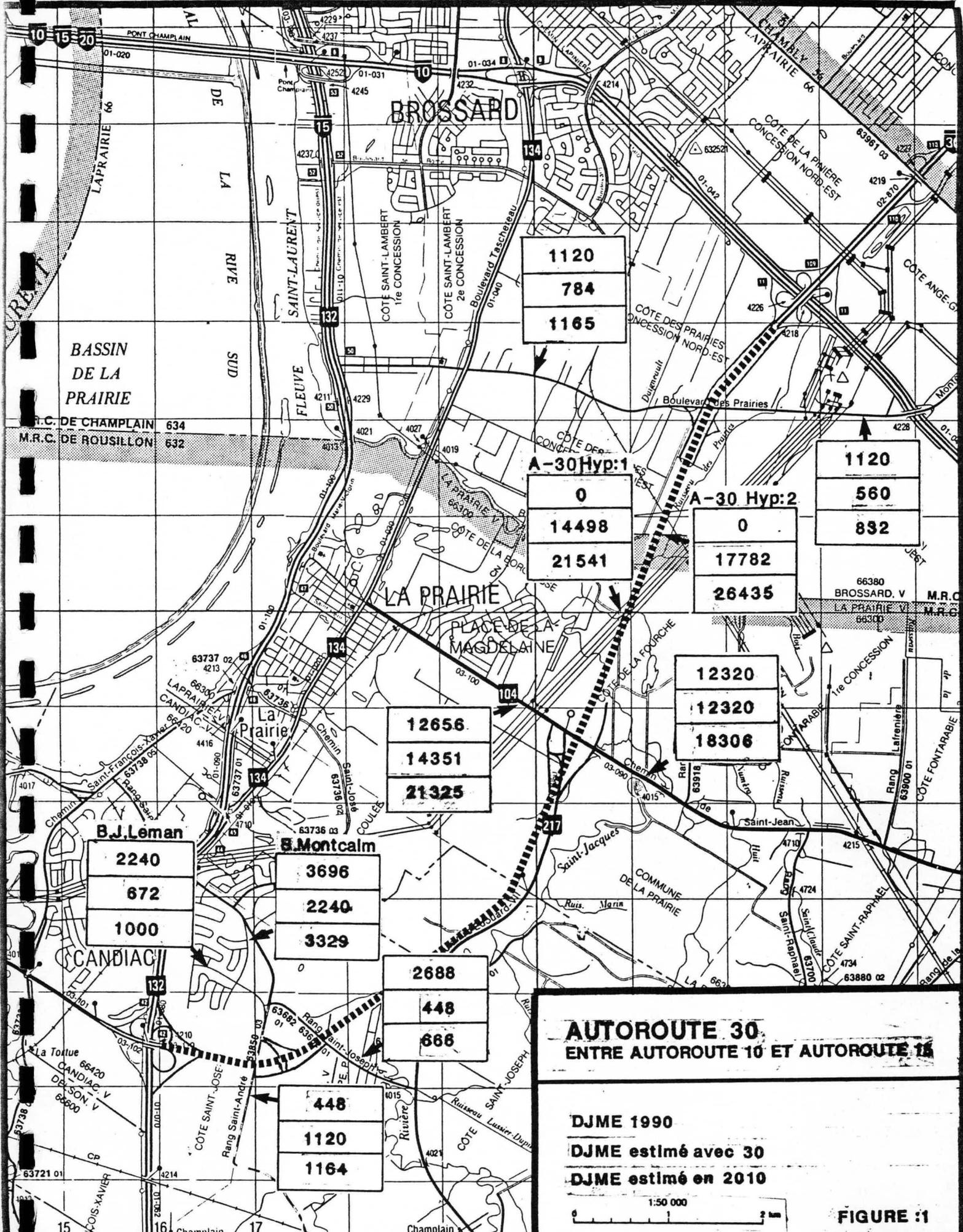
L'impact sonore sera évalué pour les résidences en bordure de ces routes en fonction de l'augmentation des débits.

1.2 CIRCULATION

1.2.1 DÉBITS DE CIRCULATION

Les débits journaliers moyens d'été (DJME) de 1990 et 2010 fournis par le Service des projets de Montréal sont représentés à la figure 1.

Les pourcentages de camions pour 1990 et 2010 sur les différentes routes sont identifiés au tableau 1.



1120
784
1165

A-30 Hyp:1

0
14498
21541

A-30 Hyp:2

0
17782
26435

1120
560
892

12656
14351
21325

12320
12320
18306

B.J.Léman

2240
672
1000

B.Montcalm

3696
2240
3329

2688
448
666

448
1120
1164

TABLEAU 1 Pourcentages de camions (intermédiaires et lourds)

ROUTE	POURCENTAGE
Boul. Jean-Leman (Candiac)	4,0
Montée St-Joseph (Candiac)	4,0
Boul. Montcalm (Candiac)	4,0
Rang St-Joseph (Laprairie)	4,0
Chemin St-Jean (Laprairie)	9,5
Boul. des Prairies (Brossard)	10,0

2. CLIMAT SONORE ACTUEL

2.1 PRÉDICTION DU NIVEAU SONORE

Les prédictions du niveau sonore sont effectuées à l'aide d'un programme de simulation par ordinateur dont les principaux paramètres sont les débits de circulation exprimés en nombre de véhicules par heure et la vitesse à laquelle roulent les véhicules en km/h. Les résultats sont exprimés en niveau sonore équivalent sur une période de 24 heures, Leq (24h). Le niveau sonore équivalent est la valeur moyenne du niveau sonore mesuré en dB(A) pendant la période donnée. Les résultats de ces prédictions nous serviront à faire des comparaisons avec le climat sonore qui prévaut actuellement dans le secteur à l'étude.

2.2 MÉTHODOLOGIE

Pour déterminer le climat sonore actuel, nous utilisons Stamina 2.0, le programme de prédiction du bruit de la circulation routière du Federal Highway Administration (F.H.W.A.) tiré du rapport FHWA-DP-58-1.

Les données utilisées proviennent des débits de circulation énumérées à la section 1.2.1 du présent rapport. L'erreur moyenne du modèle de prédiction en terme de déviation normalisée des différences entre les niveaux sonores prédits et les niveaux mesurés est de ± 2 dB(A) en champ libre.

2.3 RÉSULTATS DES SIMULATIONS

Les climats sonores simulés à la première rangée de maisons pour chaque route de la zone d'étude sont présentés au tableau 2.

TABLEAU 2: Climat sonore actuel (1^{ière} rangée de maison)

ROUTE	NIVEAU DE BRUIT LEQ (24h) dB(A)
Boul. Jean-Leman	57,0
Boul. Montcalm	60,7
Rang St-Joseph	59,1
Chemin St-Jean	63,8
Boul. des Prairies	52,2

En été 1990, des relevés sonores ont été effectués. La comparaison de ces relevés avec les résultats de la simulation montre que ceux-ci concordent entre-eux. Voir les relevés en Annexe 1.

La grille suivante est utilisée par le ministère des Transports pour déterminer la qualité de l'environnement sonore près des infrastructures routières.

ZONE DE CLIMAT SONORE	NIVEAU DE BRUIT LEQ (24h)
Fortement perturbée	$Leq \geq 65 \text{ dB(A)}$
Moyennement perturbé	$60 \text{ dB(A)} < Leq < 65 \text{ dB(A)}$
Faiblement perturbé	$55 \text{ dB(A)} < Leq \leq 60 \text{ dB(A)}$
Acceptable	$55 \text{ dB(A)} \geq Leq$

D'après cette grille, en 1990 les différents secteurs étudiés se situent en zone acceptable à moyennement perturbée.

3. CLIMAT SONORE PROJETÉ

Le climat sonore projeté (résultant de l'utilisation de l'autoroute 30) a été évalué à l'aide du modèle de simulation décrit précédemment. Les données de circulation se trouvent à la figure 1.

Le climat sonore en 2010 pour la première rangée de maisons de chaque route de la zone d'étude est présenté au tableau 3.

TABLEAU 3 Climat sonore projeté (1^{ière} rangée de maison)

ROUTE	NIVEAU DE BRUIT dB(A), Leq (24h)	IMPACT SONORE
Boul. Jean-Leman	54,5	Nul
Boul. Montcalm	60,5	Nul
Rang St-Joseph	55,0	Nul
Chemin St-Jean	66,0	Faible
Boul. des Prairies	55,0	faible

A l'aide de la grille d'évaluation d'impact sonore (Annexe 2), nous avons déterminé l'impact en comparant les climats sonores actuels et projetés.

Le tableau 4 présente la distribution des courbes isophones Leq (24h) de 55, 60, 65 et 70 dB(A).

TABLEAU 4 Distribution des courbes isophones

ROUTE	COURBE ISOPHONE Leq (24h) (dB(A))	DISTANCE * (m)
Boul. Jean-Leman	55	15
Boul. Montcalm	55	19
Rang St-Joseph	55	18
Chemin St-Jean	70	17
	65	37
	60	75
	55	157
Boul. des Prairies	55	17

* Distance approximative du centre linéaire de la route

4. MESURE D'ATTÉNUATION

Dans le cadre des orientations actuelles du Ministère dans ce domaine, lorsque l'utilisation d'une nouvelle infrastructure routière génère des impacts sonores moyens ou forts, des mesures d'atténuation doivent être envisagées pour les zones résidentielles.

Dans le cas présent, la variation des débits de circulation sur les voies d'accès à l'autoroute 30 ne générera que des impacts sonores faibles pour les résidents en bordure de ces routes. Il n'y a donc aucune mesure d'atténuation proposée.

ANNEXE 1

PROJET: PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30

DATE: 5 JUILLET 1990

LOCALISATION: 5430 BOUL DES PRAIRIES, BROSSARD

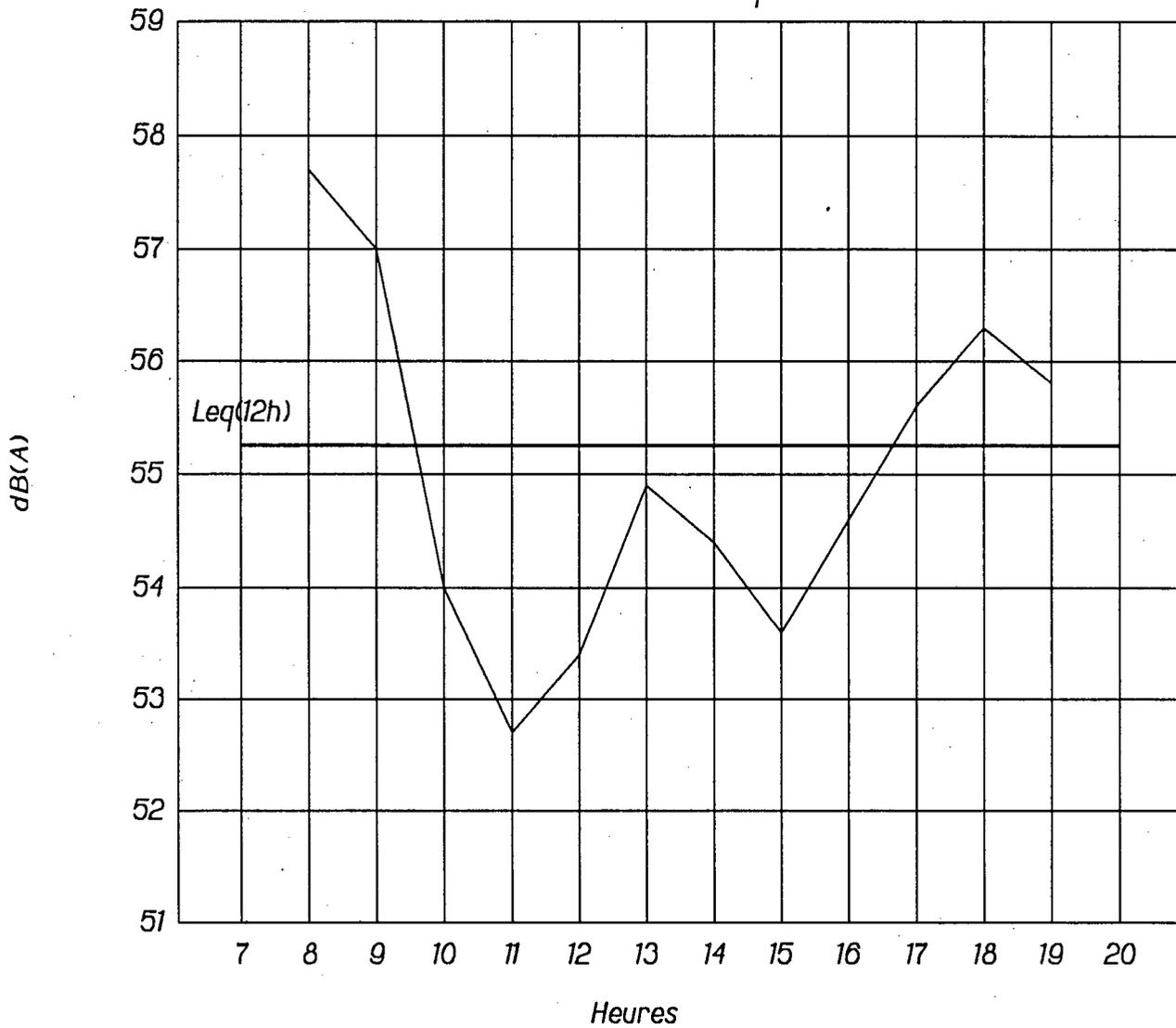
RELEVÉ NO: 1

PÉRIODE: DÉBUT: 07:00 HEURES FIN: 19:00 HEURES

PÉRIODE	Leq(h) dB(A)	L1(h) dB(A)	L10(h) dB(A)	L50(h) dB(A)	L90(h) dB(A)	L99(h) dB(A)
00:00-01:00						
01:00-02:00						
02:00-03:00						
03:00-04:00						
04:00-05:00						
05:00-06:00						
06:00-07:00						
07:00-08:00	57,7	68,8	61,5	51,8	48,8	47,3
08:00-09:00	57,0	67,8	60,3	51,8	49,0	46,8
09:00-10:00	54,0	66,0	55,3	50,3	47,3	44,5
10:00-11:00	52,7	64,3	53,8	49,0	45,5	42,0
11:00-12:00	53,4	65,5	54,3	47,8	43,0	39,3
12:00-13:00	54,9	66,3	54,8	48,5	42,5	39,3
13:00-14:00	54,4	66,8	54,3	47,5	43,0	40,5
14:00-15:00	53,6	65,5	55,5	48,3	43,8	40,5
15:00-16:00	54,6	65,3	55,3	48,5	44,0	40,5
16:00-17:00	55,6	66,3	59,0	49,0	44,3	41,0
17:00-18:00	56,3	66,5	58,3	48,5	43,5	40,5
18:00-19:00	55,8	66,5	59,8	51,0	46,0	42,3
19:00-20:00						
20:00-21:00						
21:00-22:00						
22:00-23:00						
23:00-24:00						

Leq(12h) = 55,2 dB(A)

Représentation graphique du niveau sonore Leq



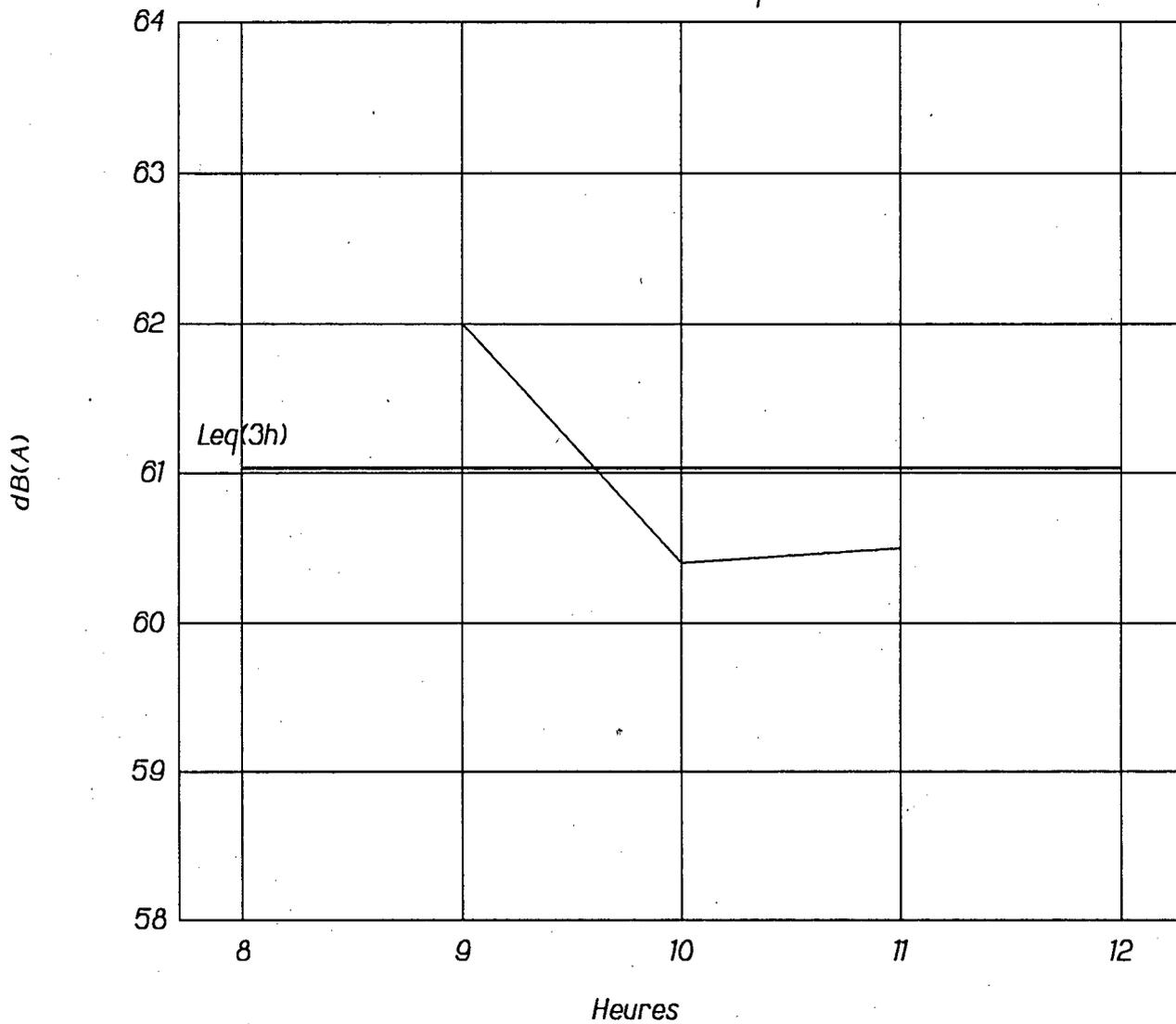
LIEU: AUTOROUTE 30, BROSSARD	RELEVÉ NO. 1
LOCALISATION: 5430 BOUL DES PRAIRIES	
DATE: 90/07/05	DURÉE: 12 HEURES
APPAREIL: ANALYSEUR STATISTIQUE 4426 B&K	

PROJET: PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30				DATE: 27 JUIN 1990		
LOCALISATION: 111 MONCALM, CANDIAC				RELEVÉ NO: 2		
PÉRIODE:	DÉBUT:	08:00	HEURES	FIN:	11:00	HEURES

PÉRIODE	Leq(h) dB(A)	L1(h) dB(A)	L10(h) dB(A)	L50(h) dB(A)	L90(h) dB(A)	L99(h) dB(A)
00:00-01:00						
01:00-02:00						
02:00-03:00						
03:00-04:00						
04:00-05:00						
05:00-06:00						
06:00-07:00						
07:00-08:00						
08:00-09:00	62,0	72,3	66,0	51,0	43,5	41,3
09:00-10:00	60,4	71,3	65,0	48,0	42,5	40,8
10:00-11:00	60,5	71,0	65,3	48,5	42,8	40,8
11:00-12:00						
12:00-13:00						
13:00-14:00						
14:00-15:00						
15:00-16:00						
16:00-17:00						
17:00-18:00						
18:00-19:00						
19:00-20:00						
20:00-21:00						
21:00-22:00						
22:00-23:00						
23:00-24:00						

Leq(3h) = 61,0 dB(A)

Représentation graphique du niveau sonore Leq



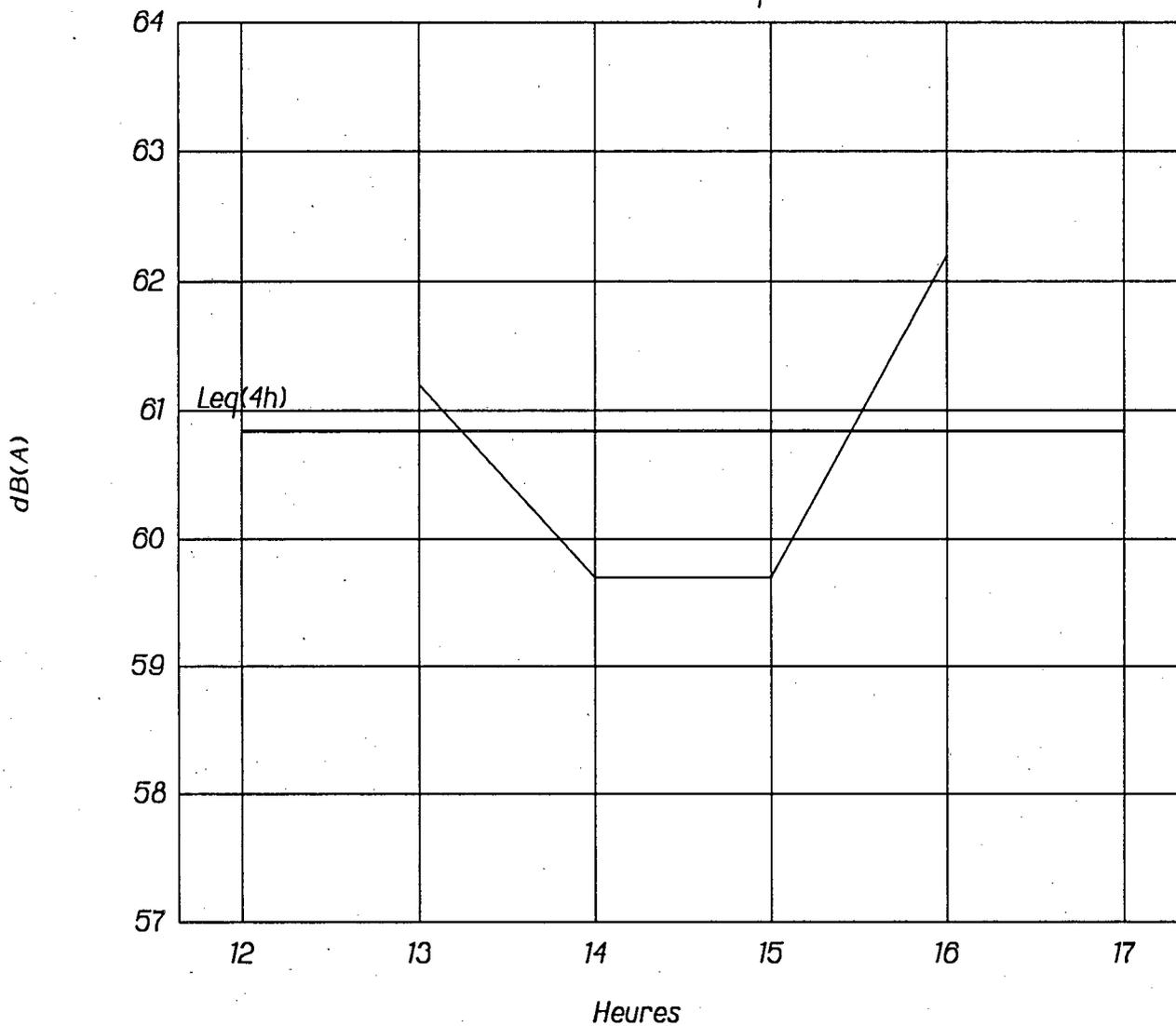
LIEU: AUTOROUTE 30, CANDIAC	RELEVÉ NO. 2
LOCALISATION: 111 MONCALM	
DATE: 90/06/27	DURÉE: 3 HEURES
APPAREIL: ANALYSEUR STATISTIQUE 4426 B&K	

PROJET: PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30				DATE: 27 JUIN 1990		
LOCALISATION: 82 RANG ST-JOSEPH, CANDIAC				RELEVÉ NO: 3		
PÉRIODE:	DÉBUT:	12:00	HEURES	FIN:	16:00	HEURES

PÉRIODE	Leq(h) dB(A)	L1(h) dB(A)	L10(h) dB(A)	L50(h) dB(A)	L90(h) dB(A)	L99(h) dB(A)
00:00-01:00						
01:00-02:00						
02:00-03:00						
03:00-04:00						
04:00-05:00						
05:00-06:00						
06:00-07:00						
07:00-08:00						
08:00-09:00						
09:00-10:00						
10:00-11:00						
11:00-12:00						
12:00-13:00	61,2	72,5	65,8	49,5	46,3	46,3
13:00-14:00	59,7	71,3	64,0	46,3	46,3	46,3
14:00-15:00	59,7	72,3	63,5	46,3	46,3	46,3
15:00-16:00	62,2	73,5	65,5	54,3	46,3	46,3
16:00-17:00						
17:00-18:00						
18:00-19:00						
19:00-20:00						
20:00-21:00						
21:00-22:00						
22:00-23:00						
23:00-24:00						

$$Leq(4h) = 60,8 \text{ dB(A)}$$

Représentation graphique du niveau sonore Leq



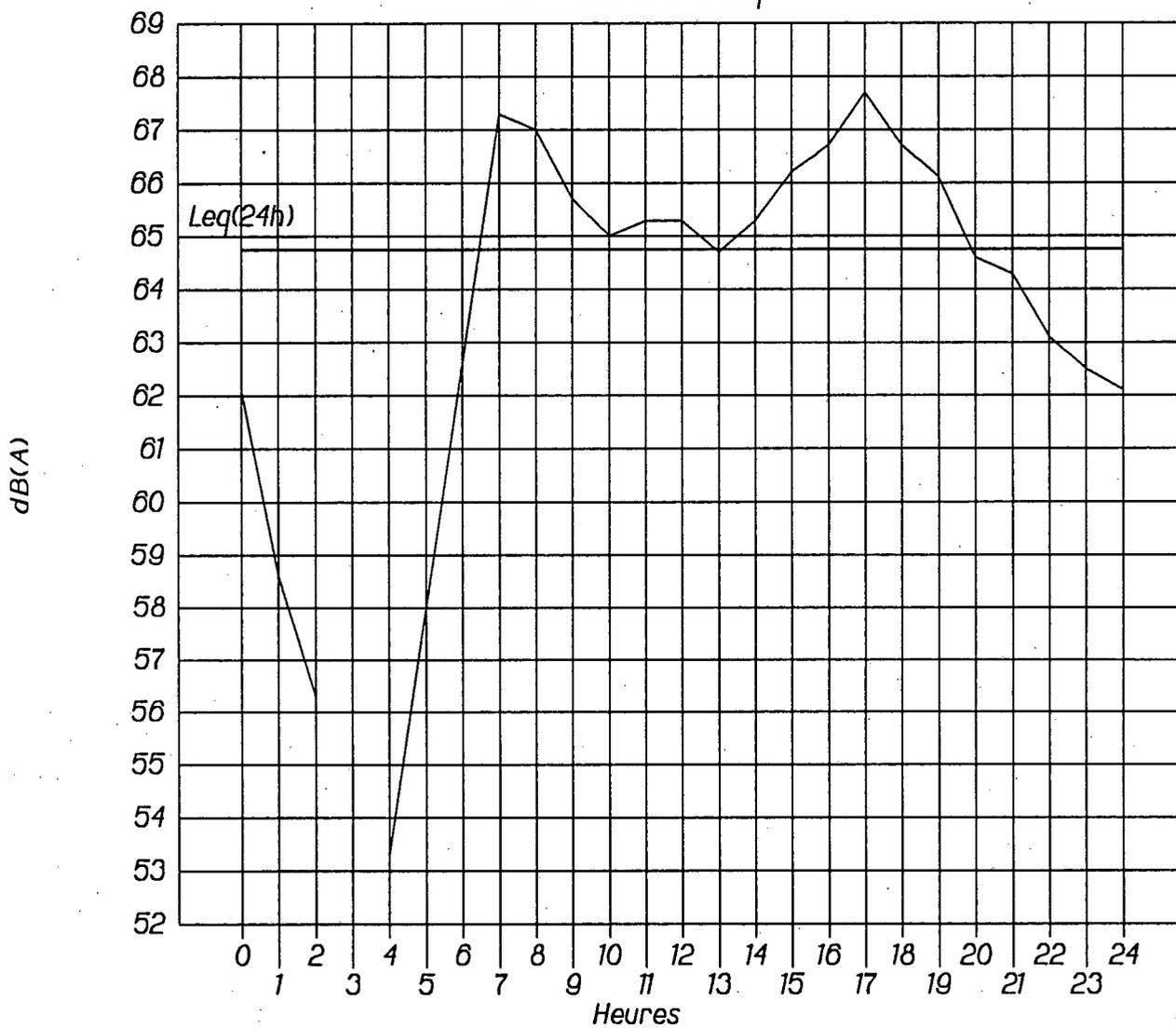
LIEU: AUTOROUTE 30, CANDIAC	RELEVÉ NO. 3
LOCALISATION: 82 RANG ST-JOSEPH	
DATE: 90/06/27	DURÉE: 4 HEURES
APPAREIL: ANALYSEUR STATISTIQUE 4426 B&K	

PROJET: PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30			DATE: 3 JUILLET 1990		
LOCALISATION: 1965 CHEMIN ST-JEAN, LAPRAIRIE			RELEVÉ NO: 4		
PÉRIODE:	DÉBUT:	07:00	HEURES	FIN:	07:00 HEURES

PÉRIODE	Leq(h) dB(A)	L1(h) dB(A)	L10(h) dB(A)	L50(h) dB(A)	L90(h) dB(A)	L99(h) dB(A)
00:00-01:00	58,6	69,8	63,8	46,8	38,8	37,3
01:00-02:00	56,3	69,0	58,0	39,3	36,3	36,3
02:00-03:00	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
03:00-04:00	53,3	66,3	51,0	37,5	36,3	36,3
04:00-05:00	58,0	71,3	58,5	44,3	37,8	36,3
05:00-06:00	62,6	74,5	66,3	53,5	44,3	42,0
06:00-07:00	67,3	76,8	71,3	63,3	53,5	48,3
07:00-08:00	67,0	76,5	71,0	63,8	54,5	49,8
08:00-09:00	65,7	74,8	70,0	62,0	52,0	48,0
09:00-10:00	65,0	75,0	68,8	60,8	52,3	48,8
10:00-11:00	65,3	75,3	69,0	61,0	52,5	50,0
11:00-12:00	65,3	75,5	69,0	60,8	52,5	48,8
12:00-13:00	64,7	74,8	68,8	59,8	51,3	46,3
13:00-14:00	65,3	74,8	69,0	61,0	53,5	49,3
14:00-15:00	66,2	76,0	70,0	62,5	54,3	49,3
15:00-16:00	66,7	75,8	70,5	63,8	54,8	50,3
16:00-17:00	67,7	76,5	71,3	65,5	58,0	53,8
17:00-18:00	66,7	76,5	70,5	64,0	54,0	46,0
18:00-19:00	66,1	75,5	70,0	63,3	52,3	45,8
19:00-20:00	64,6	73,3	68,5	62,0	52,3	47,3
20:00-21:00	64,3	72,8	68,3	61,5	50,0	44,8
21:00-22:00	63,1	84,3	67,3	58,5	47,8	43,3
22:00-23:00	62,5	71,8	66,8	56,8	45,5	41,8
23:00-24:00	62,1	71,8	65,0	52,5	41,3	37,5

$$\text{Leq}(24\text{h}) = 64,8 \text{ dB(A)}$$

Représentation graphique du niveau sonore Leq



LIEU: AUTOROUTE 30, LAPRAIRIE

RELEVÉ NO. 4

LOCALISATION: 1965 CHEMIN ST-JEAN

DATE: 90/07/03

DURÉE: 24 HEURES

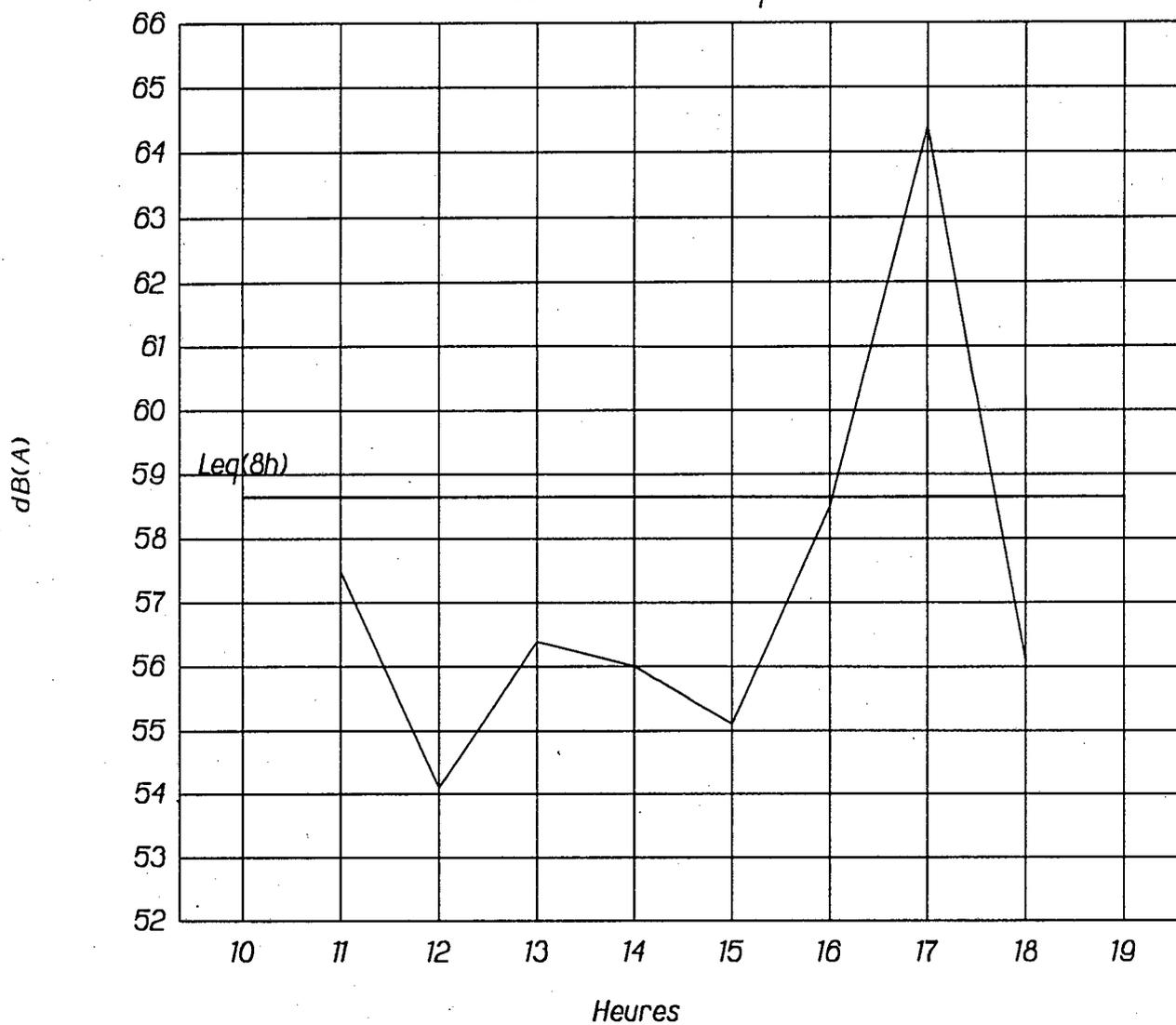
APPAREIL: ANALYSEUR STATISTIQUE 4426 B&K

PROJET: PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30			DATE: 4 JUILLET 1990		
LOCALISATION: BOUL JEAN-LEMAN, CANDIAC			RELEVÉ NO: 5		
PÉRIODE:	DÉBUT:	10:00	HEURES	FIN:	18:00 HEURES

PÉRIODE	Leq(h) dB(A)	L1(h) dB(A)	L10(h) dB(A)	L50(h) dB(A)	L90(h) dB(A)	L99(h) dB(A)
00:00-01:00						
01:00-02:00						
02:00-03:00						
03:00-04:00						
04:00-05:00						
05:00-06:00						
06:00-07:00						
07:00-08:00						
08:00-09:00						
09:00-10:00						
10:00-11:00	57,5	68,3	59,5	50,8	48,3	47,3
11:00-12:00	54,1	64,5	57,0	49,3	47,3	46,0
12:00-13:00	56,4	66,8	59,8	50,0	48,0	46,5
13:00-14:00	56,0	65,8	59,8	50,0	48,0	47,0
14:00-15:00	55,1	66,0	59,0	51,8	49,3	48,5
15:00-16:00	58,5	n/d	55,5	51,5	50,3	n/d
16:00-17:00	64,4	67,3	62,0	51,0	47,5	46,0
17:00-18:00	56,1	66,3	60,5	49,0	46,3	45,0
18:00-19:00						
19:00-20:00						
20:00-21:00						
21:00-22:00						
22:00-23:00						
23:00-24:00						

$$\text{Leq}(8\text{h}) = 58,6 \text{ dB(A)}$$

Représentation graphique du niveau sonore Leq



LIEU: AUTOROUTE 30, CANDIAC	RELEVÉ NO. 5
LOCALISATION: BOUL JEAN-LEMAN	
DATE: 90/07/04	DURÉE: 8 HEURES
APPAREIL: ANALYSEUR STATISTIQUE 4426 B&K	

ANNEXE 2

ANNEXE 2

**ÉTUDE D'IMPACT SUR LES PUIITS
ET LES SOURCES D'EAU POTABLE**

ÉTUDE D'IMPACT
AUTOROUTE 30 ENTRE LES AUTOROUTES #15 ET #10
VILLES DE CANDIAC, ST-PHILIPPE, LA PRAIRIE ET BROSSARD
C.E.P.: LA PRAIRIE

CHAÎNAGES FICTIFS: 0+000 (AUT. 15) @ 11+500 (AUT. 10)
PLAN: TL-90-12-2006

c.c. à M. Mozher Sorial, ing.
Mme Linda Jasmin
M. Lionel Dufour, ing.

N/D: 0030 02 150 (26) 90

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	DESCRIPTION DES SECTEURS	1
2.1	Secteur A	2
2.2	Secteur B	2
2.3	Secteur C	2
2.4	Secteur D	2
2.5	Secteur E	2
3.0	CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE	3
4.0	QUALITÉ DE L'EAU	3
4.1	Avis de contamination	4
5.0	DÉBIT DES PUIITS	5
6.0	IMPACT	5
6.1	Secteur A	5
6.2	Secteur B	6
6.3	Secteur C	7
6.4	Secteur D	7
6.5	Secteur E	8
7.0	DYNAMITAGE	8
8.0	CONCLUSION	8

ANNEXE "I": Définition des secteurs A, B, C, D et E
Emplacement des puits/localisation des prélèvements

ANNEXE "II": Résultats d'analyses

ANNEXE "III": Tableau des puits hors normes
Tableau des effets d'une limite non respectée

ANNEXE "IV": Avis de contamination

ANNEXE "V": Fiches des puits (V-1291)

LOCALISATION DE L'ÉTUDE
(SECTION ÉTUDIÉE)

CE LAUR RIVER

BASSIN DE LA PRAIRIE
Mun de ville de Brossard
Mun de ville de la Prairie

BROSSARD

Brosseau

La Prairie

Place de la Magdelaine

Candiac

AUTOROUTE 30

Mun de ville de Candiac

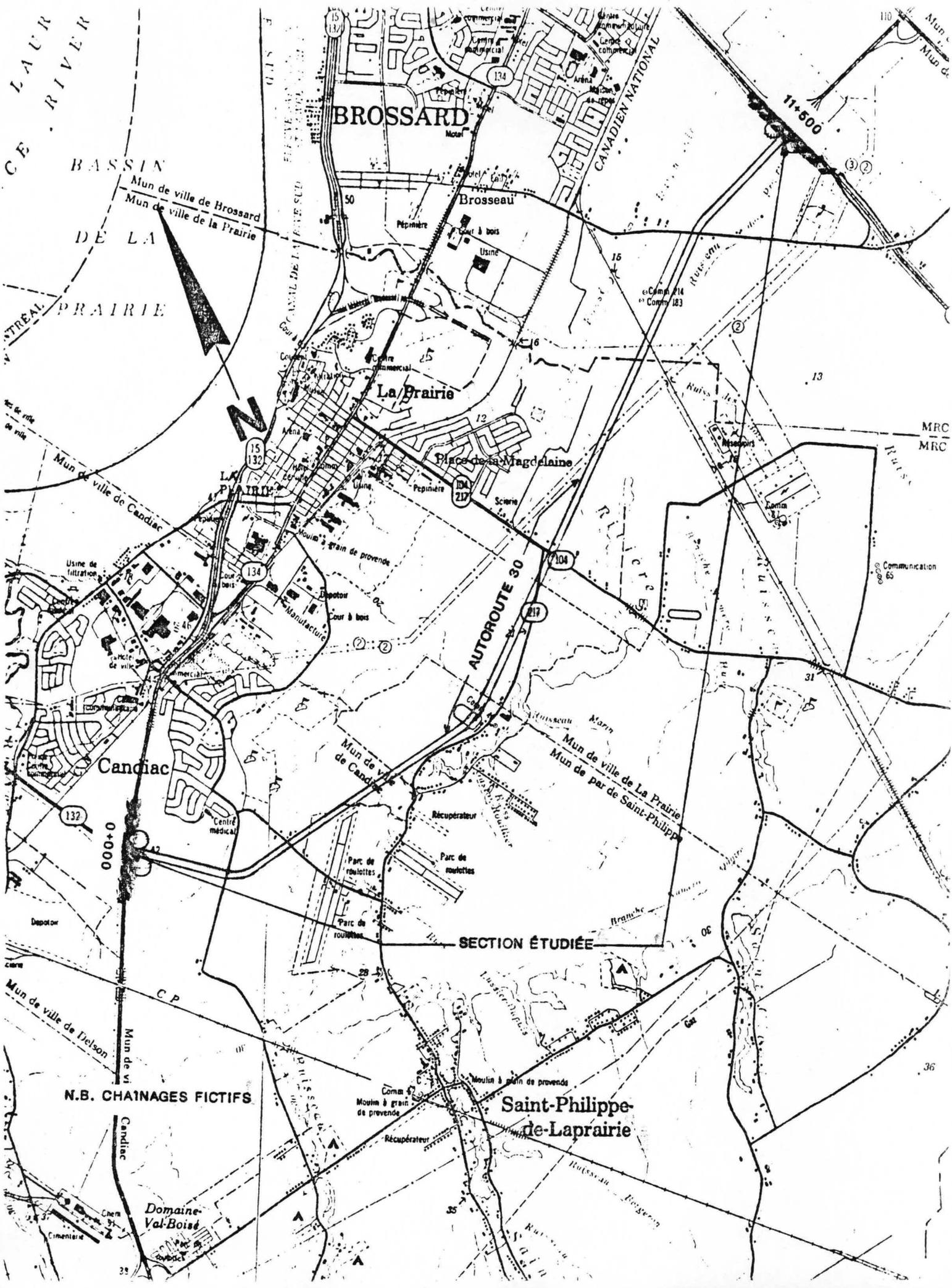
Mun de ville de La Prairie
Mun de par de Saint-Philippe

SECTION ÉTUDIÉE

N.B. CHAINAGES FICTIFS

Saint-Philippe-de-Laprairie

Domaine-Val-Bois



1.0 Introduction

Cette demande d'étude hydrogéologique concerne l'impact prévisible sur les sources d'eau potable des riverains situés à proximité du corridor envisagé pour le passage de la future autoroute 30 reliant les autoroutes 15 et 10. Le tracé de la future autoroute traversera les municipalités de Candiac, St-Philippe de La Prairie, La Prairie et Brossard sur une longueur approximative de 11,5 km. Au total 42 puits artésiens furent répertoriés.

Ce projet étant à une étape de préparation très préliminaire, aucun plan et profil officiels ne sont disponibles de sorte que nous nous sommes basés sur les normes du ministère des Transports "Tome 1" des ouvrages routiers, chapitre 2.3.1 (autoroute en milieu rural) pour déterminer le profil en travers de l'autoroute. C'est à partir de cette géométrie que nous avons déterminé l'emplacement des fossés par rapport aux puits, élément très important dans l'analyse de l'impact des épandages de fondants sur la qualité des eaux captées par les puits des riverains.

2.0 Description des secteurs

L'étude a été scindée en cinq (5) secteurs qui sont localisés en annexe I où apparaissent également l'emplacement des puits et la localisation des prélèvements d'eau. Nous avons déterminé des chaînages fictifs afin de faciliter la bonne marche de l'étude. Ces chaînages débutent à l'autoroute 15 (0+000) pour se terminer à l'autoroute 10 (11+500).

2.1 Secteur A

Ce secteur comprend la partie de l'autoroute située entre les chaînages 0+000 et 2+200, soit de l'autoroute 15 au rang St-Joseph, situé dans la ville de Candiac.

2.2 Secteur B

Ce secteur débute au chaînage 2+200, et se termine au 3+300. Il regroupe les maisons-mobiles du parc "Dupuis" situées aux abords du tracé, dans la ville de Candiac.

2.3 Secteur C

Ce secteur se situe entre les chaînages 3+300 et 5+200 et comprend les maisons situées en bordure du Boulevard Edouard VII (route 217) ainsi que l'autodrome Rive-Sud. Ce secteur est situé en majeure partie dans St-Philippe Paroisse.

2.4 Secteur D

Ce secteur couvre la partie du tracé située entre les chaînages 5+200 et 8+500. Ce secteur est situé dans La Prairie Ville.

2.5 Secteur E

Ce dernier secteur s'étend du chaînage 8+500 @ 11+500 et comprend les puits situés en bordure du Boulevard des Prairies, dans la ville de Brossard.

3.0 Contexte hydrogéologique

À la lumière des sondages effectués dans l'axe de la future autoroute dans le cadre de l'étude des structures d'étagement, ainsi qu'à partir de l'annuaire des puits du MENVIQ, nous constatons la présence d'un till comme matériaux meubles. Dans certains secteurs (B et C notamment) on retrouve même l'existence d'horizons très argileux en surface. La nature peu perméable de ces dépôts meubles explique la présence de 42 puits artésiens le long du futur tracé alors qu'il n'y a aucun puits de surface. La faible perméabilité de ces sols est un facteur favorable qui minimise les risques de contamination par l'infiltration de l'eau de surface.

Les puits situés entre les chaînages fictifs 0+000 et 7+000 sont dans les shale de l'UTICA dont la perméabilité de fracture est moyenne. Quant aux puits situés entre 7+000 et 11+500 ils sont forés dans les shale et grès calcaireux de la formation de LORRAINE dont la perméabilité est relativement faible.

4.0 Qualité de l'eau

Nous avons effectué dix (10) prélèvements d'échantillons d'eau pour fins d'analyses chimiques et bactériologiques, dont cinq (5) incluaient la concentration en sulfures. Ces prélèvements avaient pour but d'avoir un aperçu général de la qualité actuelle de l'eau des puits aux abords de la future autoroute.

À la lumière des résultats d'analyse obtenus (annexe II), nous pouvons constater que tous les puits échantillonnés ont une ou plusieurs anomalies selon les critères de potabilité établis par le gouvernement fédéral.

Les résultats d'analyses nous révèlent un taux en sulfures supérieur à la norme fédérale de 0,05 mg/litre pour quatre (4) des cinq (5) puits échantillonnés pour ce paramètre.

Veillez consulter le "Tableau des puits hors normes" apparaissant à l'annexe III, pour plus de détails sur la qualité de l'eau des puits échantillonnés.

4.1 Avis de contamination

Suite aux résultats d'analyses obtenus, nous avons expédié quatre (4) avis de contamination bactériologique chez les propriétaires suivants:

- Guy Desjardins
83, rue Jean
St-Philippe de La Prairie
Secteur "B"/puits #22/analyse #8
- Daniel Tourangeau
27, boul. Edouard VII,
St-Philippe de La Prairie
Secteur "C"/puits #29/analyse #4
- 2329 5660 Québec Inc./Roger Symington, gérant
15, boul. Edouard VII,
St-Philippe de La Prairie
Secteur "C"/puits #36/analyse #3
- Jules Journeault
5425, boul. des Prairies,
Brossard
Secteur "E"/puits #41/analyse #1

afin qu'ils puissent se présenter au bureau du MENVIQ de leur région pour obtenir la procédure nécessaire pour désinfecter leurs puits.

Veillez consulter les avis de contamination à l'annexe "IV" pour plus de détails.

5.0 Débit des puits

Selon les dires des propriétaires ou des locataires des résidences visitées, le débit des puits est suffisant pour leurs besoins respectifs, à l'exception de celui de M. Philippe Dumont, 65 rue Jean, St-Philippe de La Prairie. Monsieur Dumond nous a déclaré que son puits débite peu, sans toutefois en connaître le débit exact.

N.B. Il est à noter qu'un projet de raccordement à l'aqueduc des résidences du parc de maisons-mobiles "Dupuis" et du rang St-Joseph est présentement à l'étude par les municipalités de Candiac et St-Philippe.

6.0 Impact

Nous traiterons dans ce chapitre de l'impact qu'aura la future autoroute 30 sur les sources d'eau potable des riverains. Pour une meilleure compréhension, chacun des cinq (5) secteurs sera traité séparément.

6.1 Secteur A

Il n'y a aucun problème à prévoir pour les sept (7) puits artésiens répertoriés dans ce secteur, tant aux points de vue qualitatif que quantita-

tif. Quatre (4) de ces puits sont situés hors de portée des travaux et les trois (3) autres sont non vulnérables au passage de l'autoroute dû à un ou plusieurs des facteurs suivants:

- type de puits
- sens de l'écoulement de l'eau de surface
- type de sol en place (horizon argileux)
- distance séparant le puits, du fossé de l'autoroute

De plus, lors de la construction de l'autoroute prévue pour 92-93, il est possible que toutes les résidences de ce secteur soient reliées au réseau d'aqueduc, selon les dires de M. Gustave Deslippes, inspecteur municipal et gérant des travaux publics pour la municipalité de St-Philippe de La Prairie.

L'impact sur ce secteur sera donc nul.

6.2 Secteur B

Quinze (15) puits artésiens se retrouvent dans ce secteur et aucun de ces puits ne sera affecté, tant aux points de vue qualitatif que quantitatif. Cinq (5) de ces puits sont situés hors de portée des travaux et les dix (10) autres sont hors de danger pour les mêmes facteurs que ceux énumérés au paragraphe 6.1, i.e. le type de puits, le sens d'écoulement de l'eau, le type de sol et finalement la distance séparant les puits des fossés.

Tout comme le secteur "A", ces résidences pourraient être reliées au réseau d'aqueduc. Donc, considérant la non-vulnérabilité des puits concernés,

combiné à la réalisation projetée de travaux de liaison au réseau d'aqueduc municipal, l'impact sur ce secteur doit être considérée nul.

6.3 Secteur C

Ce secteur comporte quatorze (14) puits artésiens, qui ne seront aucunement affectés par le passage de l'autoroute. Six (6) de ces puits sont situés hors de portée des travaux et les huit (8) autres sont catalogués "Aucun problème à prévoir" pour les mêmes raisons, que celles spécifiées aux paragraphes 6.1 et 6.2, i.e. le type de puits, le sens d'écoulement de l'eau, le type de sol et la distance séparant les puits des fossés. L'impact prévisible de ce secteur est donc également qualifié de nul, pour les raisons mentionnées auparavant.

6.4 Secteur D

Seulement trois (3) puits artésiens se retrouvent dans ce secteur et ils sont tous situés sur le même terrain à l'intersection du futur tracé et du chemin St-Jean (route 104). Ce terrain et ces puits appartiennent à la compagnie à numéro 152 298 Canada Ltée dont M. Charles Eklove est le président.

Ces puits sont raccordés à la maison de ferme, à la grange (brûlée) et à l'ancienne porcherie maintenant démolie.

Cette ferme est présentement inhabitée et inhabitable sans procéder à des rénovations majeures. Ce secteur comprend également un entrepôt qui devra être exproprié. Cependant, ce bâtiment est desservi en eau potable par le réseau d'aqueduc municipal de La Prairie.

L'impact sur ce secteur est nul puisque les trois (3) puits artésiens de ce secteur sont hors de la zone possible de contamination et que finalement, ces puits sont présentement hors de service.

6.5 Secteur E

Parmi les trois (3) puits artésiens de ce secteur, seulement un (1) puits est susceptible d'être affecté par les chlorures, compte tenu de sa proximité par rapport au fossé de l'autoroute et du sens d'écoulement de l'eau de surface.

L'impact sur ce secteur est négligeable en prenant en considération que ce secteur s'étend sur une distance de trois (3) kilomètres et que seulement un (1) puits est susceptible d'être affecté.

7.0 Dynamitage

Advenant que des travaux de sautage soient nécessaires dans les secteurs A, B, C, D ou E, l'entrepreneur devra voir à limiter les vibrations aux puits (vitesses particulières) à moins de 2,5 cm/seconde (norme du MENVIQ), afin d'éviter que des dommages irréremédiables ne soient causés aux puits des riverains concernés et à leurs sources d'approvisionnement tant aux points de vue qualitatif que quantitatif.

8.0 Conclusion

Ce tronçon de l'autoroute 30 concerne quarante-deux (42) puits artésiens.

Pour une meilleure compréhension tous ces puits ont été regroupés dans cinq (5) secteurs différents (A, B, C, D et E).

On retrouve sept (7) puits dans le secteur "A", quinze (15) puits dans le secteur "B", quatorze (14) dans le secteur "C", trois (3) puits dans le secteur "D" et finalement, trois (3) puits dans le secteur "E".

Le secteur "A" concerne les chaînages fictifs, 0+000 à 2+200 et comprend les puits #1 à #7 inclusivement.

Le secteur "B" couvre les chaînages 2+200 à 3+300 et concerne les puits #8 à 22 inclusivement.

Le secteur "C" couvre les chaînages 3+300 à 5+200 et comprend les puits #23 à 36 inclusivement.

Le secteur "D" couvre les chaînages 5+200 à 8+500 et comprend les puits #37, #38 et #39.

Finalement, le secteur "E" couvre les chaînages 8+500 à 11+500 et comprend les puits #40, #41 et #42.

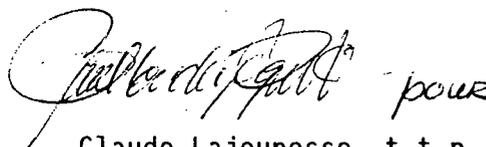
Dans le cadre de cette étude, dix (10) prélèvements d'eau ont été effectués chez certains propriétaires riverains; ces échantillons avaient pour but de caractériser la qualité de l'eau potable dans chaque secteur.

Des quarante-deux (42) puits artésiens que couvre cette étude d'impact, seulement un (1) puits est susceptible d'être affecté, ce qui représente un peu plus de 2% (2,38%) des puits longeant le corridor de la future autoroute 30.

Compte tenu de l'ampleur de ce projet, i.e. 11,5 kilomètres, nous concluons que l'impact sur les puits des résidents riverains sera négligeable.

N.B.: Pour de plus amples détails sur les puits concernés et leurs caractéristiques respectives, veuillez consulter les fiches des puits sur les formulaires V-1291 à l'annexe "V".

Préparé et rédigé par :

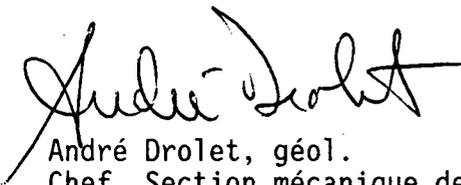


Claude Lajeunesse, t.t.p.
Section mécanique des roches



Serge Kirouac, t.t.p.p.
Section mécanique des roches

et



André Drolet, géol.
Chef, Section mécanique des roches
Division géotechnique
Service des sols et chaussées

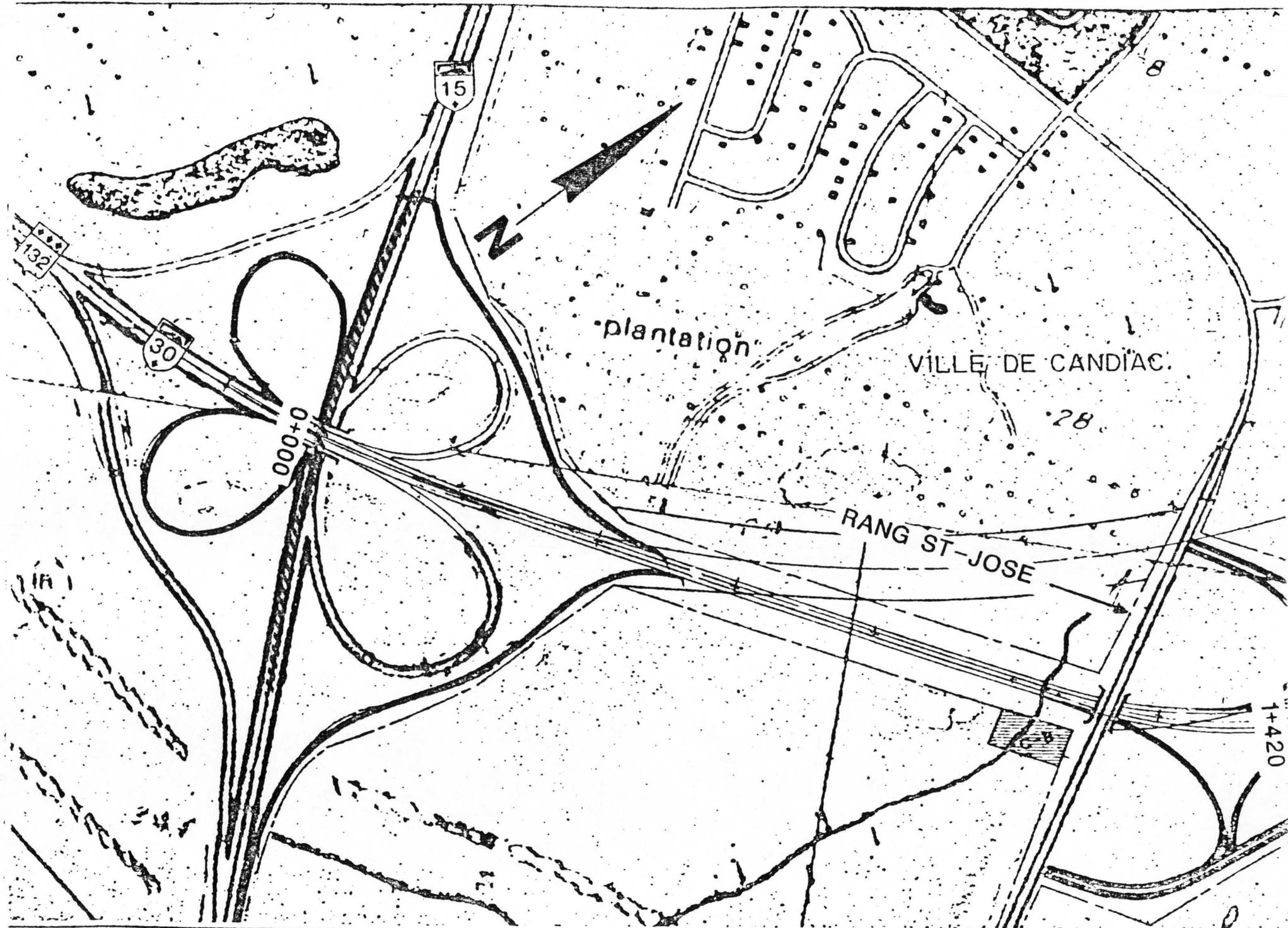
Québec, le 15 juillet 1992.

ANNEXE "I"

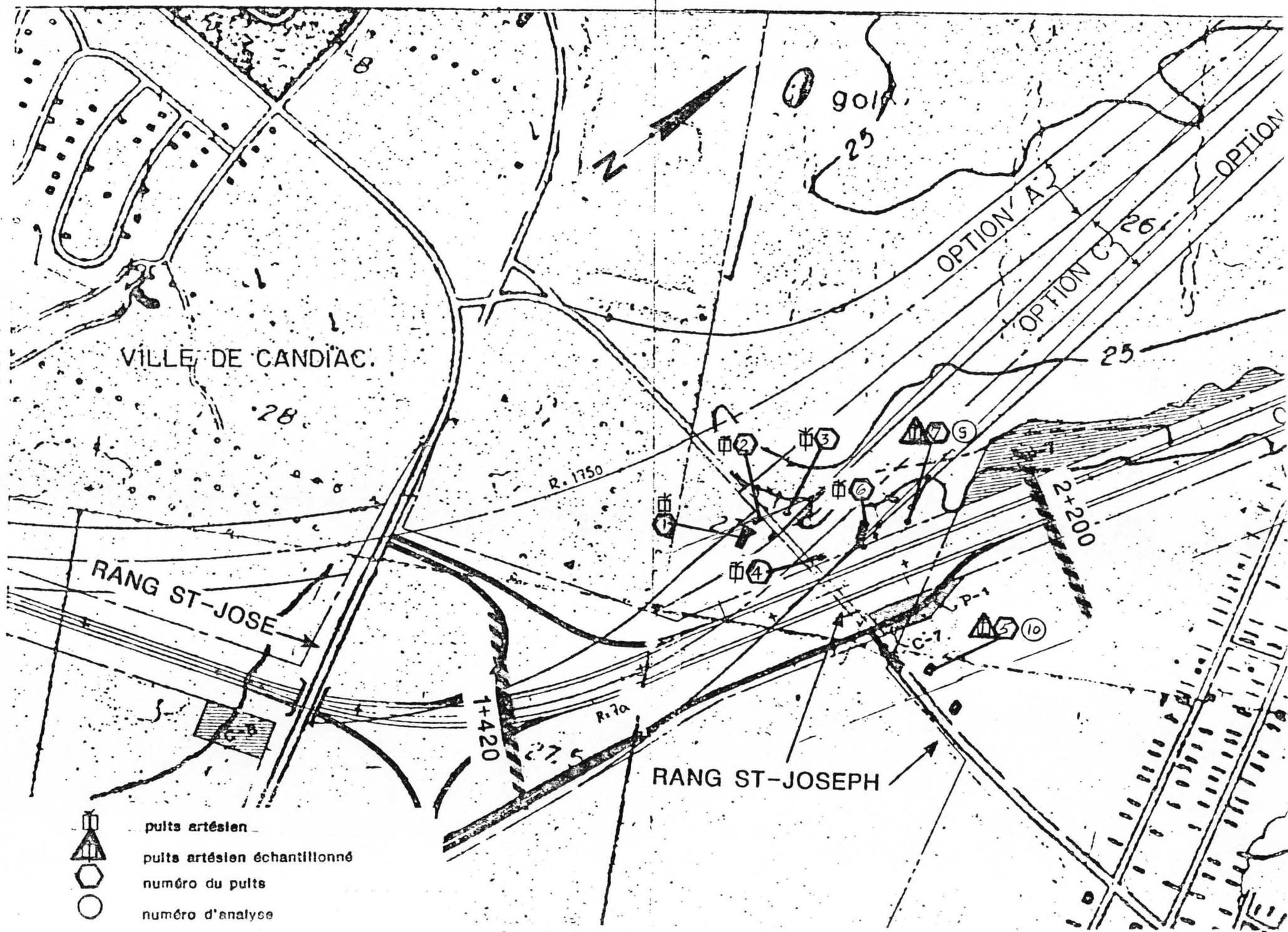
DÉFINITION DES SECTEURS A, B, C, D ET E

EMPLACEMENT DES PUIITS

LOCALISATION DES PRÉLÈVEMENTS

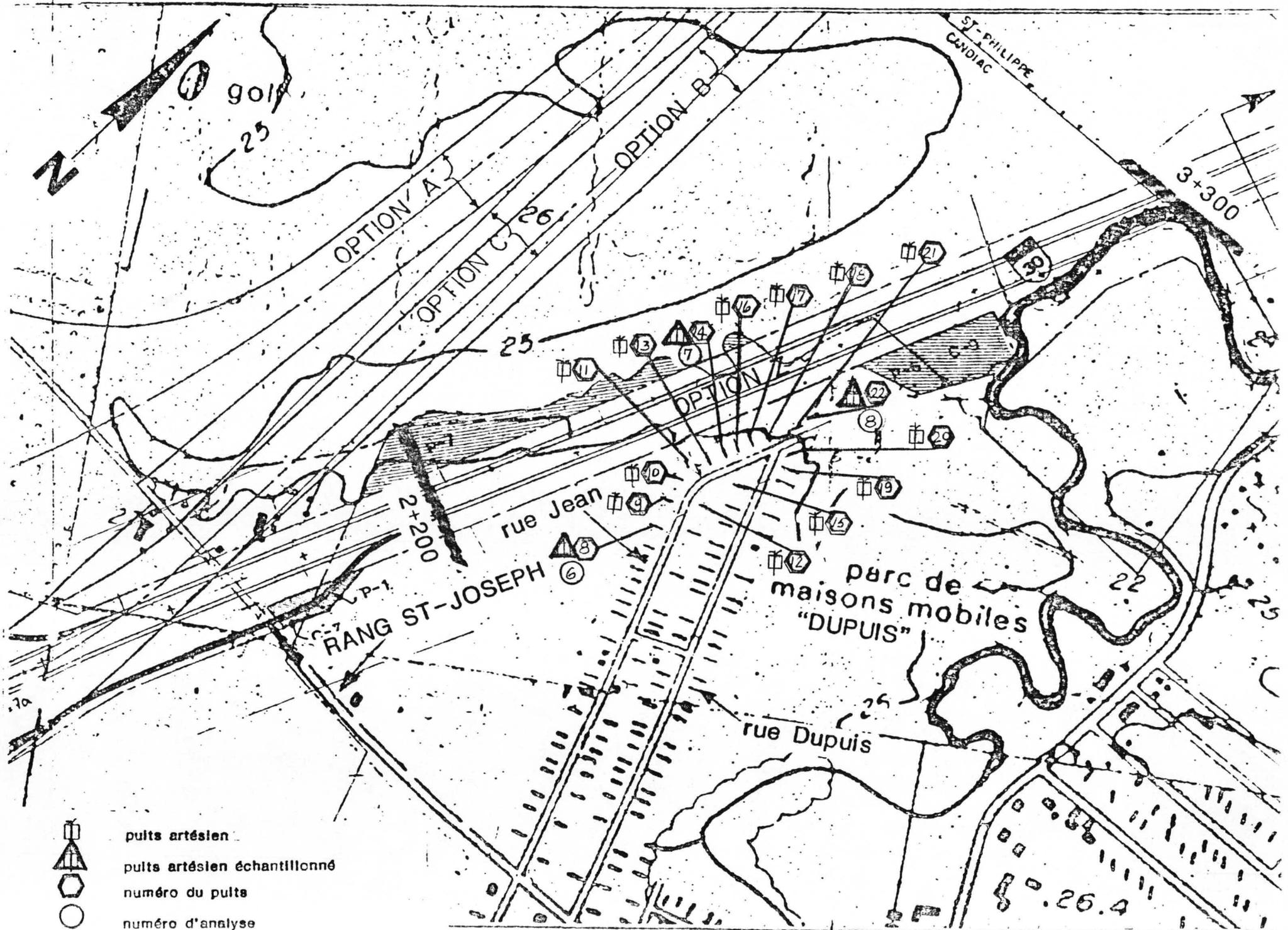


SECTEUR "A" 0+000 à 1+420

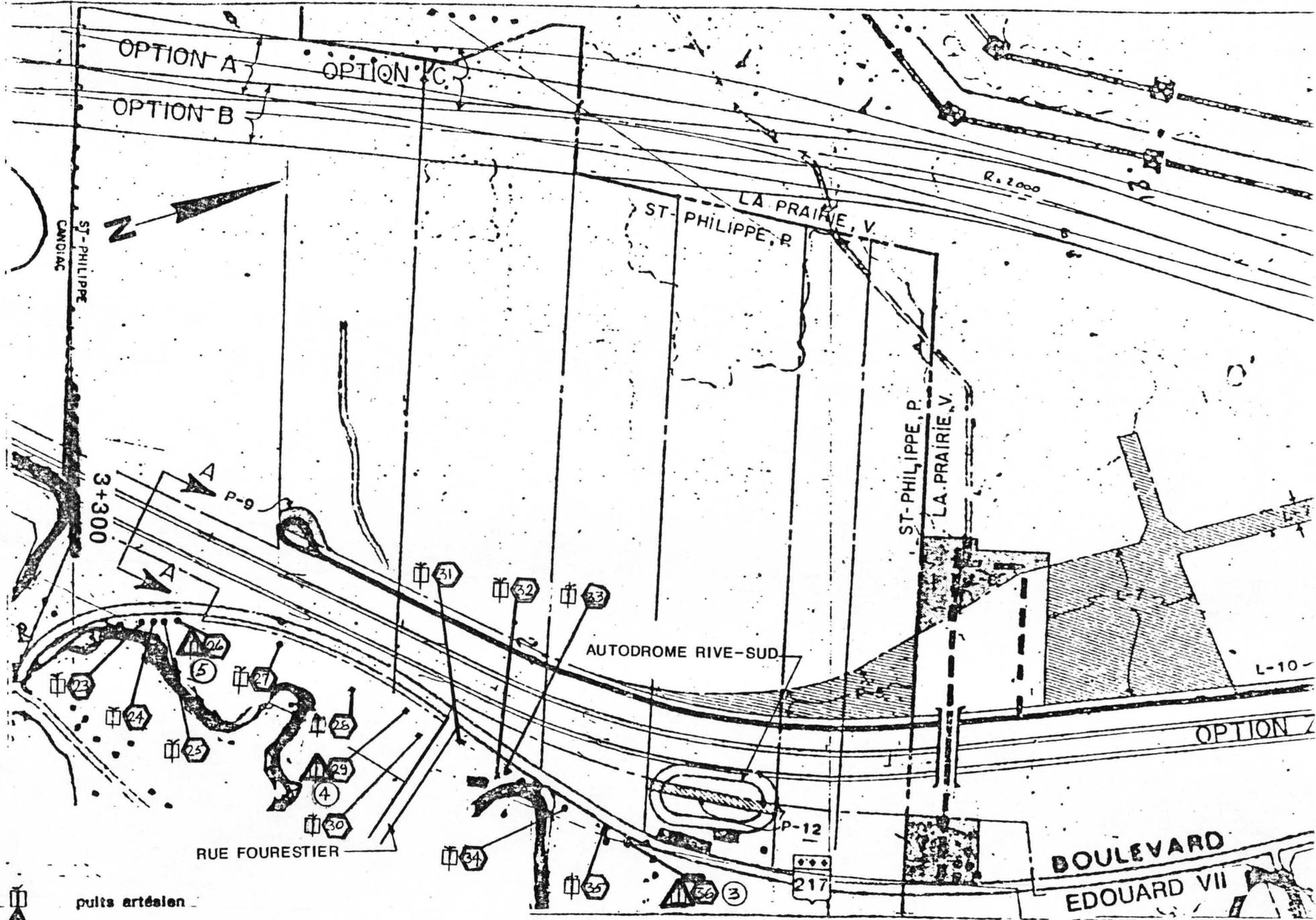


-  puits artésien
-  puits artésien échantillonné
-  numéro du puits
-  numéro d'analyse

SECTEUR "A" 1+420 à 2+200



-  puits artésien
-  puits artésien échantillonné
-  numéro du puits
-  numéro d'analyse



-  puits artésien
-  puits artésien échantillonné
-  numéro du puits
-  numéro d'analyse

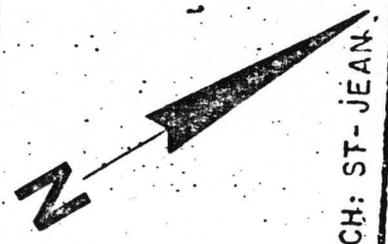
SECTEUR "C" 3+300 à 5+200

VILLE DE LA PRAIRIE

104

Place de la
Magdeleine

CH: ST-JEAN



NS A et B

OPTION C

ENTREPOT

L-54

R. 1750

L-63

L-23

L-12

L-10

L-10

6+000

5+200

EDOUARD VII

♣ 57

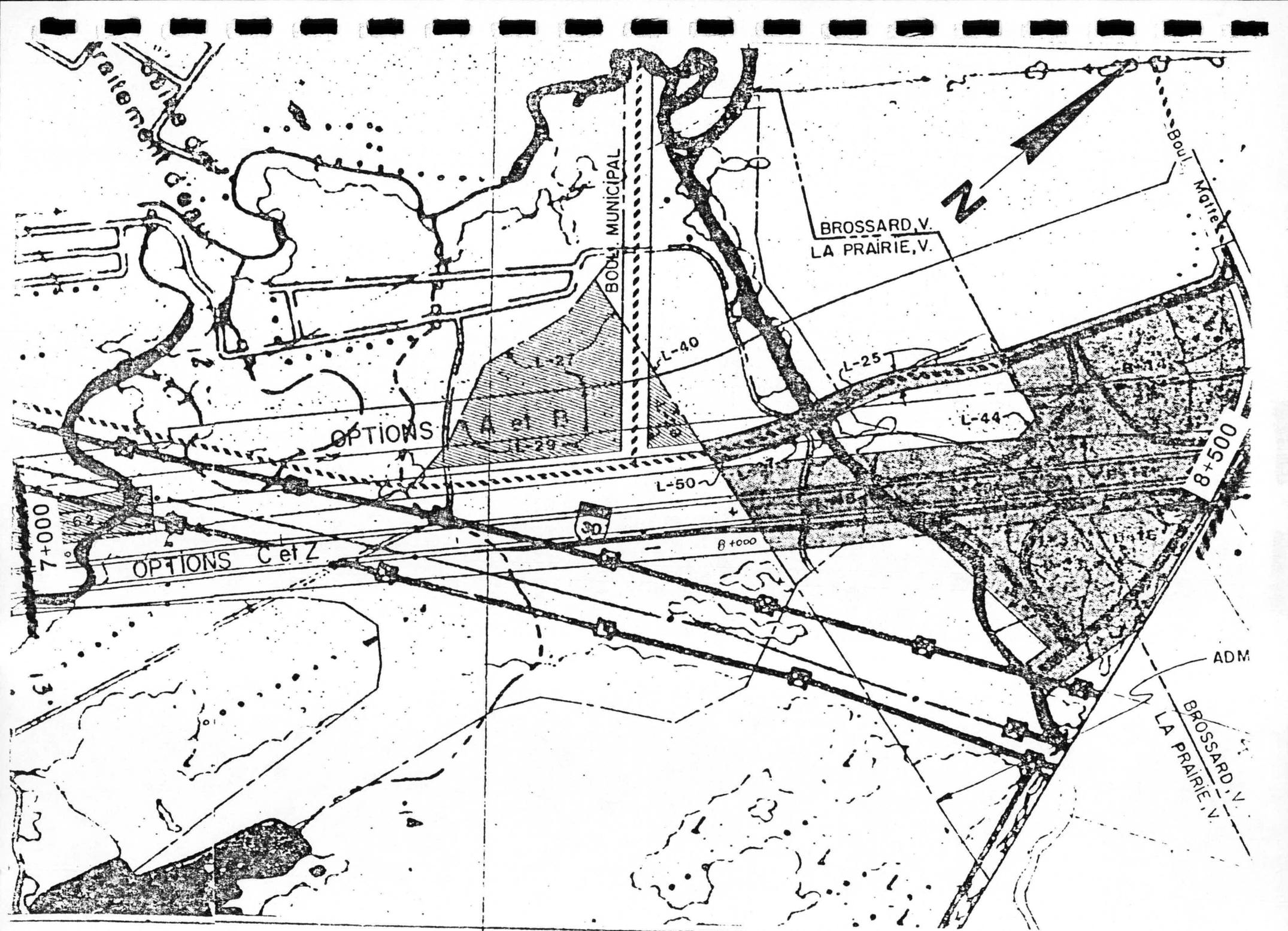
♣ 39

♣ 38

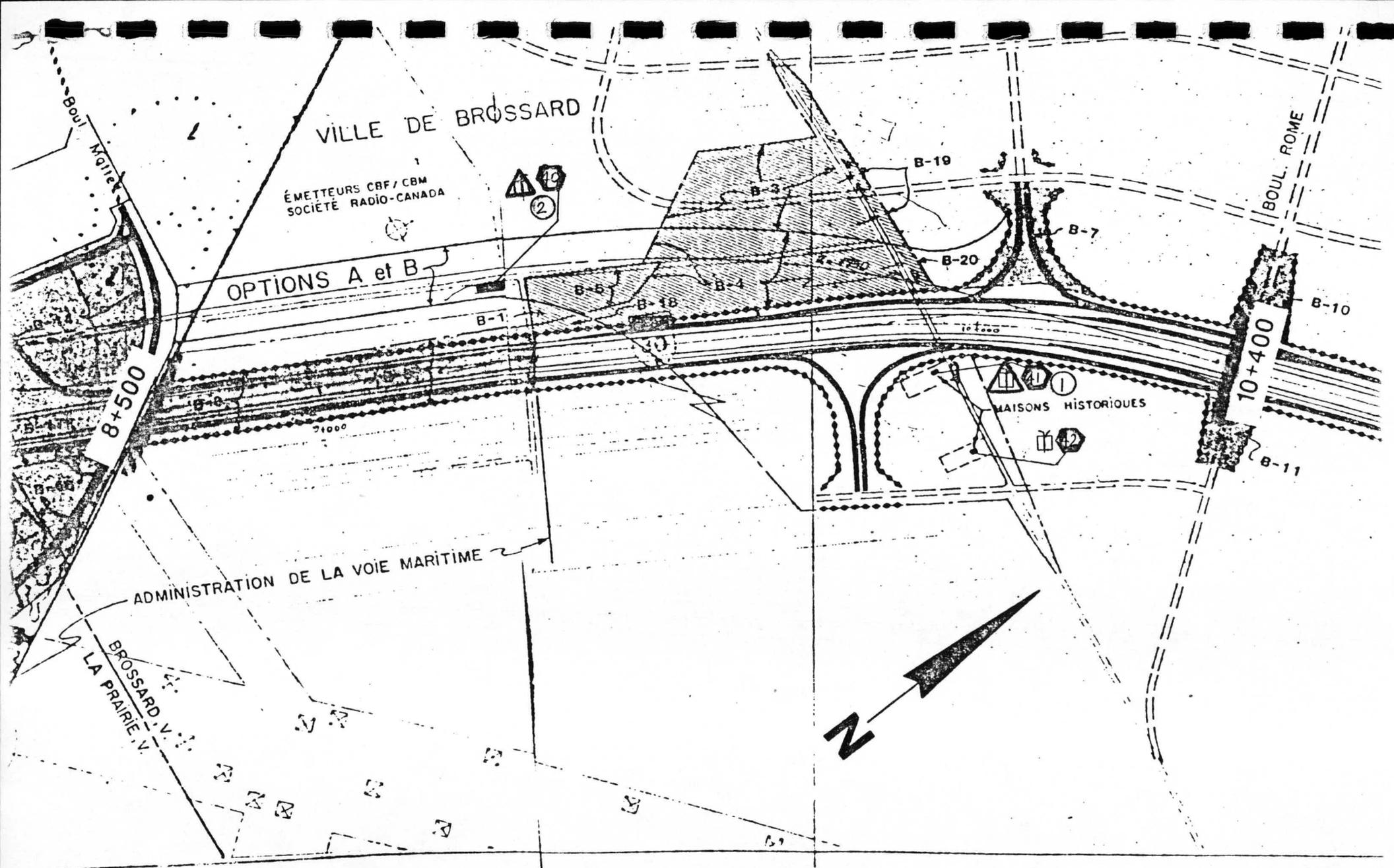


puits artésien
puits artésien échantillonné
numéro du puits
numéro d'analyse

SECTEUR "D" 5+200 à 7+000

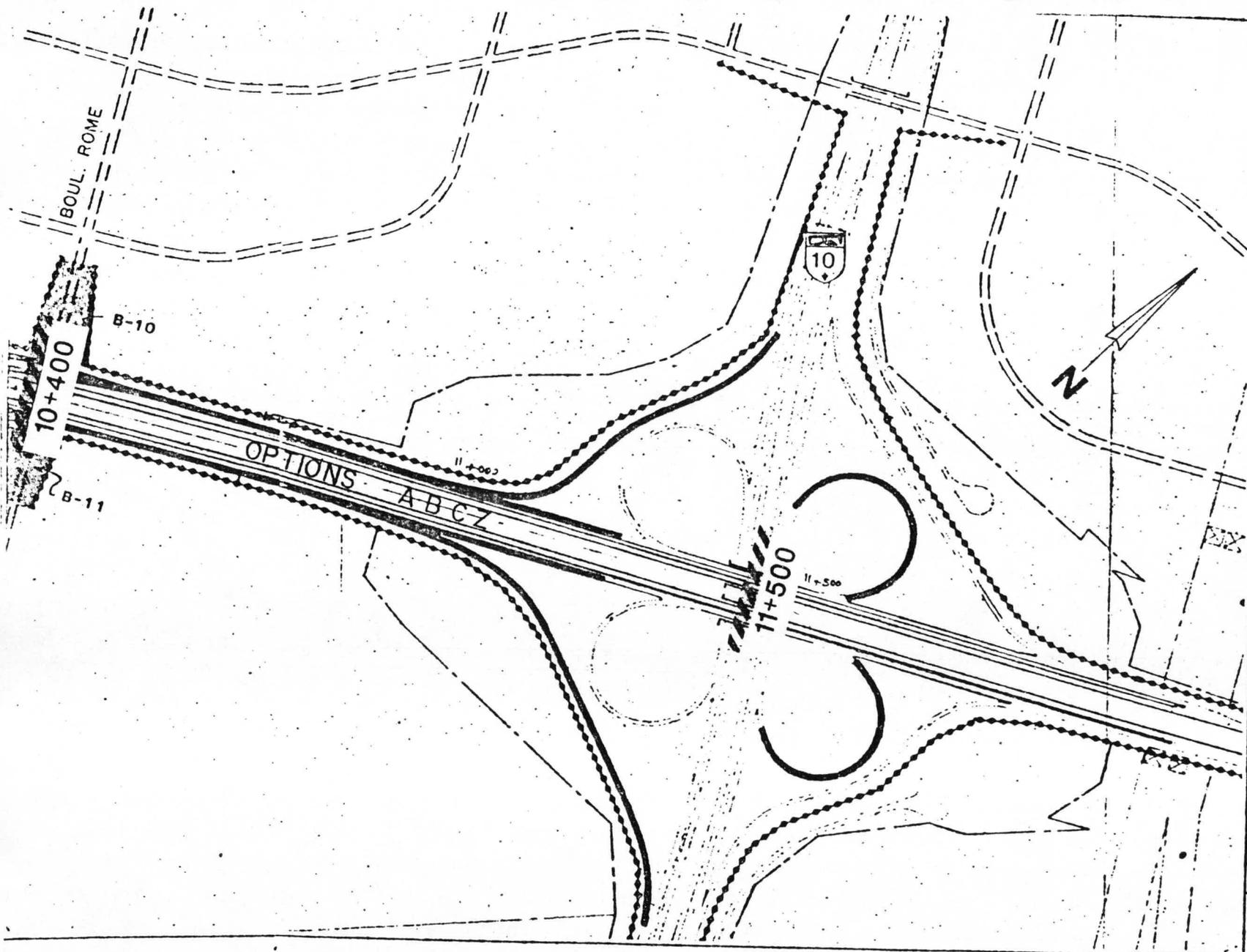


SECTEUR "D" 7+000 à 8+500



-  puits artésien
-  puits artésien échantillonné
-  numéro du puits
-  numéro d'analyse

SECTEUR "E" 8+500 à 10+400



Légende:
 [Stippled Box] À acquérir
 [Dotted Box] À r troceder

90	04	19	OPTION C
A	M	J	NATURE DE MODIFICATIO
90	03	26	DATE D'�MISSION DU PL

SCEAU
 PR PAR  PAR _____ SUPERVIS  _____
 12,000 km

Gouvernement du Qu bec
 Minist re des Transp
 SERVICE DES TRAC S & PF
 DE MONTR AL
 DIVISION DES AM NAGEMENT

A-30
 DE L'AUT. 15   L'AUT.
 OPTION "Z"
  CHELLE 1:5000
 0 100 200

IDENTIFICATION TECHNIQUE
 T.L. - 90 - 12 - 20 ()
 IDENTIFICATION CLASSEMENT 1

SECTEUR "E" 10+400   11+500

ANNEXE "II"
RÉSULTATS D'ANALYSES

RAPPORT D'ANALYSE

**LABORATOIRE
DE GÉNIE SANITAIRE
DU QUÉBEC INC.**

1090, Lescarbot,
Centre Industriel St-Malo
Québec, Qué.
G1N 4J4
(418) 687-1770



Relevés sanitaires,
Mesures de débits,
Échantillonnages,
Analyses des eaux de
consommation domestique
et industrielles,
des eaux usées.
Contrôle bactériologique
et physico-chimique.
Expertises.

DOSSIER: 1-85-056
Ministère des Transports du Québec
- Analyses d'eau potable

RAPPORT: No 211

MANDAT: Contrat No 1140-90-027

Prélèvements par Ministère des Transports du Québec,
à Brossard

Echantillons d'eau reçus le 13 septembre 1990

Analyses complétées le 17 septembre 1990

IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS

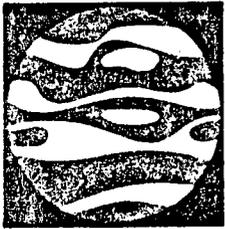
1. Jules Journault, # 1

2. Société Radio-Canada, # 2

**LABORATOIRE
DE GENIE SANITAIRE
DU QUEBEC INC.**

1090, Lescarbot,
Centre Industriel St-Malo
Québec, Qué.
G1N 4J4
(418) 687-1770

RESULTATS D'ANALYSES



Relevés sanitaires,
Mesures de débits,
Échantillonnages,
Analyses des eaux de
consommation domestique
et industrielles,
des eaux usées.
Contrôle bactériologique
et physico-chimique.
Expertises.

PARAMETRES	ECHANTILLONS	
	1	2
Coliformes totaux (U.F.C./100 mL)	0	2
Coliformes fécaux (U.F.C./100 mL)	0	0
Streptocoques fécaux (U.F.C./100 mL)	1	0
Dureté totale (CaCO ₃ mg/L)	54	8
Couleur vraie (U.C.V.)	0	0
pH	8,1	8,5
Turbidité (U.T.N.)	3,6	4,2
Chlorure (mg/L)	56,1	32,7
Nitrate + Nitrite (N mg/L)	0,06	0,06
Sulfures (mg/L)	—	0,10
Fer (mg/L)	0,36	0,07
Sodium (mg/L)	181	163

DATE: Le 18 septembre 1990

HORS NORMES



Marc Desgagné
Marc Desgagné, chimiste

RAPPORT D'ANALYSE

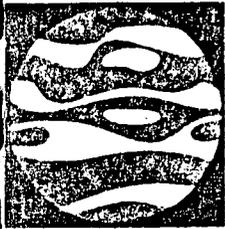
**LABORATOIRE
DE GÉNIE SANITAIRE
DU QUÉBEC INC.**

1090, Lescarbot,
Centre Industriel St-Malo
Québec, Qué.
G1N 4J4
(418) 687-1770

DOSSIER: 1-85-056
Ministère des Transports du Québec
- Analyses d'eau potable

RAPPORT: No 212

MANDAT: Contrat No 1140-90-027



Relevés sanitaires,
Mesures de débits,
Échantillonnages,
Analyses des eaux de
consommation domestique
et industrielles,
des eaux usées.
Contrôle bactériologique
et physico-chimique.
Expertises.

Prélèvements par Ministère des Transports du Québec,
à St-Philippe

Echantillons d'eau reçus le 13 septembre 1990

Analyses complétées le 17 septembre 1990

IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS

1. 2329, 5660 Québec Inc., # (3)
2. Daniel Tourangeau, # (4)
3. André Charbonneau, # (5)
4. Denis Livernois, # (6)
5. Arthur Doyon, # (7)
6. Guy Desjardins, # (8)
7. H. M. Shaffermann, # (10)

**LABORATOIRE
 DE GÉNIE SANITAIRE
 DU QUÉBEC INC.**

1090, Lescarbot,
 Centre Industriel St-Malo
 Québec, Qué.
 G1N 4J4
 (418) 687-1770



Relevés sanitaires,
 Mesures de débits,
 Échantillonnages,
 Analyses des eaux de
 consommation domestique
 et industrielles,
 des eaux usées.
 Contrôle bactériologique
 et physico-chimique.
 Expertises.

RESULTATS D'ANALYSES

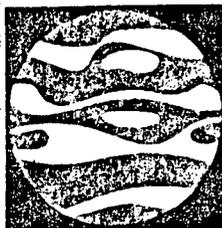
PARAMETRES	ECHANTILLONS		
	③	④	⑤
	1	2	3
Coliformes totaux (U.F.C./100 mL)	TNI	>100	1
Coliformes fécaux (U.F.C./100 mL)	0	0	0
Streptocoques fécaux (U.F.C./100 mL)	0	2	0
Dureté totale (CaCO ₃ mg/L)	30	41	187
Couleur vraie (U.C.V.)	0	0	0
pH	8,4	8,5	7,9
Turbidité (U.T.N.)	2,5	0,17	0,33
Chlorure (mg/L)	52,4	9,0	48,9
Nitrate + Nitrite (N mg/L)	0,05	0,06	0,06
Sulfures (mg/L)	—	—	—
Fer (mg/L)	0,08	<0,01	0,05
Sodium (mg/L)	182	164	123

HORS NORMES

**LABORATOIRE
 DE GÉNIE SANITAIRE
 DU QUÉBEC INC.**

1090, Lescarbot,
 Centre Industriel St-Malo
 Québec, Qué.
 G1N 4J4
 (418) 687-1770

RESULTATS D'ANALYSES



Relevés sanitaires,
 Mesures de débits,
 Échantillonnages,
 Analyses des eaux de
 consommation domestique
 et industrielles,
 des eaux usées.
 Contrôle bactériologique
 et physico-chimique.
 Expertises.

PARAMETRES	ECHANTILLONS		
	⑥	⑦	⑧
	A	B	C
Coliformes totaux (U.F.C./100 mL)	0	0	5
Coliformes fécaux (U.F.C./100 mL)	0	0	0
Streptocoques fécaux (U.F.C./100 mL)	0	0	8
Dureté totale (CaCO ₃ mg/L)	209	202	170
Couleur vraie (U.C.V.)	0	0	0
pH	8,0	7,9	8,1
Turbidité (U.T.N.)	3,7	1,6	0,30
Chlorure (mg/L)	3,5	9,6	5,3
Nitrate + Nitrite (N mg/L)	0,11	0,06	0,06
Sulfures (mg/L)	—	<0,02	0,13
Fer (mg/L)	0,27	0,20	0,11
Sodium (mg/L)	66,0	42,0	133

HORS NORMES

LABORATOIRE
DE GÉNIE SANITAIRE
DU QUÉBEC INC.

1090, Lescarbot,
Centre Industriel St-Malo
Québec, Qué.
G1N 4J4
(418) 687-1770



Relevés sanitaires,
Mesures de débits,
Échantillonnages,
Analyses des eaux de
consommation domestique
et industrielles,
des eaux usées.
Contrôle bactériologique
et physico-chimique.
Expertises.

RESULTATS D'ANALYSES

PARAMETRES	ECHANTILLON ⑩
	7
Coliformes totaux (U.F.C./100 mL)	0
Coliformes fécaux (U.F.C./100 mL)	0
Streptocoques fécaux (U.F.C./100 mL)	0
Dureté totale (CaCO ₃ mg/L)	308
Couleur vraie (U.C.V.)	0
pH	7,9
Turbidité (U.T.N.)	3,8
Chlorure (mg/L)	83,5
Nitrate + Nitrite (N mg/L)	0,06
Sulfures (mg/L)	0,22
Fer (mg/L)	0,49
Sodium (mg/L)	90,0

REMARQUE:

TNI signifie "colonies trop nombreuses pour être identifiées"

DATE: Le 18 septembre 1990

HORS NORMES



Marc Desgagné
Marc Desgagné, chimiste

RAPPORT D'ANALYSE

**LABORATOIRE
DE GÉNIE SANITAIRE
DU QUÉBEC INC.**

1090, Lescarbot,
Centre Industriel St-Malo
Québec, Qué.
G1N 4J4
(418) 687-1770

DOSSIER:

1-85-056

Ministère des Transports du Québec
- Analyses d'eau potable

RAPPORT:

No 213

MANDAT:

Contrat No 1140-90-027



Relevés sanitaires,
Mesures de débits,
Échantillonnages,
Analyses des eaux de
consommation domestique
et industrielles,
des eaux usées.
Contrôle bactériologique
et physico-chimique.
Expertises.

Prélèvement par Ministère des Transports du Québec,
à Candiatic

Echantillon d'eau reçu le 13 septembre 1990

Analyses complétées le 17 septembre 1990

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

- Les maisons Candiatic, #9

LABORATOIRE
DE GÉNIE SANITAIRE
DU QUÉBEC INC.

1090, Lescarbot,
Centre Industriel St-Malo
Québec, Qué.
H1N 4J4
(418) 687-1770

RESULTATS D'ANALYSES



Relevés sanitaires,
Mesures de débits,
Échantillonnages,
Analyses des eaux de
consommation domestique
et industrielles,
des eaux usées.
Contrôle bactériologique
et physico-chimique.
Expertises.

PARAMETRES	RESULTATS
	9
Coliformes totaux (U.F.C./100 mL)	0
Coliformes fécaux (U.F.C./100 mL)	0
Streptocoques fécaux (U.F.C./100 mL)	0
Dureté totale (CaCO ₃ mg/L)	106
Couleur vraie (U.C.V.)	0
pH	8,4
Turbidité (U.T.N.)	0,45
Chlorure (mg/L)	49,5
Nitrate + Nitrite (N mg/L)	<0,05
Sulfures (mg/L)	1,3
Fer (mg/L)	<0,01
Sodium (mg/L)	198

DATE: Le 18 septembre 1990

HORS NORMES



Marc Desgagné

Marc Desgagné, chimiste

ANNEXE "III"

TABLEAU DES PUIITS HORS NORMES

TABLEAU DES EFFETS D'UNE LIMITE NON RESPECTÉE

TABLEAU DES PUIITS HORS NORMES

Nom	Secteur	Puits #	Paramètres excédants	Concentration	Norme	Effet
Harry M. Shaffermann 10, St-Joseph Sud St-Philippe	A	5	Durée totale	308 CaCO3 mg/L	<180	esthétique odeur/goût/ santé esthétique
			Sulfures	0,22 mg/L	<0,05	
			Fer	0,49 mg/L	<0,3	
Les maisons Candiack 100, rang St-Joseph La Prairie	A	7	Sulfures	1,3 mg/L	<0,05	odeur/goût/ santé
Denis Livernois 55, rue Jean St-Philippe	B	8	Dureté totale	209 CaCO3 mg/L	<180	esthétique
Arthur Dayon 69, rue Jean St-Philippe	B	14	Dureté totale	202 CaCO3 mg/L	<180	esthétique
Guy Desjardins 83, rue Jean St-Philippe	B	22	Streptocoques fécaux Sulfures	8 U.F.C./100 ml 0,13 mg/L	0 <0,05	santé odeur/goût/ santé

TABLEAU DES PUIITS HORS NORMES

Nom	Secteur	Puits #	Paramètres excédants	Concentration	Norme	Effet
André Charbonneau 43, boul. Edouard VII Rte 217, St-Philippe	C	26	Dureté totale	187 CaCO3 mg/L	<180	esthétique
Daniel Tourangeau 27, boul. Edouard VII Rte 217, St-Philippe	C	29	Coliformes totaux Streptocoques fécaux	>100 U.F.C./100 ml 2 U.F.C./100 ml	<10 0	santé santé
2329 5660 QC Inc. 15, boul. Edouard VII Rte 217, St-Philippe	C	36	Coliformes totaux	T.N.1. (1)	<10	santé
Société Radio-Canada 5301, boul. des Prairies Brossard	E	40	Sulfures	0,10 mg/L	<0,05	odeur/goût/ santé
Jules Journeault 5425, boul. des Prairies Brossard	E	41	Streptocoques fécaux Fer	1 U.F.C./100 ml 0,36 mg/L	0 <0,3	santé esthétique

(1): T.N.1. signifie "colonies Trop Nombreuses pour être Identifiées"

ANNEXE "IV"
AVIS DE CONTAMINATION

Québec, le 21 septembre 1990

M. Guy Desjardins
83, rue Jean
St-Philippe de LaPrairie, QC

Objet: Contamination bactériologique

Monsieur,

La présente est pour vous informer des résultats d'analyses obtenues suite aux prélèvements effectués au robinet extérieur de votre résidence, alimentée en eau potable par un puits artésien.

Nous vous informons que suite au prélèvement du 13 septembre dernier, votre eau de consommation est contaminée au point de vue bactériologique et que vous devriez la faire bouillir au moins 20 minutes avant de la consommer.

Vous devrez, pour corriger la situation présente, vous présenter au laboratoire du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) de votre région avec les résultats d'analyses que vous trouverez ci-joints. Les représentants du MENVIQ vous interpréteront les résultats obtenus et vous indiqueront par la même occasion, la procédure à suivre pour procéder à la décontamination de votre puits d'eau potable.

P.S. Si les conseils mentionnés dans cette lettre, ne sont pas suivis, nous jugeons que votre santé et celle des vôtres sont menacées.

Claude Lajeunesse, t.t.p.
Section mécanique des roches
Divisions géotechnique
Service des sols et chaussées

p.j. (2)

Québec, le 21 septembre 1990

M. Guy Desjardins
83, rue Jean
St-Philippe de LaPrairie, QC

Objet: Contamination bactériologique

Monsieur,

La présente est pour vous informer des résultats d'analyses obtenues suite aux prélèvements effectués au robinet extérieur de votre résidence, alimentée en eau potable par un puits artésien.

Nous vous informons que suite au prélèvement du 13 septembre dernier, votre eau de consommation est contaminée au point de vue bactériologique et que vous devriez la faire bouillir au moins 20 minutes avant de la consommer.

Vous devrez, pour corriger la situation présente, vous présenter au laboratoire du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) de votre région avec les résultats d'analyses que vous trouverez ci-joints. Les représentants du MENVIQ vous interpréteront les résultats obtenus et vous indiqueront par la même occasion, la procédure à suivre pour procéder à la décontamination de votre puits d'eau potable.

P.S. Si les conseils mentionnés dans cette lettre, ne sont pas suivis, nous jugeons que votre santé et celle des vôtres sont menacées.

Claude Lajeunesse, t.t.p.
Section mécanique des roches
Divisions géotechnique
Service des sols et chaussées

p.j. (2)

Québec, le 21 septembre 1990

Monsieur Roger Symington
15, boul. Edward VII
St-Philippe de la Prairie

Objet: Contamination bactériologique

Monsieur,

La présente est pour vous informer des résultats d'analyses obtenues suite aux prélèvements effectués au robinet du garage, alimenté en eau potable par un puits artésien.

Nous vous informons que suite au prélèvement du 13 septembre dernier, votre eau de consommation est contaminée au point de vue bactériologique et que vous devriez la faire bouillir au moins 20 minutes avant de la consommer.

Vous devrez, pour corriger la situation présente, vous présenter au laboratoire du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) de votre région avec les résultats d'analyses que vous trouverez ci-joints. Les représentants du MENVIQ vous interpréteront les résultats obtenus et vous indiqueront, par la même occasion la procédure à suivre pour procéder à la décontamination de votre puits d'eau potable.

P.S. Si les conseils mentionnés dans cette lettre, ne sont pas suivis, nous jugeons que votre santé et celle des vôtres sont menacées.

Claude Lajeunesse, t.t.p.
Section mécanique des roches
Division géotechnique

p.j. (2)

Québec, le 21 septembre 1990

M. Daniel Tourangeau
27, boul. Edward VII
St-Philippe de LaPrairie, QC

Objet: Contamination bactériologique

Monsieur,

La présente est pour vous informer des résultats d'analyses obtenues suite aux prélèvements effectués au robinet extérieur de votre résidence, alimentée en eau potable par un puits artésien.

Nous vous informons que suite au prélèvement du 13 septembre dernier, votre eau de consommation est contaminée au point de vue bactériologique et que vous devriez la faire bouillir au moins 20 minutes avant de la consommer.

Vous devrez, pour corriger la situation présente, vous présenter au laboratoire du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) de votre région avec les résultats d'analyses que vous trouverez ci-joints. Les représentants du MENVIQ vous interpréteront les résultats obtenus et vous indiqueront par la même occasion, la procédure à suivre pour procéder à la décontamination de votre puits d'eau potable.

P.S. Si les conseils mentionnés dans cette lettre, ne sont pas suivis, nous jugeons que votre santé et celle des vôtres sont menacées.

Claude Lajeunesse, t.t.p.
Section mécanique des roches
Divisions géotechnique
Service des sols et chaussées

p.j. (2)

ANNEXE "V"

FICHES DES PUIITS V-1291

Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR A (1)	
Municipalité CANDIAC		Circoscription électorale LA PÉRIÉ	
Propriétaire LES MAISONS CANDIAC	Téléphone MARIO LAMRINE PRÉS	Lot	Numéro civique et route 74 Ra St-Joseph
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre			
Localisation DANS LA GRANGE			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 80 MÈTRES			
Chainage		Forme du puits * 38 mm φ	
Distance du bâtiment le plus près			
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU	
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU	
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU	
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * AUCUNE	
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * GRANGE	
Remarques (2) INFORMATIONS SELON M. LÉO GELINEAU (514) 653-5820, IL EST LE LOCATAIRE DE LA MAISON SITUÉ AU 74 ST-JOSEPH SUD - LE PUIITS EST ENFONCÉ - BÂTIMENTS INUTILISÉS ET À L'ABANDON - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIITS EST HORS DE PORTÉE			
Date 90-08-30		Relevé par CLAUDE LACHENESSÉ	
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.R. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES	
Croquis HORS DE PORTÉE 			

Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR A (2)	
Municipalité CANDIAC		Circonscription électorale LA PRAIRIE	
Propriétaire LES MAISONS CANDIAC	Téléphone (MARIO LAMOTHE PRÉS)	Lot	Numéro civique et route 74 R ST-JOSEPH SUD
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓ (2)	Source
Autre			
Localisation DEVANT L'ÉTABLE ET DANS LA GRANGE			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 90 MÈTRES			
Chainage		Forme du puits * 38 mm Ø	
Distance du bâtiment le plus près 1.80 MÈTRE DEVANT L'ÉTABLE			
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU	
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU	
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU	
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * AUCUNE ; PUIS INUTILISÉ	
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * ÉTABLE	
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. LEO GENNEAU (514) 659-5820, IL EST LE LOCATAIRE DE LA MAISON SITUÉ AU 74 ST-JOSEPH SUD - LE PUIS DE L'ÉTABLE EST ENFONCÉ - CE SONT DES BÂTIMENTS INUTILISÉS ET À L'ABANDON - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIS EST HORS DE PORTÉE			
Date 90-08-30		Relève par CLAUDE LAJENNESSE	
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.R. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES	
Croquis HORS DE PORTÉE			

Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR A		(3)
Municipalité CANDIAC		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire LES MAISONS CANDIAC		Adresse (MARIO LAMOTHE PRÉS.)	Lot	Numéro civique et route 74 RANG ST-JOSEPH S.O.
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU SOUS-SOL				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 85 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits * 38 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. LÉO GÉLINEAU (514) 659-5820; IL EST LE LOCATAIRE - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIS EST HORS DE PORTÉE.				
Date 30-08-30		Relevé par CLAUDE LAVENESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				



Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR A		4
Municipalité CANDIAC		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire ROLAND GENDRON	Téléphone (514) 659-0137	Lot	Numéro civique et route 82 ST-JOSEPH SUD	
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation DEVANT LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 10 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits * 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 11,28 MÈTRES DEVANT LA MAISON				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 22,86 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 22,86 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUIITS EST ENFONCÉ DE 1,80 MÈTRE - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUIITS EN PRÉSENCE COMBINÉ AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU, AU TYPE DE SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) ET DE LA DISTANCE DU PUIITS PAR RAPPORT AU FOSSE PROJETÉ (≈ 21 MÈTRES)				
Date 90-08-30		Relevé par CLAUDE LAJUNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis				
AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR A		5
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire HARRY M. SHAEFERMANN		Téléphone (IL DEMEURE AU BRÉSIL)		Lot 10 ST-JOSEPH SUD
Puits de surface		Puits artésien ✓		Source
Auteur N.B. LA MAISON ET BATIMENTS SONT GÉRÉS PAR JEAN DEROSIER INTAET (574) 666-3737 DEMANDER DANIELLE				
Localisation DANS L'ÉTABLE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 70 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 38 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 11,58 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations		Bâiments desservis par le puits * ÉTABLE		
Remarques * INFORMATIONS SELON M. GÉRARD BERGERON (514) 659-9340 VOISIN. - L'ÉTABLE EST LOUÉ À M. CHRISTIAN GENDRON (514) 659-1556 - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE - ANALYSE D'EAU				
Date 90-08-30		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE ANALYSE D'EAU				
<p>The diagram shows a plan view of the site. At the top, a dashed line represents the 'FOSSE PROJETÉE' and 'EMPRISE PROJETÉE'. Below it is 'AUTOROUTE 30'. A diagonal line represents 'RANG ST-JOSEPH SUD'. A vertical line indicates a distance of 70 meters from the road to a well. To the right of the well are two buildings: 'GRANGE' and 'ÉTABLE'. The well is 5.00 meters from the 'GRANGE' and 0.30 meters from the 'ÉTABLE'. A north arrow is in the top right corner.</p>				



Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR A		⑩
Municipalité CANDIAC		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire LES MAISONS CANDIAC		Téléphone (MARIO LAMOTHE PRÉS)	Lot	Numéro civique et route 100 RA ST-JOSEPH SUD
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE L'ÉTABLE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 20 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits * 100 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 100 MÈTRE DE L'ÉTABLE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * ± 9.14 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * ÉTABLE (15 VACHES)		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. GÉRARD BERGERON (514) 659-9380 LOCATAIRE ET ANCIEN PROPRIÉTAIRE - LE PUIS EST ENFOUÏ DE 1.50 MÈTRES - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTÉ TENU DU TYPE DE PUIS EN PRÉSENCE COMBINÉ AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU, AU TYPE DE SOL EN PLACE (COUCHE ARGILUEUSE) ET DE LA DISTANCE DU PUIS PAR RAPPORT AU FOSSE PROJETÉE (23 MÈTRES)				
Date 30-08-30		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				
<p>The diagram shows a diagonal road labeled 'RUE ST-JOSEPH SUD'. To the right of the road are several buildings: a 'GARAGE', a 'HANGAR', another 'GARAGE', and a 'MAISON 100'. A 'PUIITS' is located near the 'ÉTABLE' (stable). A horizontal line represents the 'EMPRISE PROJETÉE' (projected roadway), and a dashed line below it represents the 'FOSSE PROJETÉE' (projected ditch). Dimensions are indicated: 31 meters from the road to the well, 1.00 meter from the well to the stable, and 20 meters from the stable to the house. A compass rose indicates North (N), South (S), East (E), and West (W).</p>				

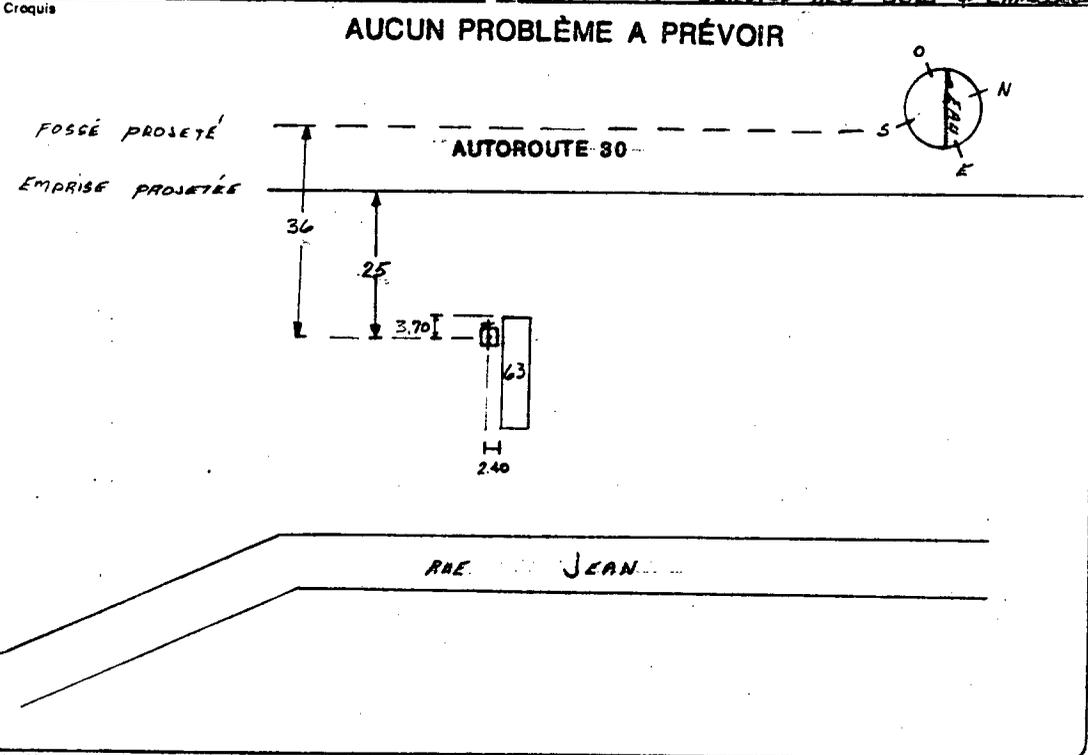
Dossier 0030-02-150 (26) 30		SECTEUR A		(7)
Municipalité CANDIAC		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire LES MAISONS CANDIAC		Téléphone (MARIO LAMOTHE PRÉS)	Lot	Numéro civique et route 100 Rg St-Joseph Sud
Puits de surface	Pointe	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>	Source	
Autre				
Localisation AU SOUS-SOL				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 10 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits * 38 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * ± 9,14 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations		Bâtimts desservis par le puits * MAISON		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. GÉRARD BERGERON (514) 659-9380 LOCATAIRE ET ANCIEN PROPRIÉTAIRE. - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUIXS EN PRÉSENCE COMBINÉ AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU, AU TYPE DE SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) ET DE LA DISTANCE DU PUIXS PAR RAPPORT À LA FOSSE PROJETÉE (≈ 21 MÈTRES) - ANALYSE D'EAU				
Date 30-08-30		Relevé par CLAUDE LAJUNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis				
AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR ANALYSE D'EAU				

Dossier 0030-02-150 (24) 90		SECTEUR B		8
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRORIE		
Propriétaire DENIS LIVERNOIS		Telephone (514) 444-2322	Lot	Numéro civique et route 55 AVE JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 90 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits DIAMÈTRE INCONNU		
Distance du bâtiment le plus près 1,50 MÈTRE DE LA RESIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de trèvement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - LE PUITS EST ENFONCÉ - LOCALISATION DU PUITS APPROXIMATIVE - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE - ANALYSE D'EAU				
Date 90-09-12		Relevé par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis <div style="text-align: center;"> <p>HORS DE PORTÉE ANALYSE D'EAU</p> </div>				

Dossier 0030-02-150 (24) 90		SECTEUR B		9
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire JOCELYN ST-PIERRE		Téléphone (514) 659-7133	Lot	Numéro civique et route 59 JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 60 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 100 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 170 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 6.10 @ 7.60 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 19.50 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 1360 @ 1820 L/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * 6.10 MÈTRES		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations * PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMBINAISON À LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ, AU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE ET AU TYPE DE SOL EN PLACE (CONCRETE ARRIÈRE)				
Date 90-08-30		Relève par CLAUDE LAIENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				
<p>The diagram shows a well (represented by a vertical rectangle) located near a road labeled 'RUE JEAN'. To the right of the well is a 'FOSSE PROJETÉE' (projected ditch) and further right is 'AUTOROUTE 30'. Distances are marked: 140 units from the well to the road, 60 units from the well to the ditch, and 71 units from the well to the highway. A north arrow is located in the upper right corner. The text 'EMPRISE PROJETÉE' is also visible near the highway.</p>				

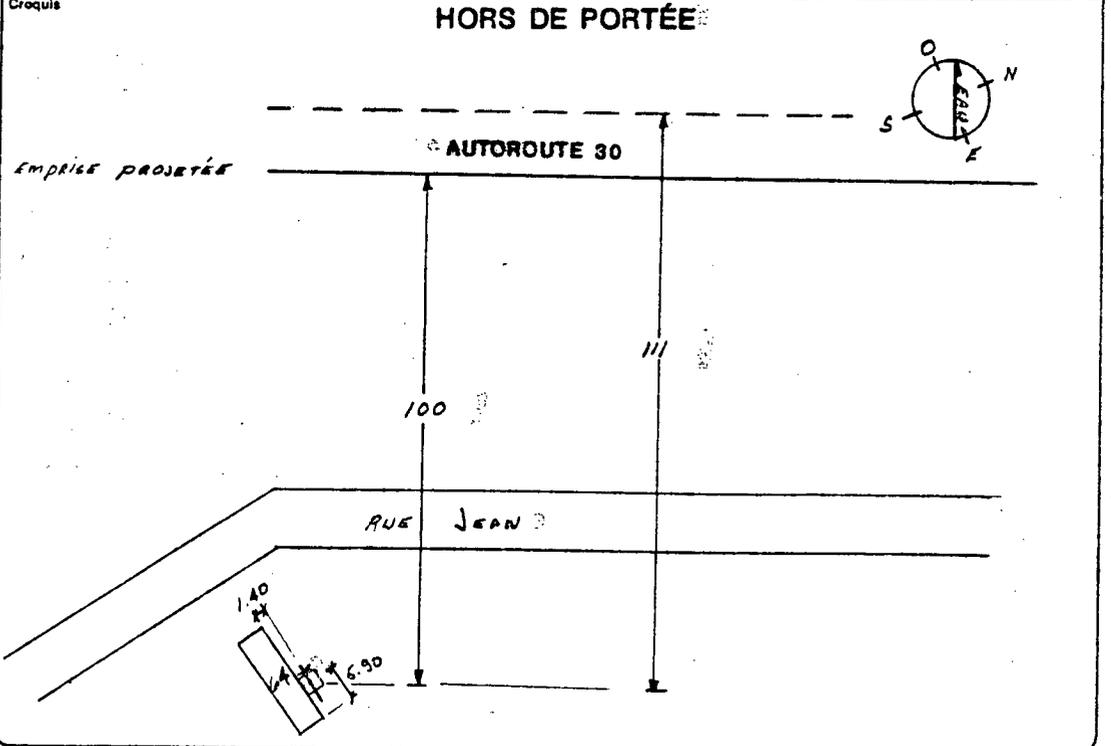
Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR B		10
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire CÉLINE LEFRANÇOIS		Téléphone (514) 444-5235	Lot	Numéro civique et route 61 RUE JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 40 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 1.90 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 38.10 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * ADDUCSEUR D'EAU		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMAINE À LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ AN TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE ET AU TYPE DE SOL EN PLACE (CONCHE ARGILEUSE)				
Date 90-08-12		Relevé par CLAUDE LAJEUNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				

Dossier 0030-02-150 (24) 90		SECTEUR B		(11)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRORIE		
Propriétaire MARCEL BEAN		Téléphone (514) 659-0582		Lot 63 RUE JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien	Source	
		✓		
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 25 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 100 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 2.40 MÈTRES				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 19.82		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits (x) MAISON MOBILE		
Remarques - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTÉ TENU DU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE COMBINÉ AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU, DE LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ (≈ 36 MÈTRES) ET AU TYPE DE SOL EN PLACE (COUCHE ARGILLEUSE)				
Date 90-08-30		Relève par CLAUDE LAJENDESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		





Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circoscription électorale SECTEUR B		(12)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRORIE		
Propriétaire DONALD BELISLE	Téléphone (514) 659-6302	Lot	Numéro civique et route 64 RUE JEAN	
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 100 MÈTRES				
Châlonnage		Forme du puits 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 1,40 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 15,85 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 1590 L/HE		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 5,20 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAURENDESSÉ		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		



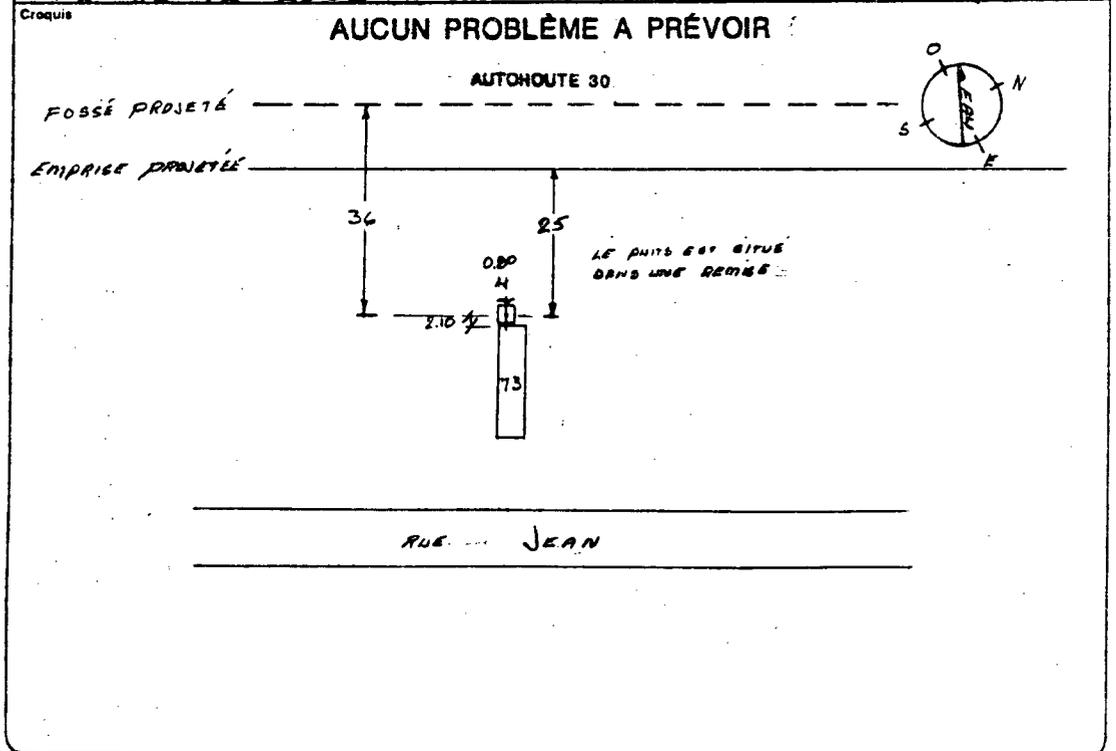
Dossier 0030-02-150 (24) 90		SECTION B		13
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRairie		
Propriétaire PHILIPPE DUMONT		Téléphone (514) 659-3216	Lot	Numéro civique et route 65 RUE JEAN
Puits de surface	Puits	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>	Source	
Autre				
Localisation DERRIÈRE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 30 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 100 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 1.80 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 19.81 MÈTRES		Débit (litres/heure) * FAIBLE		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 3.60 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (* ÉPOUSE DU PROPRIÉTAIRE)		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMBINÉ À LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ, AU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE)				
Date 90-08-30		Relevé par CLAUDE LAVENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				
<p style="text-align: center;">FOSSE PROJETÉ</p> <p style="text-align: center;">AUTOROUTE 30</p> <p style="text-align: center;">EMPRISE PROJETÉE</p> <p style="text-align: center;">RUE JEAN</p> <p style="text-align: center;">LE PUITS EST SITUÉ DANS UNE REMISE.</p>				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR B		(14)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire ARTHUR DAYON		Téléphone (514) 659-8219	Lot	Numéro civique et route 69 RUE JEAN
Puits de surface		Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre				
Localisation AN CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 35 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 100 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 0,20 MÈTRE DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 19,20 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 3,60 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMBINÉ À LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ, AU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) - ANALYSE D'EAU				
Date 90-08-30		Relevé par CLAUDE LAIENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis <div style="text-align: center;"> <p>7</p> <p>AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR ANALYSE D'EAU</p> <p>FOSSE PROJETÉ</p> <p>AUTOROUTE 30</p> <p>EMPRISE PROJETÉE</p> <p>35</p> <p>46</p> <p>3.50</p> <p>0.20</p> <p>RUE JEAN</p> </div>				

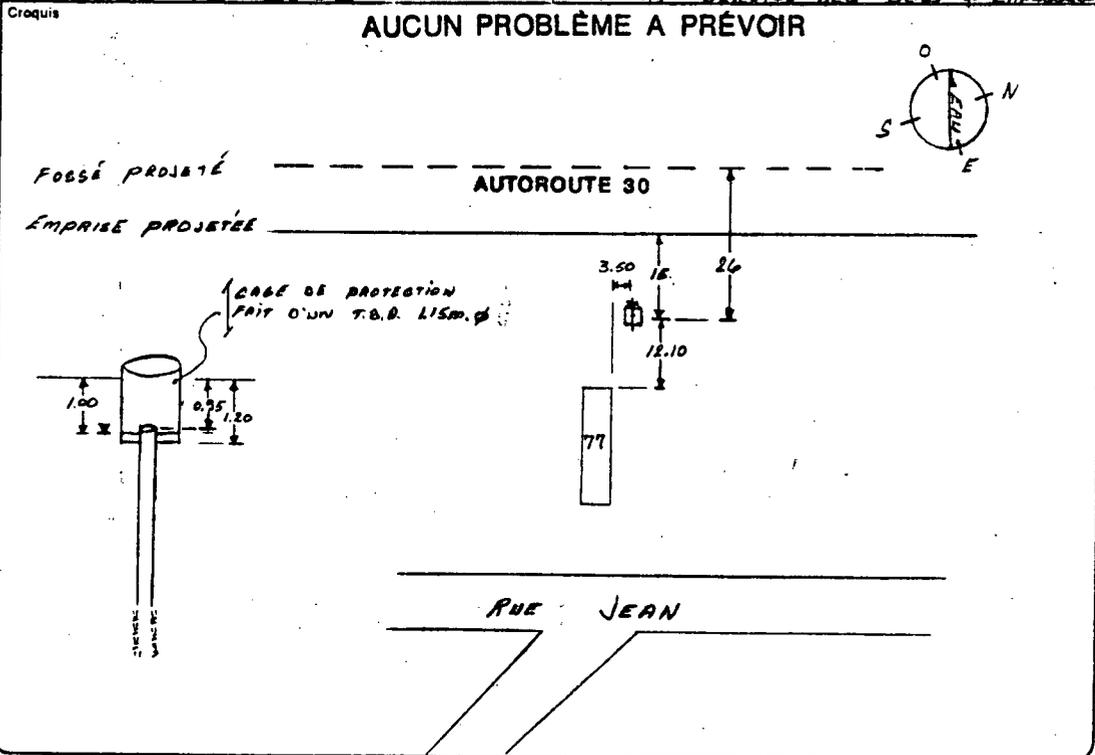
Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR B		(15)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRairie		
Propriétaire ELWOOD BOURGIZE		Téléphone (514) 659-4052	Lot	Numéro civique et route 69 RUE DUPUIS
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation DEVANT LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 95 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 100 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 1.00 MÈTRE DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 7.62 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 21.34 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 680 @ 820 L/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * FILTRE		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - LE PUIS N'EST PAS ENFONCÉ - NIVEAU D'EAU DU PUIS IMPOSSIBLE À PRENDRE - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-08-29		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				
<p>Diagram description: The diagram shows a plan view of the well location. At the top, a dashed line represents the 'EMPRISE PROJETÉE' (projected right-of-way) and a solid line represents 'RUE JEAN'. A vertical line indicates a distance of 106 meters from the 'EMPRISE PROJETÉE' to the well location. Another vertical line indicates a distance of 95 meters from 'RUE JEAN' to the well. The well is located on 'RUE DU PUIS', which is shown as a diagonal line. The width of 'RUE DU PUIS' is marked as 5.20 meters. A north arrow is located in the upper right corner of the diagram.</p>				

Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circoscription électorale SECTEUR B		16
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire PIERRE DIXON	Téléphone (514) 659-3622	Lot	Numéro civique et route 71 RUE JEAN	
Puits de surface	Pointe	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>	Source	
Autre				
Localisation SOUS LA GALERIE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ~ 35 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 1.00 MÈTRES DE LA MAISON MOBILE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 4.00 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMBINÉ À LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ, AU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILLEUSE)				
Date 90-08-29		Relève par CLAUDE LAJENNESE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.D. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				
<p>The diagram shows a plan view of the site. At the top, a dashed line represents the 'FOSSE PROJETÉ' (projected ditch) and a solid line represents the 'EMPRISE PROJETÉE' (projected roadway). Below these, a horizontal line represents 'AUTOROUTE 30'. A vertical line indicates the distance from the ditch to the roadway, with a segment of 35m and a total of 46m. A well is shown as a small rectangle labeled '71' with a diameter of 150mm. It is located 1.00m from the ditch. A north-south axis is shown with a compass rose.</p>				

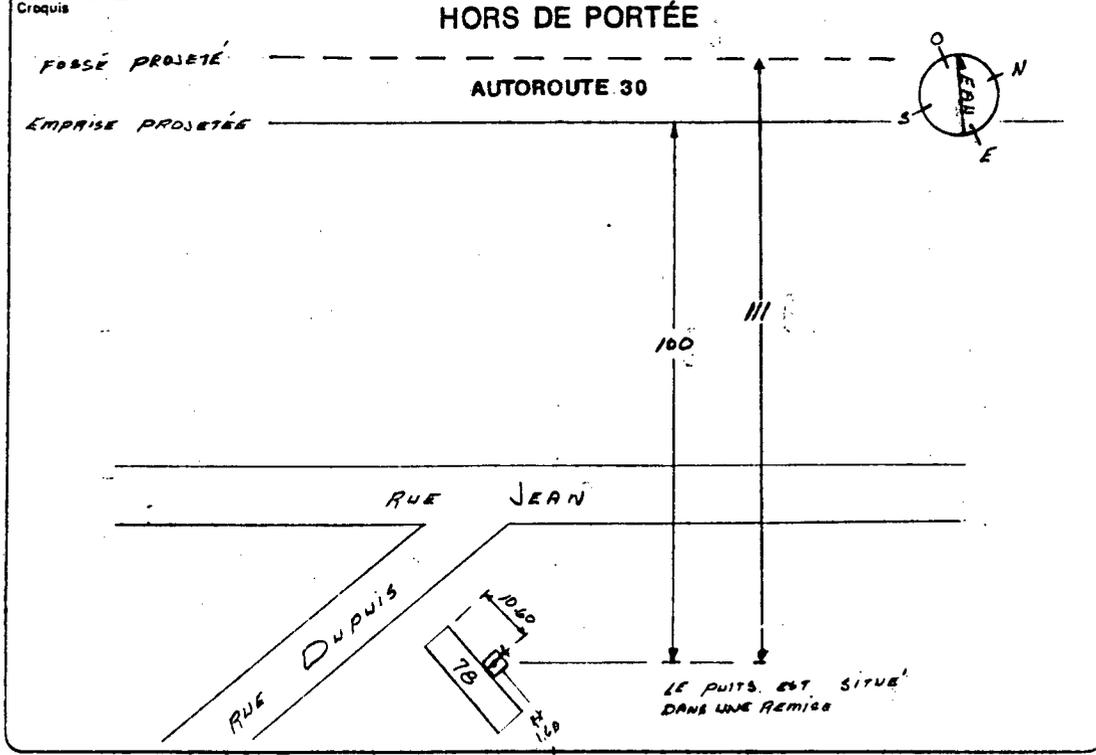
Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circconscription électorale SECTEUR B		17
Municipalité ST-PHILIPPE		LA PERRIG		
Propriétaire PIERRE DUCHESNE		Téléphone (514) 659-8067	Lot	Numéro civique et route 73 RUE JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation DERRIÈRE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 25 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 150 mm. Ø		
Distance du bâtiment le plus près 2.10 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 19.29 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 33.53 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 757 l/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 3.80 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel + INCONNU		
Type de traitement d'eau * ADOUCCISSEUR D'EAU		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTÉ TENU DU TYPE DE PUIS EN PRÉSENCE COMBINÉ AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU, AU TYPE DE SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) ET DE LA DISTANCE DU PUIS PAR RAPPORT AU FOSSE PROJÉTÉ.				
Date 90-08-29		Relevé par CLAUDE LAIENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		



Dossier 0030-02-150 (24) 90		Secteur B		118	
Municipalité ST-PHILIPPE			Circonscription électorale LA PRairie		
Propriétaire CLAUDETTE SCHULTZ		Téléphone (514) 659-2745		Lot 77 RUE JEAN	
Puits de surface		Puits artésien ✓		Source	
Autre					
Localisation DERRIÈRE LA MAISON MOBILE					
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 15 MÈTRES					
Chainage			Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 12,60 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE					
Boisage (matériaux utilisés) ACIER			Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 33,53 MÈTRES			Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU			Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN			Type de pompe * SUBMERSIBLE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE			Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - LE DESSUS DU Puits ARTÉSIEU EST SITUÉ A SEULEMENT 50 CM AU-DESSUS DU NIVEAU D'EAU DANS LA CAGE DE PROTECTION - INCAPABLE D'OUVRIR LE Puits ARTÉSIEU POUR Y PRENDRE LE NIVEAU D'EAU - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE Puits COMBINÉ AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU, AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) ET DE LA DISTANCE DU Puits PAR RAPPORT AU FOSSE PROJETÉ					
Date 30-08-29			Relevé par CLAUDE LAIENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006			Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		



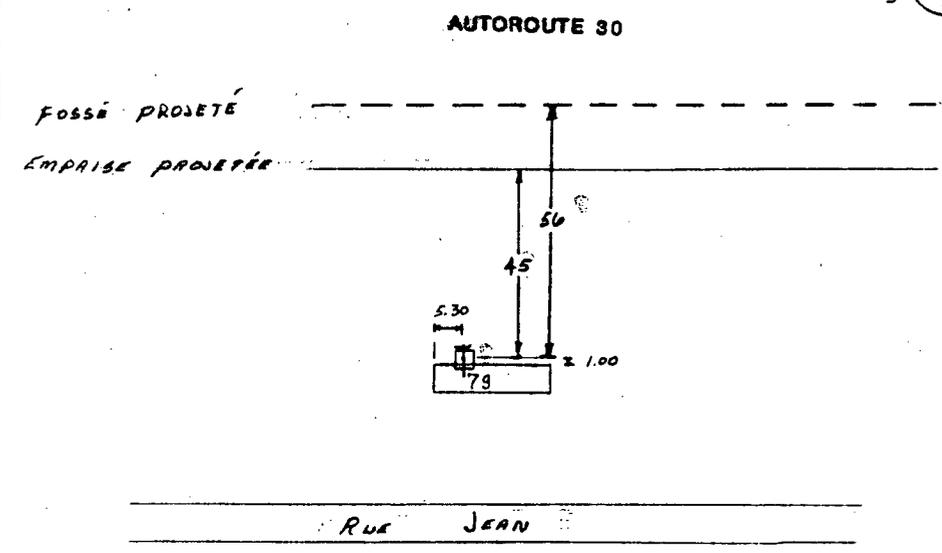
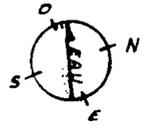
Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circoscription électorale SECTEUR B		(19)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire HORMIDAS LAJONDE		Téléphone (514) 659-2164	Lot 78	Numéro civique et route RUE DUPUIS
Puits de surface	Pointe	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ~ 100 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 160 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 35.05 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 682 l/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 4.40 P/R AU PLANCHER		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIIS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-08-29		Relève par CLAUDE LAJONDE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		



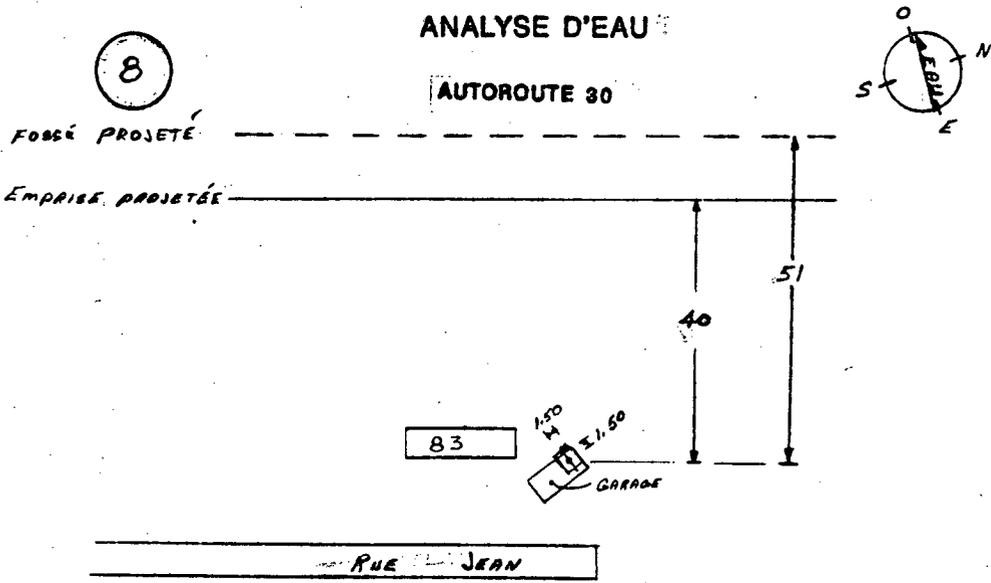


Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circoscription électorale SECTEUR B		20
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire MICHEL LEEFBYRE	Téléphone (514) 659-0439	Lot	Numéro civique et route 80 RUE JEAN	
Puits de surface	Pointe	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>	Source	
Autre				
Localisation DERRIÈRE LA MAISON MOBILE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 80 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 100 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 1,50 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boréage (matériaux utilisés) ACIER		Boréage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 18,29 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 3,70 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de trépanement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (A) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIIS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-08-29		Relevé par CLAUDE LAIENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR B	
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRAIRIE	
Propriétaire MICHEL AEBY	Téléphone (514) 659-9795	Lot 79	Numéro civique et route RUE JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre			
Localisation DERRIÈRE LA MAISON MOBILE			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 45 MÈTRES			
Chainage	Forme du puits 100 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 100 MÈTRE DE LA RÉSIDENCE			
Boréage (matériaux utilisés) ACIER	Boréage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * ± 10 MÈTRES	Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU	Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN	Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE	Bâiments desservis par le puits * MAISON MOBILE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMBINÉ À LA DISTANCE DU PUIS P/R AU FOSSE PROJETÉ, AU TYPE DE PUIS EN PRÉSENCE ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE)			
Date 30-08-29	Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006	Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR!			



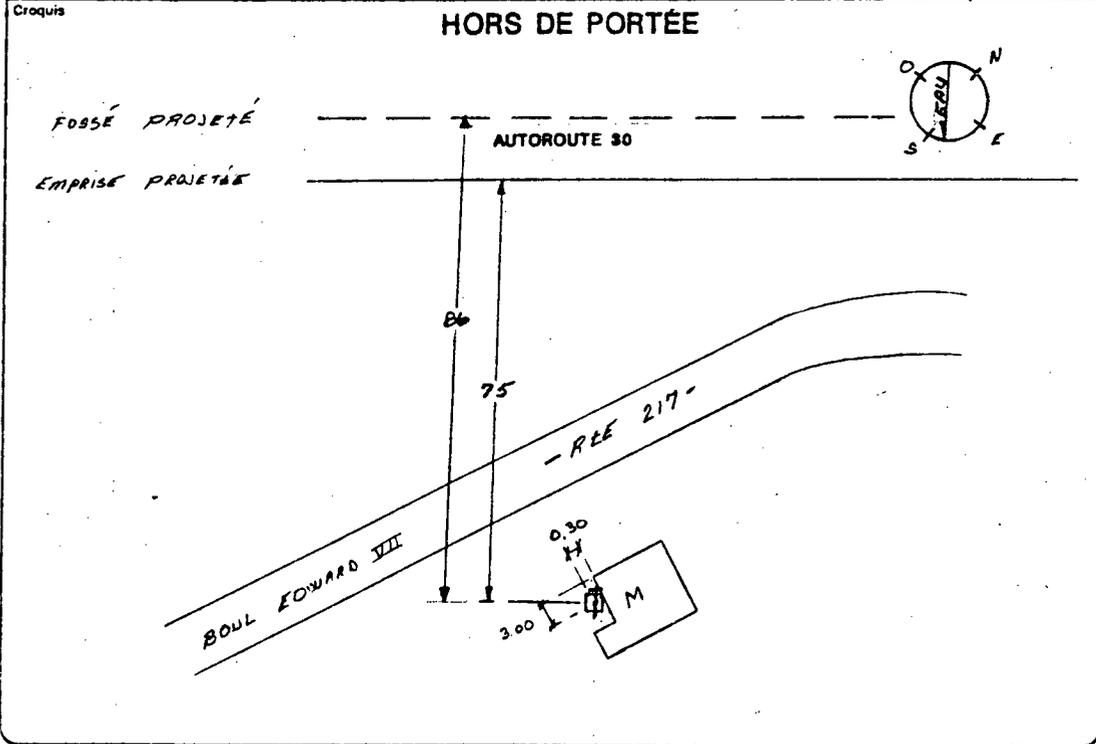
Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR B	
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRAIRIE	
Propriétaire GUY DESJARDINS	Téléphone (514) 659-8024	Lot	Numéro civique et route 83 RUE JEAN
Puits de surface	Pont	Puits artésien ✓	Source
Autre			
Localisation DANS LE GARAGE			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 40 METRES			
Chainage		Forme du puits 150 mm φ	
Distance du bâtiment le plus près DANS LE GARAGE			
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU	
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU (PRISE D'EAU à 29.4m)		Débit (litres/heure) * INCONNU	
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 2.60 METRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU	
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE	
Provenance des informations (*) EPOUSE DU PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON MOBIL	
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU COMBINÉ À LA DISTANCE DU PUITS P/R AU FOSSE PROJETÉ, AU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE, ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) - ANALYSE D'EAU			
Date 30-08-29		Relève par CLAUDE LAVENDESSE	
Numéro de plan 71-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES	
Croquis AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR ANALYSE D'EAU			



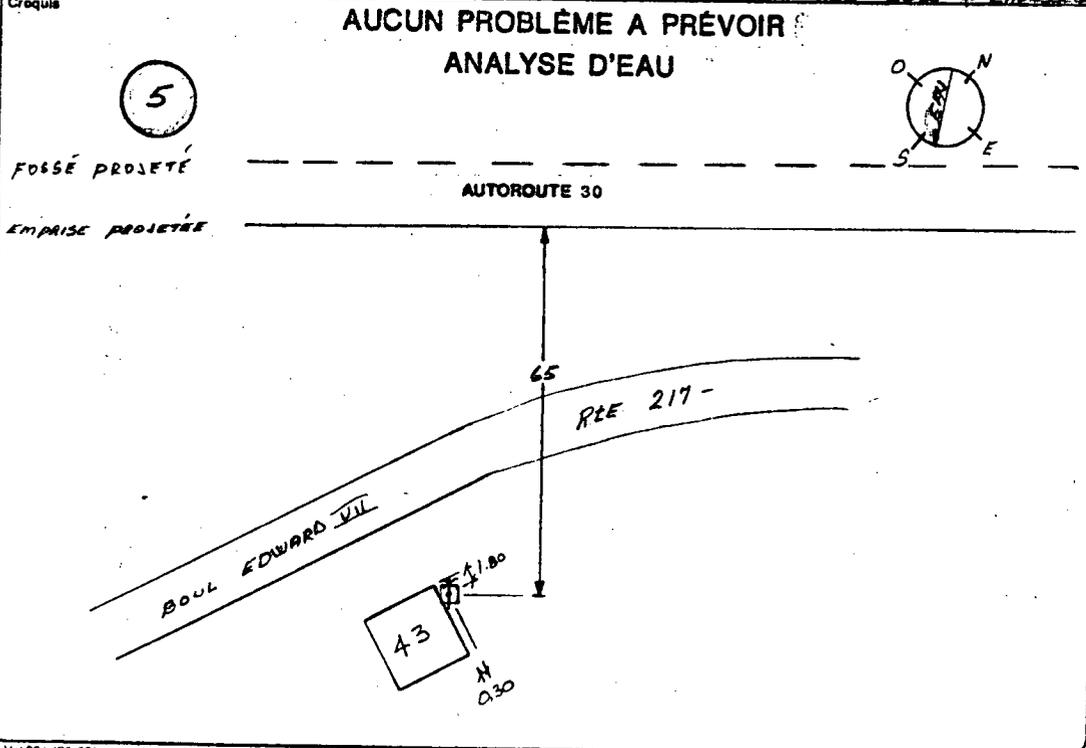
Dossier 0030-02-150 (26) 90		Secteur C		23
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRORIE		
Propriétaire GAËTAN DAVID		Téléphone (514) 444-1279	Lot	Numéro civique et route 49 REE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation DEVANT LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 90 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits * 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 15,24 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * FILTRE (POMPE SOUVERE)		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (s) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE.				
Date 90-09-12		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				

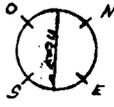
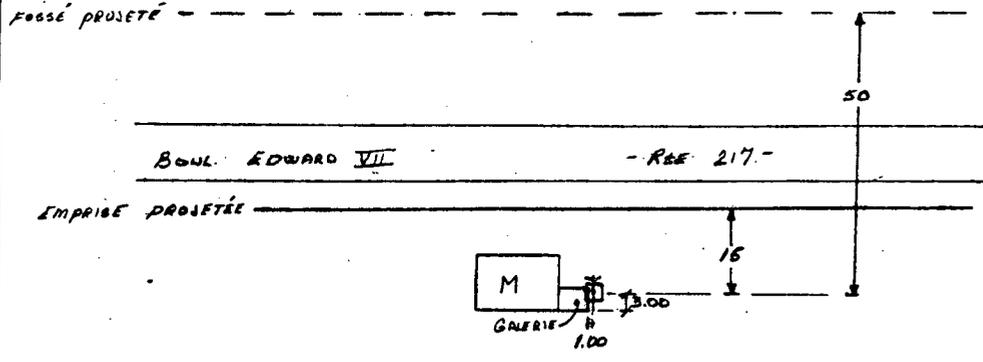
Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR C		24
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire R. ROUTHIER & L. SAURIOU		Téléphone (514) 659-2576	Lot 47	Numéro civique et route REF 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 85 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 32 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 1,50 MÈTRE DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 6,40 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 6,40 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON LE PROPRIÉTAIRE ET UN VOISIN M. ANDRÉ CHARBONNEAU (514) 659-0180 - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.D. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				

Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circonscription électorale SECTEUR C	
Municipalité ST-PHILIPPE		Lot LA PRRIE	
Propriétaire DANIEL DEGARDINS	Téléphone (514) 444-2385	Lot	Numéro civique et route 45 RUE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre			
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 75 MÈTRES			
Chainage		Forme du puits 32 mm φ	
Distance du bâtiment le plus près 0,30 MÈTRE DE LA RÉSIDENCE			
Boréage (matériaux utilisés) ACIER		Boréage (longueur) * 6.71 MÈTRES	
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 6.71 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU	
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU	
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON	
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * MAISON	
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. ANDRÉ CHARBONNIER (514) 659-0180, VOISIN - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE Puits EST HORS DE PORTÉE - LE Puits EST ENFOUI			
Date 90-09-11		Relevé par CLAUDE LAVENASSE	
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.D. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES	



Dossier 0030-02-150 (24) 90		SECTEUR C		(24)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRRIE		
Propriétaire ANDRÉ CHARBONNEAU		Téléphone (514) 659-0180	Lot	Numéro civique et route 43 RUE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 65 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 32 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 0,30 MÈTRE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 6,71 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 6,71 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUIS EST ENFOUÏ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUIS EN PRÉSENCE COMBINÉ À LA DISTANCE DU FOSSE PROJETÉ P/R AU PUIS ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARILLEUSE)				
Date 90-09-11		Relevé par CLAUDE LAVENDESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.D. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis				



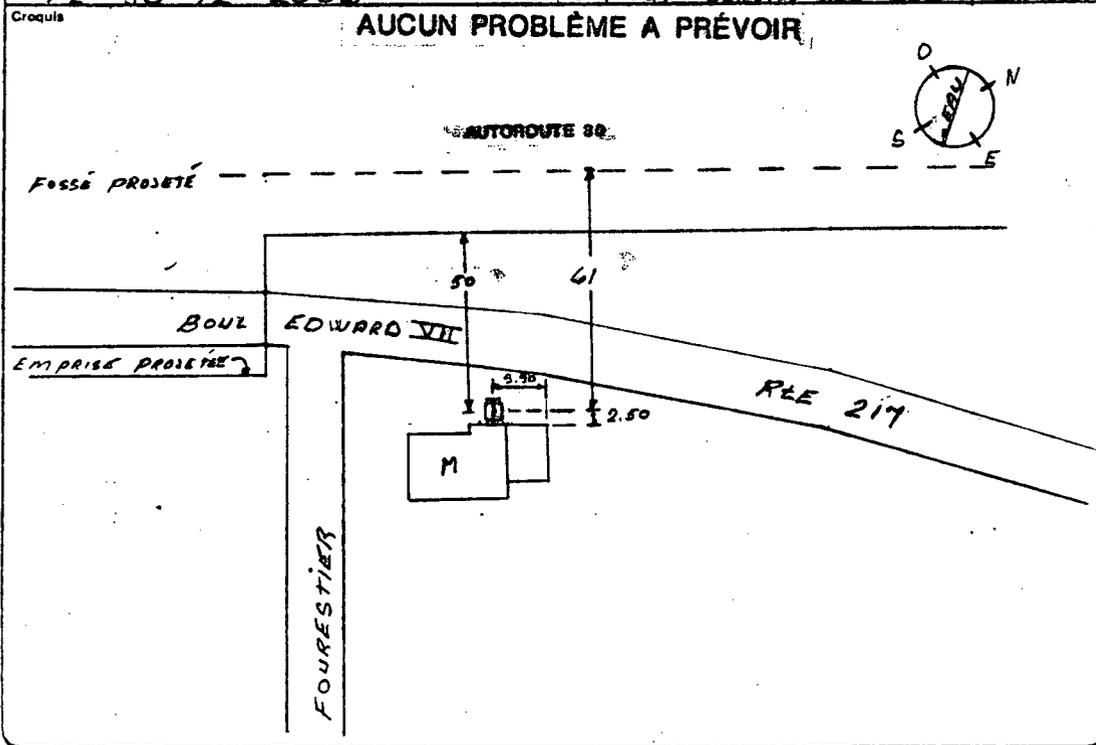
Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circconscription électorale SECTEUR C		27
Municipalité ST-PHILIPPE		Circconscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire RENÉ DANAIS		Numéro de téléphone (514) 659-2719	Lot	Numéro civique et route 33 REE 217
Puits de surface	Pourta	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA RÉSIDENCE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 15 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits * 32 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 1.00 MÈTRE DE LA MAISON				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 6.71 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUIS EST ENNEU - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUIS EN PRÉSENCE COMBINÉ À LA DISTANCE DU PUIS PAR RAPPORT AU FOSSE PROJETÉ DE L'AUTOROUTE 30 ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE)				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAIENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				
				
AUTOROUTE 30				
<p>FOSSE PROJETÉE -</p>  <p style="text-align: center;">Boulevard EDWARD VII - REE 217 -</p> <p>EMPRISE PROJETÉE</p> <p style="text-align: center;">M GALERIE 1.00</p> <p style="text-align: center;">13.00</p> <p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">50</p>				
N.B. LA ROUTE 217 EST SITUÉE À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE PROJETÉE				

Dossier 0030-02-150 (24) 90		Secteur C (28)	
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE	
Propriétaire LUC VÉZINA		Téléphone RES. (514) 659-0804 BUR (514) 383-3767	Lot 29 RCE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre			
Localisation DEVANT LA MAISON			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 70 MÈTRES			
Chainage		Forme du puits 150 mm Ø	
Distance du bâtiment le plus près 14,00 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE			
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU	
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 22,56 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU	
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU	
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * SUBMERSIBLE	
Provenance des informations (G) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON	
Remarques - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE COMBINÉ À LA DISTANCE DU FOSSE PROJETÉ DE L'AUTOROUTE 30 PAR RAPPORT AU PUITS ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE)			
Date		Relevé par CLAUDE LAJEUNESSE	
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES	
Croquis AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR			

Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circoscription électorale SECTEUR C		29
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRRIE		
Propriétaire DANIEL TAURANGERU		Téléphone (514) 659-4524	Lot	Numéro civique et route 27 RUE 217
Puits de surface	Puits artésien ✓	Source		
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 25 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 12.20 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 9.14 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 10.67 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE Puits EST EN OUVI - AUCUN PROBLÈME COMPTE TENU DU TYPE DE Puits EN PRÉSENCE COMBINÉ AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) ET À LA DISTANCE DU Puits PAR RAPPORT AU FOSSE PROJETÉ DE L'AUTOROUTE 30. - ANALYSE D'EAU				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOUS & CHAUSSÉES		
Croquis <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; text-align: center; line-height: 30px;">4</div> <div style="text-align: center;"> <p>AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR</p> <p>ANALYSE D'EAU</p> </div> <div style="text-align: right;"> </div> </div>				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR C		30
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRRIE		
Propriétaire ANDRÉ ARCHAMBAULT		Téléphone (514) 444-0214	Loi	Numéro civique et route 4 RUE FORESTIER
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Auve				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 30 MÈTRES				
Chalnage		Forme du puits * 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 3,10 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 9,14 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 25,91 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 680 L/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * 3,00 MÈTRES		
Type de traitement d'eau * ADDONNISSEUR D'EAU		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations * ANDRÉ MINVILLE VOISIN (514) 659-4617		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUITS EST RÉFERTI - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUITS COMBINÉ AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE) ET À LA DISTANCE DU PUITS PAR RAPPORT AU FOSSE PROJETÉ DE L'AUTOROUTE 30.				
Date 90-09-11		Relevé par CLAUDE LAVENESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR C		(3)
Municipalité ST-PHILIPPE		Circoscription électorale LA PRORIE		
Propriétaire HUGUETTE LALONDE		Téléphone (514) 659-7105		Lot 25 RUE 217
Puits de surface		Puits artésien ✓		Source
Autre				
Localisation DEVANT LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 50 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 2.50 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 38.10 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtimts desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUITS EST ENERGI - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUITS EN PRÉSENCE COMBINÉ À LA DISTANCE DU FOSSE PROJETÉ P/R AU PUITS ET AU SOL EN PLACE (COUCHE BRÉVELLE)				
Date		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR				

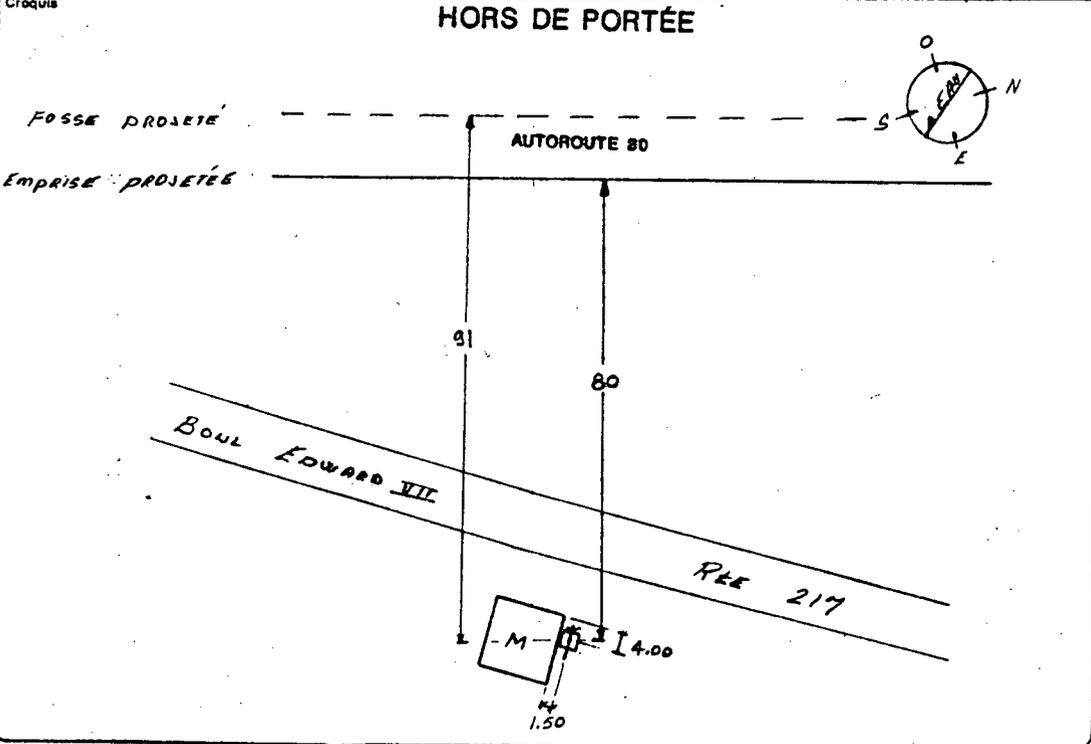




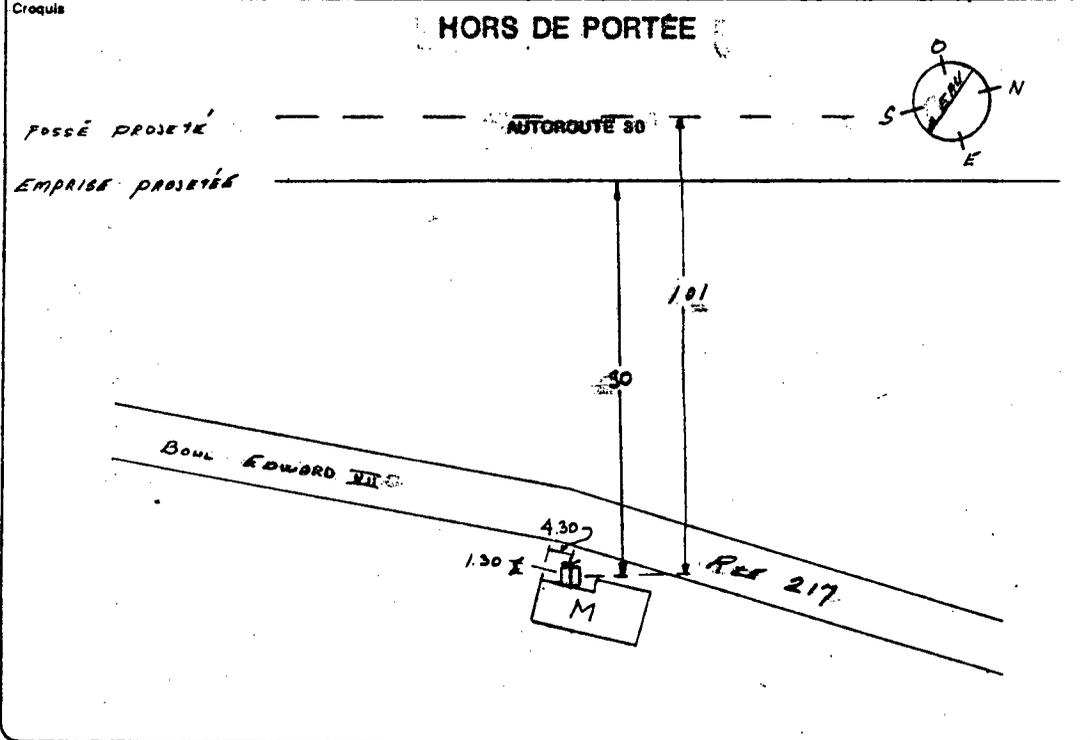
Dossier 0030-02-150 (24) 90		Circoscription électorale SECTEUR C		32
Municipalité St-Philippe		Propriétaire ROBERT MONETTE		
Propriétaire ROBERT MONETTE		Téléphone (514) 659-3784	Lot 21A RCE 217	Numéro civique et route 21A RCE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 75 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 100 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 2.50 MÈTRES				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) 7.60 @ 3.10 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel 25.91 MÈTRES		Débit (litres/heure) 1364 L/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel 3.00 @ 4.60 MÈTRES		
Type de traitement d'eau AUCUN		Type de pompe PISTON		
Provenance des informations (*) ANDRÉ MAINVILLE (VOISIN) 659-4617		Bâiments desservis par le puits MAISON		
Remarques - LE PUIXS EST ENEDNI - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIXS EST HORS DE PORTÉE.				
Date 30-09-12		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-30-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR C		33
Municipalité ST-PHILIPPE		Propriétaire ANDRÉ MINVILLE		
Propriétaire ANDRÉ MINVILLE		Téléphone (514) 659-4617	Loi LA PRAIRIE	Numéro civique et route 21 RUE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation AN CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 60 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 15.90 MÈTRES DE LA MAISON				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 12.19 MÈTRES		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 27.43 MÈTRE		Débit (litres/heure) * 409 L/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * 6.10 MÈTRES		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations * PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUIT EST ENFOU - IL N'Y A AUCUN PUIT DE RACCORDE À LA GRANGE SITUÉE DERRIÈRE LA MAISON - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUIT EN PRÉSENCE COMBINÉ À LA DISTANCE DU FOSSE PROJETÉ P/R AU PUIT ET AU SOL EN PLACE (COUCHE ARGILEUSE)				
Date 90-09-12		Relevé par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				
<p>The diagram shows a plan view of the site. At the top, a dashed line represents the 'FOSSE PROJETÉ' (projected ditch). Below it, a solid line represents the 'EMPRISE PROJETÉE' (projected easement). A road, 'Boul. EDWARD VII', runs diagonally across the site. A well, marked with a circle and 'M', is located 15.90m from the easement line and 60m from the ditch line. A north-south axis is shown with a compass rose indicating North (N), South (S), East (E), and West (W). The road is labeled 'RUE 217'.</p>				

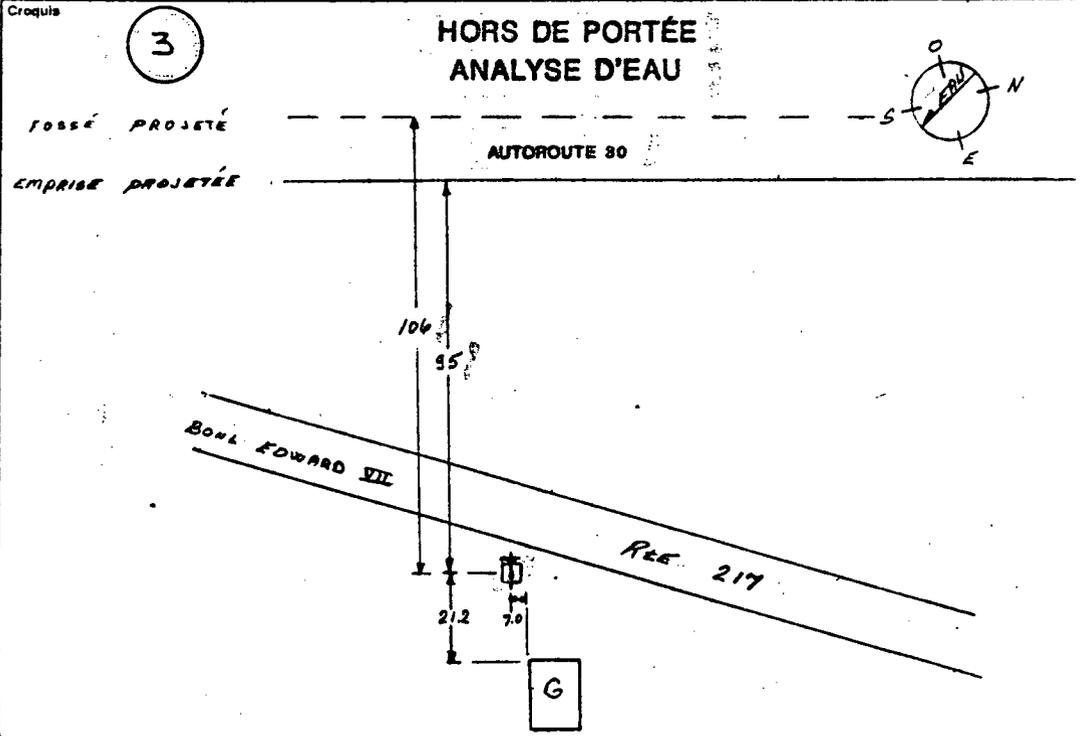
Dossier 0030-02-150 (26) 90		Secteur C		34
Municipalité ST-PHILIPPE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire MARCEL NORRAN		Téléphone (514) 659-7177	Lot	Numéro civique et route 19 RUE 217
Puits de surface		Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre				
Localisation AU CÔTÉ DE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 80 MÈTRES				
Châtrage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 1.50 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * FILTRE POUR BOUÈRE		Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - LE PUITS EST ENNEIGÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-09-12		Relevé par CLAUDE LAJENDESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		



Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR C		35
Municipalité ST-PHILIPPE		LA PRAIRIE		
Propriétaire RENÉ D'ANJON		Téléphone (514) 444-7355	Lot	Numéro civique et route 17 RUE 217
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation DEVANT LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 90 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 1,30 MÈTRE DE LA RÉSIDENCE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * ADDUCTEUR D'EAU À FILTRE (2)		Type de pompe * SUBMERSIBLE		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - IMPOSSIBLE D'OUVRIER LE CONVERCLE DU PUIT; BOULONS CASSÉS - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIT EST HORS DE PORTÉE.				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAVENDIÈRE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CROUSSES		



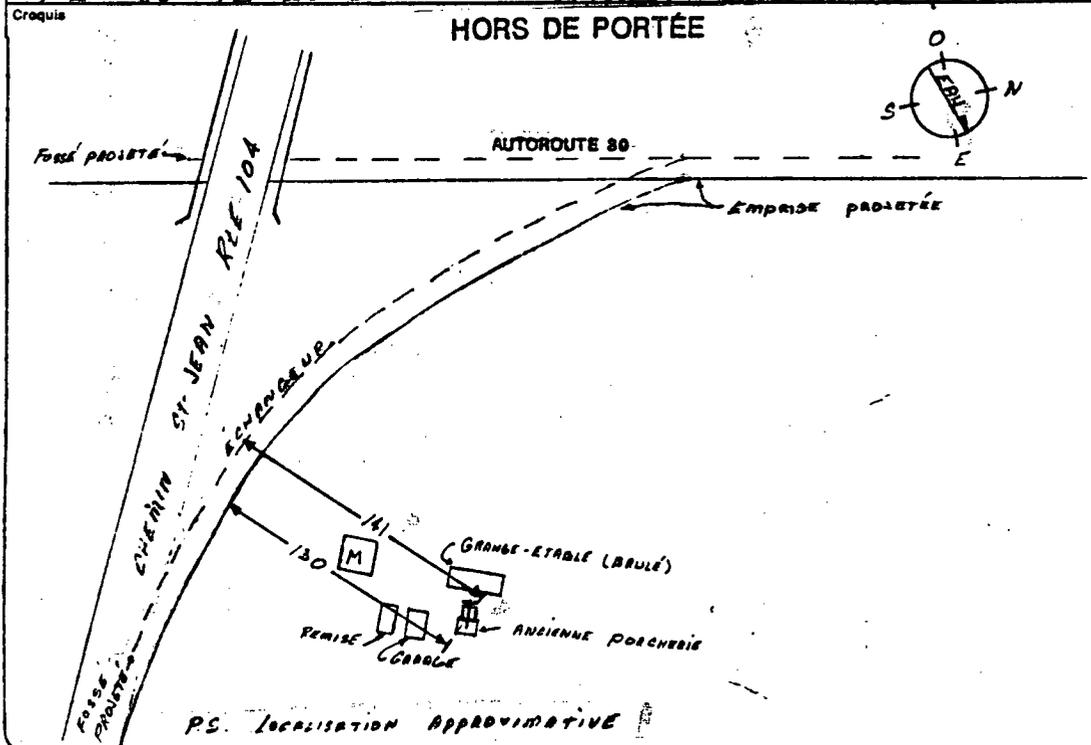
Dossier 0030-02-150 (26) 90		CircSCRIPTION électorale SECTEUR C		36
Municipalité ST-PHILIPPE		LA PRAIRIE		
Propriétaire 2329 5660 QUEBEC INC		Téléphone (514) 659-1449		Lot 15 RUE 217
Puits de surface		Puits artésien ✓		Source
Autre				
Localisation DEVANT LE GARAGE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 95 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 22,30 MÈTRES				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * 9,14 MÈTRE		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 44,20 MÈTRES		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * 3,90		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * SUBMERSIBLE		
Provenance des informations (*) ROGER SYMINGTON (BÉRIOT)		Bâiments desservis par le puits * GARAGE		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE - ANALYSE D'EAU				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.D. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		





Dossier 0030-02-150 (26) 30		Circconscription électorale SECTEUR D		37
Municipalité LA PRAIRIE		Circconscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire 152 238 CANADA LÉGE CHARLES EKLOVE PRES.		Téléphone BUR. (514) 846-0591	Lot	Numéro civique et route 3750 CH. ST-JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source	
Autre				
Localisation DERRIÈRE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 75 MÈTRES				
Chainage		Forme du puits * 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près ± 2.00 MÈTRES				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * ANCIENNE		
Provenance des informations		Bâiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. DENIS DEMERS; FILS DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE. IL DEMENDE AU 12 BÉLANGER ST-CONSTANT (514) 638-0522 - LE PUIITS EST ENFOUÏ - LA MAISON ET LES BÂTIMENTS SONT LAISSÉS À L'ABANDON - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUIITS EST HORS DE PORTÉE.				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAJEUNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				
<p>P.S. LOCALISATION APPROXIMATIVE</p>				

Dossier 0030-02-150 (26) 90		SECTEUR D		(38)
Municipalité LA PRAIRIE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire 152 298 CANADA LANE CHARLES ELKOVE PRÉS.		Téléphone BUR (514) 866-0591	Lot	Numéro civique et route 3750 CH. ST-JEAN
Puits de surface	Pointe	Puits artésien	Source	
		✓		
Autre				
Localisation DEVANT L'ANCIENNE PORCHERIE (AUJOURD'HUI INEXISTANTE)				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 130 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits * 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près + 15 MÈTRES OU GARAGE				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * AUCUNE		
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * AUCUN; AUTREFOIS DESSERVAIT LA PORCHERIE		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. DENIS DEMERS, FILS DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE, LE DOMAINE AU 12 BELANGER ST-CONSTANT 635.0525 - LE PUITS EST ENFONCÉ - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR PUISQUE LE PUITS EST HORS DE PORTÉE - LA MAISON & LES BÂTIMENTS SONT LAISSÉS À L'ABANDON				
Date 90-09-11		Relevé par CLAUDE LAVENASSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firma M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		



Dossier 0030-02-150 (24) 90		SECTEUR D		39
Municipalité LA PRAIRIE		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire 152 290 CANADA LTÉE CHARLES BELLEVÉ PRÉS.		Téléphone BUR (514) 866-0591	Lot	Numéro civique et route 3750 CH. ST-JEAN
Puits de surface	Pente	Puits artésien V	Source	
Autre				
Localisation DANS LA GRANGE-ÉTABLE				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 85 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 150mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * INCONNU		Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * AUCUNE		
Provenance des informations		Bâtiments desservis par le puits * AUCUNE ; GRANGE-ÉTABLE A BRULÉ		
Remarques (*) INFORMATIONS SELON M. DENIS DEMERS, FILS DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE, 14 DEMOISE AU 12 BÉLANGER ST-CONSTANT 638-0525 - LE PUITS EST ENNEIGÉ - LA MAISON ET LES BÂTIMENTS SONT LAISSÉS À L'ABANDON - LA GRANGE-ÉTABLE A ÉTÉ INCENDIÉE À L'ÉTÉ 90 - LE PUITS EST HORS DE PORTÉE				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAVENESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.R. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis HORS DE PORTÉE				
<p>PS LOCALISATION APPROXIMATIVE</p>				



Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR E (40)	
Municipalité BROSSARD		Circonscription électorale LA PRAIRIE	
Propriétaire SOCIÉTÉ BOND CANADA	Téléphone	Lot	Numéro civique et route 5301 BOND DES PRAIRIES
Puits de surface	Pointe	Puits artésien ✓	Source
Autre			
Localisation DEVANT LE POSTE ÉMETTEUR			
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 40 MÈTRES			
Chaînage	Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 16.80 MÈTRES			
Boisage (matériaux utilisés) ACIER	Boisage (longueur) * INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 45.72 MÈTRES	Débit (litres/heure) * INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel * INCONNU	Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * 6.10 MÈTRES		
Type de traitement d'eau * FILTRE	Type de pompe * TURBINE		
Provenance des informations (*) G. GARDIN SÉNÉGAL TECHNICIEN	Bâiments desservis par le puits * POSTE ÉMETTEUR		
Remarques - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTÉ TENU DU TYPE DE - PUIITS COMBINÉ À LA DISTANCE DE L'EMPRISE PROJETÉE P/R AU PUIITS - ET AU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU - ANALYSE D'EAU			
Date 30-09-11	Relevé par CLAUDE LAVENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006	Firme M.T.O. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR ANALYSE D'EAU			



Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circoscription électorale SECTEUR E		(41)
Municipalité BROSSARD		Circoscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire JULES JOURNEAULT		Téléphone (514) 656-1629	Lot	Numéro civique et route 5425 BOUL DES PRAIRIES
Puits de surface	Pointe	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>		Source
Autre				
Localisation DERRIÈRE LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 10 MÈTRES				
Chaînage		Forme du puits 150 mm φ		
Distance du bâtiment le plus près 6.30 MÈTRES				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel * 10.97 MÈTRES		Débit (litres/heure) * 6819 L/hr		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 2.60 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel * INCONNU		
Type de traitement d'eau * AUCUN		Type de pompe * PISTON		
Provenance des informations (*) PROPRIÉTAIRE		Bâtiments desservis par le puits * MAISON		
Remarques - RISQUE DE PROBLÈME DÙ À LA PROXIMITÉ DU FOSSE PROJETÉ ET DU SENS D'ÉCOULEMENT D'EAU - ANALYSE D'EAU				
Date 90-09-11		Relève par CLAUDE LAJENNESSE		
Numéro de plan TL-90-12-2006		Firme M.T.R. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis RISQUES DE PROBLÈMES: ANALYSE D'EAU				



Dossier 0030-02-150 (26) 90		Circonscription électorale SECTEUR F		42
Municipalité BROSSARD		Circonscription électorale LA PRAIRIE		
Propriétaire SOLIQ : M. EDWARD HYKINS RESP.		Numéro de téléphone 433-3954	Loi	Numéro civique et route 5505 BOUL DES PRAIRIES
Puits de surface	Pointe	Puits artésien <input checked="" type="checkbox"/>	Source	
Autre				
Localisation DEVANT LA MAISON				
Distance du puits P/R à l'emprise projetée ≈ 115 MÈTRES DE L'ÉCHANGEUR & 50 MÈTRES DE LA ROUTE D'ACCÈS				
Chainage		Forme du puits 150 mm Ø		
Distance du bâtiment le plus près 4.00 MÈTRES				
Boisage (matériaux utilisés) ACIER		Boisage (longueur) INCONNU		
Profondeur du puits P/R au terrain naturel INCONNU		Débit (litres/heure) INCONNU		
Niveau d'eau actuel P/R au terrain naturel 2.20 MÈTRES		Niveau d'eau usuel P/R au terrain naturel INCONNU		
Type de traitement d'eau INCONNU		Type de pompe SUBMERSIBLE		
Provenance des informations RECUEILLIS SUR PLACE		Bâtimens desservis par le puits MAISON		
Remarques - LA MAISON ÉTAIT INHABITÉE LORS DE MON PASSAGE, ELLE EST À LOUÉE. - AUCUN PROBLÈME À PRÉVOIR COMPTE TENU DU TYPE DE PUIXS EN PRÉSENCE COMBINÉ À LA DISTANCE DU FOSSE PROJETÉ P/R AU PUIXS.				
Date 30-09-12		Relève par CLAUDE LAVENNESSE		
Numéro de plan FL-90-12-2006		Firme M.T.Q. SERVICE DES SOLS & CHAUSSÉES		
Croquis AUCUN PROBLÈME A PRÉVOIR				

ANNEXE 3

**PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES
PUITS ET DES SOURCES D'EAU POTABLE**

PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PUIITS ET DES SOURCES D'EAU POTABLE
 PROJET: AUTOROUTE 30 (ENTRE LES AUTOROUTES #15 ET #10)
 TRONÇON: 02 SECTION: 150

LISTE DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

NO. DU PUIITS (1)	NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	TYPE DE PUIITS
4	Roland Gendron	82, St-Joseph Sud, Candiac	Artésien
5	Harry M. Shaffermann	10, St-Joseph Sud, St-Philippe	" "
7	Les Maisons Candiac	100, St-Joseph Sud, Candiac	" "
8	Denis Livernois	55, rue Jean, St-Philippe	" "
14	Arthur Dayon	69, rue Jean, St-Philippe	" "
22	Guy Desjardins	83, rue Jean, St-Philippe	" "
26	André Charbonneau	43, route 217, St-Philippe	" "
29	Daniel Tourangeau	27, route 217, St-Philippe	" "
36	2329-5660 Québec inc.	15, route 217, St-Philippe	" "
40	Société Radio-Canada	5301, boul. des Prairies, Brossard	" "
41	Jules Journeault	5425, boul. des Prairies, Brossard	" "

(1): Numéros des puits tels qu'apparaissant dans l'étude d'impact sur les puits réalisée par le Service des Sols et Chaussées, et portant le numéro de dossier 0030 02 150 (26) 90

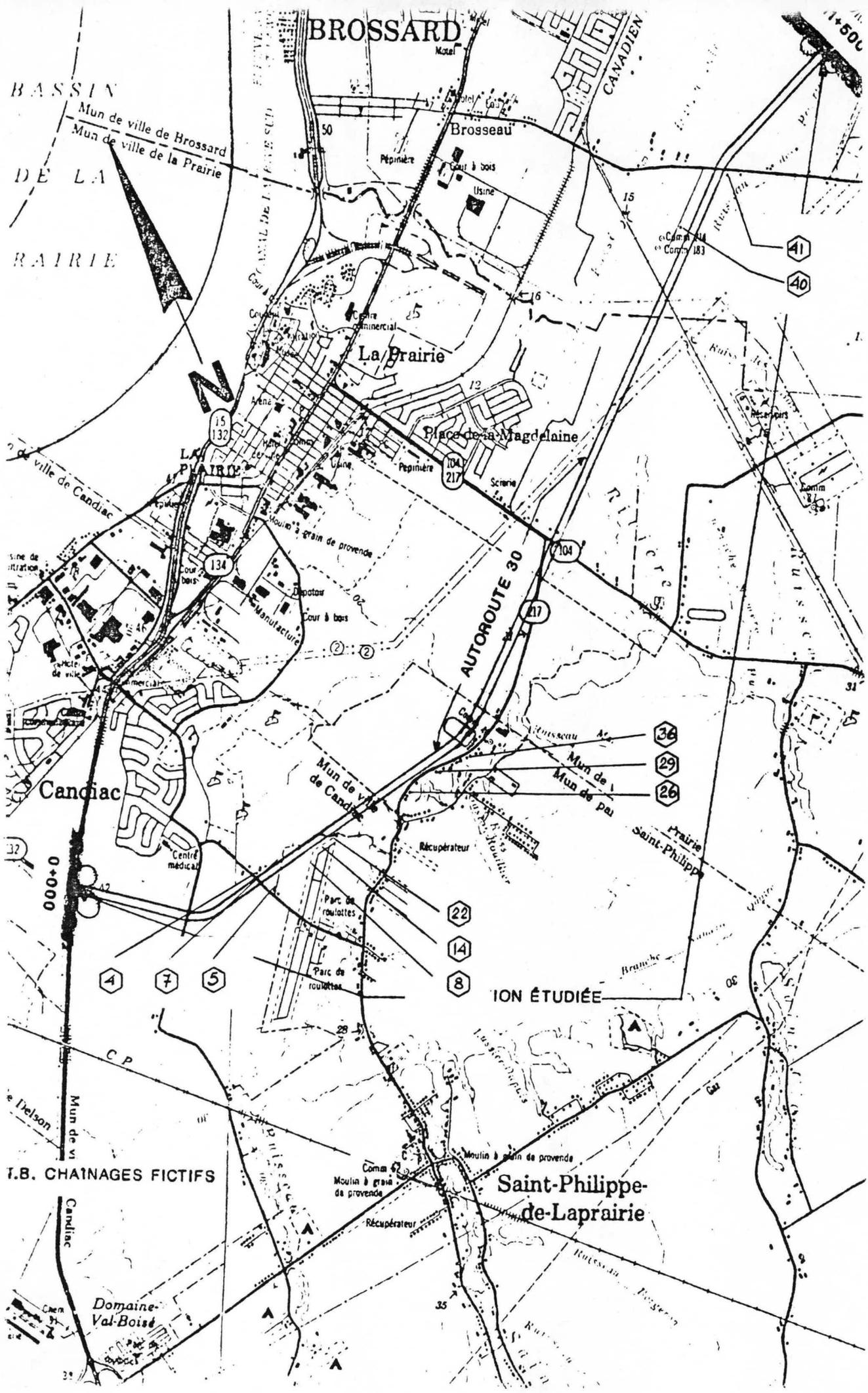
PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PUITES ET DES SOURCES D'EAU POTABLE
PROJET: AUTOROUTE 30 (ENTRE LES AUTOROUTES #15 ET #10)
TRONÇON: 02 SECTION: 150

PARAMÈTRES À ANALYSER	NO. DES PUITES À ÉCHANTILLONNER (2)	PÉRIODES D'ÉCHANTILLONNAGE (3)	
		PRINTEMPS ANNÉE 1	PRINTEMPS ANNÉE 2
(1) Physico-chimique	4, 5, 7, 8, 14, 22, 26, 29, 36, 40, 41	Analyses complètes (1)	Analyses complètes (1)

- (1): Physico-chimique: - dureté totale
- couleur
- pH
- turbidité
- chlorures
- nitrates et nitrites
- fer total
- sodium
- (2): Numéros des puits tels qu'apparaissant dans l'étude d'impact sur les puits réalisée par le Service des sols et chaussées et portant le # dossier 0030-02-150(26)90.
- (3): Le premier échantillonnage se fera au printemps de l'année 1, c'est à dire le premier printemps qui suivra la mise en service de ce tronçon de route.

BROSSARD

BASSIN
Mun de ville de Brossard
Mun de ville de la Prairie
DE LA
PRAIRIE



T.B. CHAINAGES FICTIFS

Saint-Philippe-de-Laprairie

Domaine-Val-Boisé

ANNEXE 4

**PLANS D'URGENCE DES MUNICIPALITÉS DE
CANDIAC ET LA PRAIRIE**

ANNEXE
de l'annuaire

I CONCRETISATION DE LA MENACE ET NATURE D'ACTIVITE

MEHAGE NO. 1 - ACCIDENTS FERROVIAIRES ET ROUTIER - SCENARIO OPERATIONNEL

FERROVIAIRE	ROUTIER	RISQUES	CONSEQUENCES
Transport de vrac en conteneurs et wagon citernes de produits toxiques - Inflammables, explosifs dont chlore, soude caustique, acides, gaz comprimés, etc...	Transport de vrac solide ou liquide en conteneurs et en citernes de produits inflammables, explosifs, chlore, soude caustique, etc...	Explosion - feu <u>inversion</u>	blessures, décès, empoisonnement, brûlures, contaminations: air, sol, eau, cultures Evacuation de population

II MESURES D'URGENCE

PHASE I (INTERVENANTS EN SITUATION NORMALE)	PHASE II (INTERVENANTS EN SITUATION DE CRISE)	TACHES	VOIES ET MOYENS	RETOUR A LA
Intervention primaire à effet contrôlé	Coord., S.C. D. Donaldson, Inq. 268-9444	Déclenchement des mesures d'urgence	Centre d'opération: hôtel de ville	Décret de la opérations d
Centre de communications 659-3437	Coordonnateur-adjoint R. Simoneau 546-2086	Ouverture du centre d'opération "banker" Réunion des intervenants: directeurs	Centre substitut: usine de filtration Police - incendie - information - travaux publics - transports - main-d'oeuvre approvisionnement - services sociaux - services de santé	
Police - incendie 659-3437	Maire: C. Hébert auto 592-7360 659-4285	Alerte à la population		
Environnement Québec 646-1434	Directeur des opérations: J. Polité 638-2618	Sauvetage Evacuation - périmètre de sécurité (expertises) - Camtec - Sécurité civile - Environnement Québec		
Urgence environnement 873-3454	Directeur des communications: R. Simoneau	Assure des communications radio et téléphonique à tous les intervenants	Communications: Bell Canada et téléphones et lignes additionnelles Motorola: location d'appareils radio portatifs - programmés à la fréquence police 417-5625 MHz - pour tous les intervenants	
Canotec (expertise) 613-956-6656	Adjoints:			
Sirett du Québec 632-3120	Directeur de l'information: Me J. Lablond, d.g.a. 632-4748 638-3508	Ouvre une salle pour la presse et autres médias Assure une diffusion objective de l'informa- tion à la population Organise les conférences de presse Rédige les communiqués de presse	Information: Diffusion de l'information via les médias par distribution de circulaires porte à porte par hauts-parleurs Communiqués de presse, conférence de presse	
Assist. incendie villes voisines	Adjoints:			
Sécurité civile régionale 873-1300	Directeur des travaux publics C. Lévesque 632-9100	Met en disponibilité: main-d'oeuvre, transport et machinerie - si requis, réquisitionne intervenants extérieurs	Endiguement - déplacement de matériaux - transport de la main-d'oeuvre, déplacement d'objets lourds, terrassement d'urgence - pompage - détournement de rzes - pancartes (secteurs sinistrés - zone interdite)	- Nettoyage tampon teur des ces évacu
Canadien National 399-5676	Adjoints:			
Canadien Pacifique Rail 395-7531	Directeur de l'approvisionnement, main-d'oeuvre et transports	Réquisitionne les services d'autobus: Autobus Vézina 659-9511 Autobus Monette 632-2020	Evacuation de population vers les centres d'hébergement (désignés en fonction de la direction des vents), locaux ou accueils de villes voisines dont: Ecole Jean Lévesque, Centre Communautaire, Aréna Le Portage Transport spécialisé: Ambulance: 442-7070 Centres de main-d'oeuvre: fédéral: 445-0411 Provincial: 646-1451	- Evaluation dommages pertes - Réintégra la zone é
Hydro-Québec 676-4241	C. Chatin 632-2637	Ebauche de main-d'oeuvre requise et tenue de temps pour payer Réquisitionne les approvisionnements de tout ordre dont nourriture et restauration Contrôle les dépenses	Marchés d'alimentation: cantines mobiles - restauration Lingerie - quincaillerie, etc...	
Service de pompage: Groupe Sanivan 652-4631 Pompage Express 635-3023 Pompage Claubert 454-7531	Adjoints:		Tenue des livres et des comptes à payer en fonction de remboursement par gouvernement	
Ambulances: Cetus 442-7070	Directeur des services sociaux d'urgence et santé	Ouverture du/des centre(s) d'accueil(s) local	Service d'accueil - inscriptions - disambrement - regroupement des familles Croix-rouge locale - vêtements - couvertures - nourriture	
Urgence santé Cetus 442-7070	D. Palenau 638-0987 (conf.)	Accueil dans villes voisines écoles - arènes - églises Ouverture dispensaire: Centre Socio- Culturel C.L.S.C. Katiri Transport de blessés vers hôpitaux	Equipe de professionnels de santé: docteur, infirmières, aides bénévoles D.S.C. Ch. Lemoyne - morgue d'urgence Centre hospitalier C. Lemoyne 466-5000 Centre hospitalier Anna Laberge 699-2425	
Sécurité civile Québec 1-418-643-3256	Adjoints:			
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060	Directeur des opérations sur les lieux: "AS-HOC"	Ouverture du Q.G. d'urgence (mobile) En liaison avec le directeur général des opérations, dirige et fait exécuter les tâches exigées par l'urgence et fait		

PROGRAMME DE MESURES PREVENTIVES

RISQUES	PROVENANCE	MESURES PREVENTIVES		
		PREVISIBLE	REALISE	A REALISE
Mdes dangereuses	Emanation de gaz toxique, accident ferroviaire routier - maritime	Sécurité industriel Plan de prévention	31-10-91	
Seisme	Mouvement de la croute terrestre	Programme d'information au public		05-91
Panne électrique	Bris de courant Foudre Court-circuit Verglas	Paratonne Système d'éclairage auxiliaire Plan intervention Hydro-Québec	Hydro-Québec	05-91 05-91
Tempête de neige	Conditions atmosphériques	Intervention programme d'information au public	31-10-91	05-91
Conflagration	Explosions Erreurs humaines Produits combustibles Bombes Négligence surchauffe	Plan de prévention département des incendies	31-10-91	
Tornade	Conditions atmosphériques	Plan d'intervention bulletin météo diffusé à la population	31-10-91	Au moment du sinistre
Chute aéronef	Erreurs humaines ou mécaniques	Plan d'intervention	31-10-91	
Accident ferroviaire	Accident technique ou erreurs humaines	Plan d'intervention Plan cie de chemin de fer	31-10-91 Possible	

SERVICE MATIERES DANGEREUSES

RESSOURCES HUMAINES

FONCTION	NOM	ADRESSE	TELEPHONE
DIR.	Y. DICAIRE	158 EDOUARD VII	D : 659-8153 T : 872-1934
ADJOINT	D. PICARD	30 BEAUSÉJOUR #301	D : 444-7910 T : 286-4148
CAPT.	Y. DAUNAIS	820 DESJARDINS	D : 659-2090 T : 353-9020

RESSOURCES MATERIELLES

ORGANISMES	ADRESSE	TELEPHONE	REMARQUE
<u>Environnement Québec</u> :			Intervention
	Qué. après 17:00 h	418-643-4595	Urgence
	Canada	283-2333	
Canutec	Ottawa, Ont.	613-996-6666	Centre d'information
Gulf	Shawinigan	819-537-1123	Transport M/dang.
Allied	Valleyfield	514-373-8330	Transport M/dang.
Ctre de toxicologie	Montréal	514-893-6374	Information
Ctre de toxicologie	Québec	418-656-8090	Information

SPECIALISTES

ORGANISMES	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE	MARCHANDISES
CN	Lisa Fedele	St-Lambert	399-4867	Accidents ferroviaires

VILLE DE LA PRAIRIE

Révisé 05-92

Ch.3 - P.5

INTERVENTION**RISQUE: MARCHANDISES DANGEREUSES**

TYPE DE SINISTRE: Entreposage - Accident routier
Chemin de fer - Aérien - Nautique

GERANCE DU SINISTRE: Pompiers

EFFETS POSSIBLES: Blessés - Morts - Dispersion - Interruption de la circulation - Explosions et incendies - Risques pour les êtres humains et le bétail - Interruption des activités commerciales et industrielles - Evacuation

MESURES A PRENDRE SUR LES LIEUX D'UN SINISTRE**ORGANISME OU SERVICE RESPONSABLE**

- | | |
|---|---|
| 1. Etablir un centre des opérations d'urgence | Municipalité |
| 2. Etablir les communications nécessaires | Municipalité
Police
Pompiers |
| 3. Déterminer la nature et les effets de la marchandise | Pompiers/Sauvetage
Spécialistes CN/CP ou
Environnement Québec
Environnement Canada
Autres experts |
| 4. Sauvetage et lutte contre les incendies | Pompiers/Sauvetage |
| 5. Délimiter la zone dangereuse | Police |
| 6. Avertir les régions continues | Municipalité |
| 7. Evacuer la zone dangereuse | Police |

RISQUE: MARCHANDISES DANGEREUSES SUITE

MESURES A PRENDRE SUR LES LIEUX D'UN SINISTRE	ORGANISME OU SERVICE RESPONSABLE
8. Arrêter la fuite	Spécialistes Services techniques (MUN)
9. Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés	Santé (MUN) DSC/CLSC
10. Etablir un système de diffusion de communiqués et d'instructions à l'intention du public	Information (MUN)
11. Etablir des services d'assistance sociale aux évacués	Service Sociaux (MUN) DSC/CLSC
12. Contrôler la circulation dans le secteur immédiat	Police
13. Etablir une marque temporaire si nécessaire	Coroner Police
14. Etablir les itinéraires d'évacuation	Municipalité - Police

EQUIPEMENT

SOURCE

Ambulances

Services ambulanciers
régionauxÉquipement de lutte contre les incendies,
sauvetage, masques respiratoires et
équipement de réanimation

Pompiers/Sauvetage

Équipement de télécommunications

Télécommunications (MUN)

Équipement de décontamination

Environnement Québec
Spécialistes divers

Barricades

Services techniques (MUN)

Cantine d'urgence

Municipalité
Entreprise privée
